



Organisation
internationale
du Travail

**Projets BIT/IPEC Mines (Afrique de l'Ouest) - TBP Mali -
LUTRENA II – TACKLE Mali
Programmes Nationaux IPEC Burkina Faso/Mali/Niger – SIMPOC**

Etude transfrontalière sur le travail des enfants dans l'orpaillage au Burkina Faso, au mali et au Niger

Rapport Volet pays Niger

**Programme
international
pour l'abolition
du travail des
enfants (IPEC)**

Décembre 2009

Sommaire

Resume Executif	v
I. Introduction	1
1.1 Contexte et justification.....	1
1.2. Objectifs et résultats attendus.....	2
II. Méthodologie	4
2.1. Choix des sites d’orpaillage.....	4
2.2. Méthode de collecte des données.....	5
2.2.1. Revue documentaire	5
2.2.2. Collecte des données	5
2.3. Méthodes d’analyse.....	6
2.4. Difficultés et limites de l’étude	6
2.4.1. Les difficultés de l’étude	6
2.4.2. La portée et les limites de l’étude.....	6
III. Clarification des concepts	7
3.1 Concepts liés à l'orpaillage.....	7
3.2 Concepts liés à la migration, au travail et à la traite des enfants	7
IV. Cadre juridique et institutionnel relatif au travail des enfants	9
V. Caractéristiques de la zone d'étude et des enquêtes	10
5.1. Caractéristiques des enfants.....	11
5.2. Caractéristiques des employeurs.....	11
5.3. Caractéristiques des parents.....	13
VI. Ampleur et nature de la migration dans les sites	15
6.1. Ampleur des migrations dans les sites d’orpaillage.....	15
6.2.1 Chez les enfants	15
6.2.2 Chez les employeurs.....	16
6.2.3 Chez les parents	16
6.2. Nature des migrations dans les sites d’orpaillage	17
6.2.1 Caractéristiques des migrations.....	17
6.2.2 Modes des migrations.....	17
6.3. Causes de la migration et du travail des enfants	18
6.3.1 Chez les enfants	18
6.3.2 Chez les employeurs.....	19
6.3.3 Chez les parents	20
VII. Perception sur la migration des enfants	21
7.1. Perception des enfants travailleurs migrants	21
7.2. Perception des employeurs	21
7.3. Perception des familles ou parents.....	22
7.4. Perception des communautés des sites d’orpaillage	22
VIII. Conditions de vie et de travail des enfants	24
8.1. Disponibilité et accessibilité des infrastructures sociales de base	24
8.2. Conditions de travail des enfants dans l’orpaillage	24
8.2.1 Formes du travail au niveau des sites d'orpaillage	24

8.2.2	Impact sanitaire du travail des enfants (santé et sécurité au travail).....	26
8.2.3	Impact du travail sur l'éducation des enfants.....	29
8.2.4	Impact social (conditions de travail, de vie, de sécurité).....	32
8.2.5	Impact économique.....	32
8.3.	Violation des droits des enfants.....	32
8.3.1.	Perception de la législation.....	32
8.3.2.	Situation de la traite des enfants.....	33
IX.	Proposition de stratégies d'intervention.....	35
9.1	Objectif du programme.....	35
9.2	Cible.....	35
9.3	Stratégie d'intervention.....	36
9.4	Axes d'intervention.....	36
9.5	Activités.....	36
9.5.1	Composante I : création de la dynamique de lutte.....	37
9.5.2	Composante II: Réduction de la pénibilité du travail.....	38
9.5.3	Composante III: Amélioration de l'accès aux infrastructures sociales.....	39
9.5.4	Composante IV: Gestion du programme.....	41
Annexe 1	– Termes des références.....	42
Annexe 2	– Liste des principales conventions ratifiées par le Niger.....	53
Annexe 3	– Détails réponses employeurs.....	55
Annexe 4	– Détails ménages.....	60
Annexe 5	– Détails réponses enfants.....	67
Annexe 6	– Tableaux croisés.....	73
Annexe 7	– Questionnaires (enfants, employeurs et parents).....	77

Table des graphiques et tableau

Graphiques

Figure 1	: Sexe de l'enfant.....	11
Figure 2	: Qualité de l'employeur.....	11
Figure 3	: Statut des employeurs.....	12
Figure 4	: Niveau d'étude des employeurs.....	13
Figure 5	: Origine des employeurs.....	13
Figure 6	: Principales activités des chefs de ménage.....	14
Figure 7	: liens de parenté enfants/ chef de ménage.....	14
Figure 8	: Origine des enfants.....	15
Figure 9	: liberté du mouvement des enfants.....	16
Figure 10	: Condition de traversée de la frontière.....	17
Figure 11	: Intention de migration des enfants.....	18
Figure 12	: Perception de la migration des enfants.....	19
Figure 13	: Projet de migration des employeurs.....	20
Figure 14	: Destination de migration des parents.....	22

Figure 15: risques et dangers auxquels les enfants sont exposés	28
Figure 16: Accidents dont les enfants sont témoins	28
Figure 17: Enfants victimes d'accidents.....	29
Figure 18: Niveau d'instruction des enfants	29
Figure 19: Possibilité de travailler et d'étudier selon les enfants.....	30
Figure 20: Evolution du nombre d'élèves ayant abandonnés l'école de 2005 à 2009	31
Figure 21 : Evolution de l'effectif des enfants scolarisé de 2005 à 2009.....	31

Tableau

Tableau 1: Types d'activités pratiquées par les enfants	25
--	-----------

Resume Executif

Les enquêtes menées dans 4 Villages Foulo, Komabangou, Maijamaa et Tangounga situés dans les départements de Say et Téra dans région de Tillabéri, frontalière du Burkina Faso et du Mali, ont révélé l'intensité de la migration interne et transfrontalière.

La grande majorité des employeurs 83,3% ne sont pas originaires de la communauté des sites d'orpaillage ; 45% d'entre eux sont venus d'un autre site. Ils sont composés de 68% de Nigériens, 28% de Burkinabé et 4% d'autres nationalités. Plus de la moitié des adultes n'est pas originaire de ces Villages.

Quant aux enfants (55,6%) d'entre eux ne sont pas originaires des sites. Ils sont venus d'autres localités du Niger, du Mali, du Burkina et d'autres pays. Ils soutiennent à 90% être venus accompagnés d'adultes contre 2% qui sont venus seuls et 1 % qui sont venus avec un groupe d'enfants. 31,7% d'entre eux soutiennent être venus avec leurs propres parents. 6,1%, avec quelqu'un d'autre, 7,8% ont été amenés par d'autres parents, 2% sont venus avec leur maître coranique, 2% ont été obligés, 7,1% ont été encouragés à venir par d'autres parents et 6,6% parce que cette activité est lucrative.

Les enfants travaillent dans toute la chaîne de l'orpaillage notamment dans le forage des puits, l'extraction des minerais en profondeur, l'exhaure, le transport, le concassage, le pilage, le tamisage, le traitement et le transport d'eau et le lavage de minerais. D'autres s'occupent dans la restauration. Ils sont très souvent victimes des accidents de travail, 48% des enfants affirment avoir été témoin d'un accident de travail, et 38% soutiennent avoir été eux-mêmes victimes au niveau principalement du concassage pour 26%, du pilage, tamisage pour 12%.

Les conditions sociales des enfants sont des plus délétères car les infrastructures sociales de base (école, dispensaire) n'existent dans la plupart des sites. 40% des enfants autochtones n'ont pas la liberté la liberté d'arrêter le travail contre 3,7%. La réalité est tout à fait différente chez les non originaires ou il n'y a que 32% qui peuvent librement quitter et 23% qui ne sont pas. L'écart de 19,3 entre les 2 groupes atteste l'existence d'une main d'œuvre enfantine travaillant contre son gré et probablement issue d'un trafic.

Pour assurer réinsertion/réhabilitation des enfants dans l'orpaillage traditionnel en zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger il est proposé une stratégie d'intervention qui vise plus spécifiquement à :

- Créer une dynamique efficace de lutte contre les pires formes du travail et la traite des enfants;
- Réduire la pénibilité du travail;
- Améliorer l'accès aux infrastructures sociales de base;
- Assurer la gestion du programme.

Le programme comporte 4 composantes à savoir :

1. composante I: création de la dynamique de lutte ;

2. composante II: Réduction de la pénibilité du travail;
3. composante III: Amélioration de l'accès aux infrastructures sociale;
4. composante IV: Gestion du programme.

I. Introduction

1.1 Contexte et justification

Afin d'aider à éradiquer le travail des enfants en général dans la sous-région et dans les mines traditionnelles et les carrières artisanales en particulier, le BIT/IPEC a signé un Mémoire d'Entente avec les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger suite à la ratification par ces trois pays de la Convention No 138 de l'OIT relative à l'âge minimum d'accès à l'emploi et de la Convention No 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

L'application de ces deux Conventions dans le secteur des mines traditionnelles en particulier, constitue une préoccupation majeure de ces 3 gouvernements.

Cependant, l'insuffisance de données fiables ne permet pas d'apprécier ou d'appréhender la situation du travail des enfants, la plupart des sites d'orpaillage étant saisonniers pour de multiples raisons (inondations, travaux agricoles, mesures publiques, etc.).

Aussi, l'intensification de l'activité d'orpaillage obéit au rythme des saisons et explique le nomadisme des orpailleurs tantôt occupés par l'agriculture tantôt migrant vers des sites d'orpaillage traditionnel ouverts pendant la saison hivernale dans l'un de ces 3 pays.

Quelle que soient les motivations du changement du lieu de résidence des familles et de leurs membres, la migration, comme le mentionne les TDR, « se mesure sous deux angles : changement du lieu de résidence des familles ou des ménages au cours d'une période de temps donnée et raisons sous-tendant cette migration, et mouvement des enfants au sein de la famille (pour un travail ou autres raisons) et hors de la famille (pour un travail ou autres raisons) ».

Aussi, ces mouvements migratoires entre les 3 pays frontaliers concernant aussi bien les enfants qui se déplacent seuls ou avec leurs parents, librement ou sous contrainte sont peu connus et cernés. Si ces flux migratoires sont confirmés, ils inhibent les impacts des mesures de lutte engagées sur un site ou dans un pays donné. Ceci, dans la mesure où l'application de la Convention N° 138 de l'OIT relative à l'âge minimum d'accès à l'emploi et de la Convention N° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, justifie largement la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants entre les 3 pays voisins.

C'est dans ce cadre que le BIT/IPEC, à travers les projets BIT/IPEC Mines (Afrique de l'Ouest), le TBP Mali - LUTRENA II, TACKLE Mali, les Programmes Nationaux IPEC Burkina Faso, IPEC Mali, IPEC Niger et le SIMPOC, a initié une étude pour mieux cerner le phénomène du travail des enfants dans l'orpaillage en zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, en vue de l'abolition complète de ce fléau, dans la sous-région.

1.2. Objectifs et résultats attendus

Cette étude vise à contribuer à une meilleure connaissance des mouvements transfrontaliers des enfants orpailleurs entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, en vue de l'élaboration d'une stratégie conjointe d'intervention axée sur leur réinsertion/réhabilitation.

Et plus spécifiquement il s'agit à travers cette étude de :

- Déterminer l'ampleur et la nature du problème des migrations transfrontalières liées au travail des enfants dans l'orpaillage, dans les zones sélectionnées, en prêtant attention au genre ;
- Connaître la perception des enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite, de leurs familles et des communautés d'origine ou d'accueil, les facteurs à l'origine de la migration des enfants entre les trois pays ainsi que les causes de départ et les conditions d'accueil de ces enfants ;
- Fournir des statistiques fiables et autres informations sur les conditions de travail et la nature des dangers/risques auxquels les enfants travailleurs migrants sont exposés ainsi que les répercussions de cette situation sur leur santé et leur éducation ;
- Identifier les réseaux de trafiquants d'enfants et les itinéraires des migrations des enfants travailleurs et connaître les liens éventuels entre ces mouvements transfrontaliers et la traite des enfants entre les trois pays ;
- Identifier les employeurs, leurs comportements, attitudes et motivations, ainsi que les zones de destination des enfants travailleurs migrants ;
- Identifier les infrastructures sociales de base (les écoles formelles et non formelles, centres de récréation, centres d'accueil et de transit, cliniques, centres de santé, etc.) et leur niveau d'accessibilité dans les zones sélectionnées ainsi que les alternatives/opportunités économiques disponibles dans la communauté/région et susceptibles d'augmenter le revenu familial ou individuel des enfants travailleurs migrants ;
- Elaborer une note de stratégie d'intervention à soumettre à USDOL et à d'autres donateurs en vue de la réhabilitation des enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite d'enfants, exploités ou en situation dangereuse dans les mines d'or traditionnelles de la sous-région ouest africaine.

Aussi, les sept (7) résultats attendus de cette étude sont :

- **R 1** : Au terme de l'étude, l'ampleur et la nature du problème des migrations transfrontalières liées au travail des enfants dans l'orpaillage, dans les zones sélectionnées, en prêtant attention au genre, sont mieux connues ;
- **R 2** : La perception des enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite d'enfants, de leurs familles et des communautés d'origine ou d'accueil, les facteurs à l'origine de la migration des enfants entre les trois pays ainsi que les causes de départ et les conditions d'accueil de ces enfants sont connus ;

- **R 3** : Des statistiques fiables et autres informations sur les conditions de travail et la nature des dangers/risques auxquels les enfants travailleurs migrants sont exposés ainsi que les répercussions de cette situation sur leur santé et leur éducation sont disponibles ;
- **R 4** : Les réseaux de trafiquants d'enfants et les itinéraires des migrations des enfants travailleurs sont identifiés et les liens éventuels entre ces mouvements transfrontaliers avec la traite des enfants entre les trois pays sont identifiés et mieux connus ;
- **R 5** : Les employeurs, leurs comportements, attitudes et motivation, ainsi que les zones de destination des enfants travailleurs migrants sont identifiés;
- **R 6** : Les infrastructures sociales de base (les écoles formelles et non formelles, centres de récréation, centres d'accueil et de transit, cliniques, centres de santé, etc.) et leur niveau d'accessibilité dans les zones sélectionnées sont répertoriés, les alternatives/opportunités économiques disponibles dans la communauté/région et susceptibles d'augmenter le revenu familial ou individuel des enfants travailleurs migrants, et les partenariats potentiels visant à soutenir les enfants concernés sont identifiés;
- **R 7** : Une note de stratégie d'intervention à soumettre à USDOL et à d'autres donateurs en vue de la réhabilitation des enfants travailleurs migrants exploités ou en situation dangereuse de traite des enfants entre les trois pays est élaborée.

II. Méthodologie

Pour mieux cerner la connaissance des mouvements transfrontaliers des enfants orpailleurs entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger et d'avoir des données quantitatives et qualitatives, l'IPEC a organisé les activités de la conduite de la présente étude, notamment à travers deux rencontres d'orientation. En effet, un bureau d'études a été recruté dans chacun des 3 pays. A la suite du recrutement des consultants dont le Consultant Principal est le Consultant du Mali, une rencontre d'harmonisation de la méthodologie, des outils et du calendrier de travail a été organisée à Niamey, les 29 et 30 avril 2009.

Au mois d'août 2009 (13 et 14), une rencontre des consultants et des commanditaires a eu lieu à Ouagadougou. A l'issue de cette rencontre de deux jours, les résultats atteints sont les suivants :

- Le point de la réalisation de l'étape de recueil de données sur le terrain était réalisé;
- Les contraintes et les limites de l'étude sont identifiées;
- Les axes d'analyse des données, le canevas du rapport et les axes essentiels pour l'élaboration d'une note stratégique d'intervention étaient définis
- Le plan l'élaboration du rapport de synthèse général était adopté;
- Le cadre temporel pour la suite des activités était défini.

La méthodologie de la présente est en harmonie avec les activités réalisée au Mali et au Burkina Faso. Ainsi les principales phases ont été :

1. La revue documentaire menée par le consultant principal
2. La conception des guides d'entretien et des outils de collecte des données ;
3. La validation des outils de collecte;
4. La révision et reproduction des outils;
5. Le recrutement et la formation des enquêteurs par le consultant principal sur la méthodologie de l'enquête et la problématique du travail des enfants par 2 experts de l'IPEC ;
6. La mission de prise de contact avec les autorités locales à respectivement Say et Téra dans la région de Tillabéri, frontalière à la fois avec le Burkina et le Mali ;
7. L'enquête du terrain, menée par 8 enquêteurs et 2 superviseurs ;
8. La saisie et exploitation des données;
9. L'analyse et la rédaction du rapport /pays.

2.1. Choix des sites d'orpaillage

Selon l'atelier de briefing de Niamey trois sites par pays devraient être retenus. Les critères de choix des sites de l'étude sont : les aspects frontaliers, la taille des sites, la prédominance du facteur migration.

Au Niger, l'enquête a concerné les départements de Say et de Téra dans la région de Tillabéri, frontalière du Burkina et du Mali et plus précisément les communes de Dargol, de Kokorou et de Torodi. Les sites choisis sont ceux des villages de Foulo, Komabangou, Maijamaa et Tangounga qui sont permanents. Cette région se caractérise à la fois par une forte intensité des activités d'orpaillage, de la migration sur les sites et de l'ampleur du travail des enfants.

2.2. Méthode de collecte des données

La collecte des données a eu lieu de 21 au 22 août 2009. Elle s'est articulée à travers l'exploitation des documents sur les sujets de l'étude et des entretiens qualitatifs et quantitatifs avec les personnes et autorités compétentes.

2.2.1. Revue documentaire

La méthodologie de l'étude s'est basée dans une première étape sur une recherche documentaire sur les études réalisées dans le domaine du travail des enfants et de la migration. Cette recherche documentaire a permis non seulement de relever les principales conclusions et recommandations faites dans ces études mais aussi a permis au consultant de tenir compte des difficultés et des expériences qui en sont issues. Elle a également servi de support à la préparation de l'enquête statistique et des outils d'analyse. Ainsi, diverses études et documents fournis par l'IPEC dans le domaine du travail des enfants ont été consultés.

2.2.2. Collecte des données

a) Choix de l'échantillon

L'échantillon a été défini aux termes de l'atelier de Niamey. Ainsi l'étude devrait concerner 1000 enfants pour les trois pays de l'étude avec une marge de 10% ; 600 adultes soit 200 par pays. En outre, un quatrième site de réserve pourra être choisi au cas où les trois sites par pays ne couvriraient pas le nombre de l'échantillon choisi.

Tenant compte de ce qui précède, l'échantillon du Niger est composé de 60 employeurs, 161 parents et 411 enfants.

b) Elaboration et validation des outils de collecte

Suite à la revue documentaire, les consultants pays ont élaborés trois projets de questionnaires destinés respectivement aux employeurs, aux enfants et aux parents. Ces outils ont été complétés par des guides d'entretien à l'intention de certaines ressources humaines clés: autorités administratives, traditionnelles et autres leaders d'opinion.

Les différents questionnaires et guides d'entretien des consultants pays ont été fusionnés et synthétisés. Tous les outils de collecte des données ont été validés à l'occasion de la rencontre de Niamey.

c) Modalités pratiques d'organisation de l'enquête

Dans le cadre de l'enquête deux équipes composées chacune de 4 enquêteurs et 1 superviseur ont été mises en place. Les enquêteurs ont séjourné cinq jours durant sur les sites identifiés et administrés les questionnaires.

Les enquêteurs ont été formés à la méthodologie de l'enquête et à la problématique du travail des enfants respectivement par le consultant principal et deux experts de l'IPEC.

2.3. Méthodes d'analyse

L'enquête statistique par sondage a été réalisée à deux volets : un volet quantitatif et un volet qualitatif. Pour le volet quantitatif, il a été administré un questionnaire individuel par catégorie d'enquêtés notamment les enfants, les parents et les employeurs, qui a permis de recueillir des données quantitatives sur leurs connaissances, perceptions et attitudes sur les principaux volets retenus dans les termes de référence.

Pour le volet qualitatif, il a été administré des guides d'entretien. Selon les catégories des populations enquêtées, les principaux thèmes qui ont été abordés sont modulés de telle manière à rechercher l'information souhaitée.

La saisie et l'exploitation des données a été réalisée avec le Statistical Package for Social Science (SPSS) un des plus anciens logiciels d'exploitation statistique.

2.4. Difficultés et limites de l'étude

2.4.1. Les difficultés de l'étude

La seule difficulté de l'étude a été la réticence des parents et des employés à répondre aux questions. Ils justifient leur position par le fait qu'ils ont été l'objet de nombreuses enquêtes qui auraient ternies leur image. Ces études, selon eux les présentent comme des "sidéens" des "mafieux". Le recours aux chefs traditionnels et à la sensibilisation sur les ondes des radios communautaires ont permis de surmonter cet obstacle.

2.4.2. La portée et les limites de l'étude

Cette étude est, on ne peut dire, importante, en ce que pour la première fois, elle a tenté de cerner, au-delà du phénomène du travail des enfants dans les mines assez connu, le flux migratoire transfrontalier concomitamment, dans 3 pays. L'échantillonnage assez représentatif donne l'ampleur du phénomène. Cependant, les conclusions peuvent être nuancées en raison du fait qu'au Burkina où les sites sont en passe de fermeture les orpailleurs migrent vers le Niger où les sites sont permanents. Ces variables constituent la faiblesse de l'étude.

III. Clarification des concepts

Des concepts relatifs à l'orpaillage et au travail des enfants ont été utilisés dans cette étude. Pour avoir une compréhension unique de la terminologie utilisée il nous a paru nécessaire de définir un certain nombre de concepts.

3.1 Concepts liés à l'orpaillage

Au Niger, l'orpaillage se définit essentiellement par des exploitations traditionnelles ou de mines artisanales; il n'y a pas exploitation minière à petite échelle, d'orpaillage mécanisé ou de la petite mine. Aussi par orpaillage traditionnel, il faut entendre ; toute activité qui consiste à récupérer par des procédés artisanaux, des substances précieuses en l'occurrence l'or et le diamant contenu dans les alluvions, les éluvions provenant de gîtes.

Par exploitation artisanale, il faut entendre toute opération qui consiste à extraire et concentrer des substances minérales provenant des gîtes primaires et secondaires, affleurant ou **su** affleurant pour en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels.

3.2 Concepts liés à la migration, au travail et à la traite des enfants

Par rapport aux concepts de la protection des enfants et à la lutte contre la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants, il faut comprendre par rapport à chaque terme les définitions suivantes :

- **La Traite des personnes** : l'action de recrutement, transport, transfert, hébergement, accueil de personnes par les moyens de menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation qui comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.
- **La Traite des enfants**: le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation même si les moyens utilisés ne font pas appel à ceux énoncés ci-dessus.
- **La Prévention** : Ensemble de mesures prises en vue d'empêcher la traite des enfants.
- **La Protection** : l'ensemble de mesures visant à garantir les droits de l'enfant victime de traite.
- **La Réinsertion / Intégration** : l'ensemble d'actions permettant à l'enfant de retrouver sa dignité ou son statut social de personne humaine ; processus qui vise à ramener et à réadapter l'enfant à son milieu social ;

- **Le Trafic** : Les phénomènes de la traite et du trafic humain partagent des traits communs, tels que le déplacement des individus et la vulnérabilité des personnes touchées. L'expression « trafic illicite de migrants » est utilisée dans le contexte du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Elle désigne alors « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un Etat Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet Etat ».
- **La Traite** : Traite des enfants : tout acte de recrutement, le transport, le transfert, d'hébergement, ou l'accueil d'enfant à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, aux fins d'exploitation quels que soient les moyens utilisés ;
- **L'exploitation** comprend, entre autre, l'exploitation de la prostitution des enfants ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

IV. Cadre juridique et institutionnel relatif au travail des enfants

Au Niger la Constitution, à son titre I et 2, balise le cadre juridique et institutionnel. En effet au titre relatif à la souveraineté il est dit que la République du Niger est démocratique et sociale. Et conséquemment à cela, le Titre II réaffirme les droits et des devoirs de la personne humaine notamment l'affirmation du droit à la vie, à la santé, à la liberté, à la sécurité et à l'éducation; liberté de pensée, d'opinion, d'expression et de religion; reconnaissance du droit au travail et à une juste rémunération, garantie de la liberté syndicale et du droit de grève qui "s'exercent dans les conditions définies par la loi", etc. Le titre XI des traités et accords internationaux, place le Niger en situation de respecter tous les traités et accords ratifiés par le Niger.

Et, sur la problématique du travail et celui des enfants, le Niger a ratifié l'essentiel des conventions en matière de travail et de droit de l'enfant. Sur les 38 conventions 36 ont été effectivement ratifiées, 2 ont été dénoncées notamment la Convention sur l'âge minimum de 1919 (industrie) en décembre 1978 et la Convention sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932 qui, toutes les deux (2) ont une importance par rapport à la présente étude. Il n'y a aucune ratification conditionnelle.

Conformément au titre XI de la constitution du 9 août 1999, les Gouvernements du Niger ont été intégrées nombre de conventions dans les instruments juridiques nationaux avec l'appui du BIT. Présentement le Projet d'Appui à la Justice et l'Etat de Droit a commandité une Etude en vue de la mise en conformité du droit national avec les normes internationales des Droits de l'Homme notamment aux conventions ratifiées par le Niger. Les dispositions légales et réglementaires seront révisées et complétées en ce qu'elles sont contraire avec les dites conventions. Voir à l'annexe II, la liste des principales conventions ratifiées par le Niger.

V. Caractéristiques de la zone d'étude et des enquêtes

Les univers physique et social de la zone d'enquête sont caractérisés par la présence d'une forte population de migrants internes et internationaux en particulier des burkinabé, des maliens et de femmes Togolaises et Ghanéennes opérant dans le secteur de la restauration et de la prostitution, aux côtés des nigériennes.

L'importance de cette population de migrants s'explique par la proximité de ces sites avec les pays voisins tels le Mali et le Burkina et aussi par l'illusion de facilement se procurer des revenus numéraires.

Les sites sont constitués d'habitats spontanés en paille ou en tôle à proximité des villages traditionnels dont ils portent le nom.

Comme le souligne Souley Adj¹, les sites "se caractérisent d'abord par leur caractère désertique et austère, la végétation étant une denrée rare, principalement à Komabangou. Ainsi, les arbres sont rares et le sol est rocailleux." Il ne peut en être autrement, cette région étant pratiquement située dans le plateau Gourma qui repose sur un socle granitique. Ainsi les nappes phréatiques fossiles sont difficilement exploitables, celles d'infiltration immédiate sont rares ou subviennent difficilement aux besoins des populations. Sur tous les sites l'eau est une denrée rare.

Au plan démographique, selon l'étude de l'INS, sur l'ensemble de la population, moins de trois personnes sur dix (27,7%) sont originaires du site aurifère (Komabangou). La population des sites varie d'une saison à l'autre selon Adj, elle serait par exemple à Komabangou de 50 000 pendant que sur place il est avancé 70 000 habitants. L'INS² annonce 30 000 pour la même localité³.

Ces différences d'appréciation s'expliquent du fait que la période de pointe de la migration vers ses sites se situe en saison sèche et la plupart de la population quitte les sites pour aller labourer chez eux. Cette mobilité liée à la dispersion géographique des populations autour des villages traditionnels sur une superficie variant entre 10 à 40 Km² qui rend difficile l'estimation de la population.

¹ Etude sur le travail des filles dans les sites aurifères de Komabangou et M'Banga, BIT/IPEC - Décembre 2006.

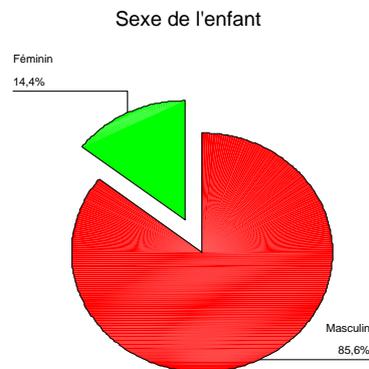
² Enquête de base sur le travail des enfants dans les sites d'orpillage de Komabangou et M'Banga (mai 2008) réalisée par l'Institut National de la Statistique

³ Il est à noter qu'à Komabangou tout comme à M'Banga qui sont des lieux d'exode saisonnier par excellence, la période du recensement est une variable très importante. On distingue une période d'affluence (Décembre à Avril) et une période morte (mai à novembre). Notre recensement s'étant déroulé en période morte (mois de mai), Il est donc fort probable qu'en période d'affluence des gens sur les sites que l'effectif total de la population soit le double de l'effectif obtenu lors du présent recensement.

5.1. Caractéristiques des enfants

L'enquête a concerné 4 Villages Foulo, Komabangou, Maijamaa et Tangounga situés dans la région de Tillabéri et les départements de Say et Téra.

Figure 1 : Sexe de l'enfant



Selon l'étude de base déjà citée menée par l'INS, "Les enfants semblent constituer 30 à 50% de la force de travail ; ce qui représente, quelque part, 60.000 à 200.000 enfants travaillant dans les mines dans ces pays... D'ailleurs, ces chiffres pourraient être sous-évalués".

Les enfants concernés par cette enquête sont constitués de 85,6% de garçons et 14,4% de filles. 40,7% des enfants originaires du site sont de sexe masculin. Et parmi les enfants originaires du site, il y a 44,9% de sexe masculin. Leur âge varie de 6 à 18 ans. Les enfants âgés de 6 à 12 ans constituent 31,5% de l'échantillon tandis que ceux de 13 à 18 ans représentent 68,5%.

On compte environ 980 filles et 1157 garçons dans les différentes familles des enquêtés parmi lesquels, selon les répondants 27% des filles qui sont employées contre 67% des garçons.

5.2. Caractéristiques des employeurs

Figure 2: Qualité de l'employeur



Selon l'étude de base conduite par l'INS "les estimations indiquent un nombre aussi élevé que 600.000 orpailleurs dans la région qui à leur tour contribuent à la survie de près de 2.000.000 de personnes dont la majorité vit en dessous du seuil de pauvreté" Cependant, dans le cadre de cette enquête, au total 60 employeurs ont été enquêtés. Ils sont à 65% des propriétaires contre 35% de gérants.

Ils disposent sur les trois sites précédemment cités au total 133 exploitations dont 109 au Niger, 4 au Mali, 18 au Burkina et 2 dans d'autres pays. Chaque employeur dispose en moyenne de 2 à 3 exploitations. En ce qui concerne les activités qu'ils pratiquent, 82% sont dans la production d'or, 7% dans l'achat et la vente, 3% dans le commerce de divers articles.

La grande majorité (82%) a des exploitations formelles et individuelles contre 18% qui sont informelles. Les employeurs enquêtés travaillent pour la plupart (45%) depuis plus de 3 ans sur le site, 20% sont là depuis 2 à 3 ans et 22% depuis 1an.

Ils sont tous des hommes mariés à 88% et leur âge varie de 22 à 55 ans, mais la grande majorité (75%) est âgée de 22 à 40ans.

23% vivent avec leur famille nucléaire, 13% en famille élargie, 32% avec leurs employés et 23% vivent seuls.

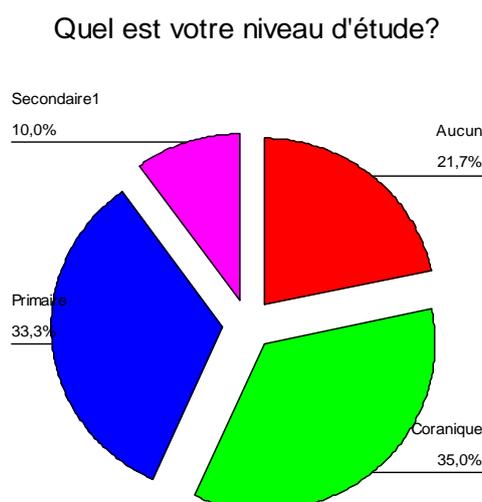
Figure 3: Statut des employeurs



Les employeurs ont des enfants dont le nombre varie de 1 à 7 pour la grande majorité. Ces enfants sont constitués de 53% de garçons et 47% de filles. 50 à 53% de ces enfants ne fréquentent pas l'école, et ils ne sont non plus employés dans les sites.

61,7% des employeurs n'ont pas fréquenté l'école formelle, contre 38,3%. Ils sont (33%) à avoir un niveau d'étude primaire et (10%) secondaire. Cependant, 56,7% ont fréquenté l'école coranique.

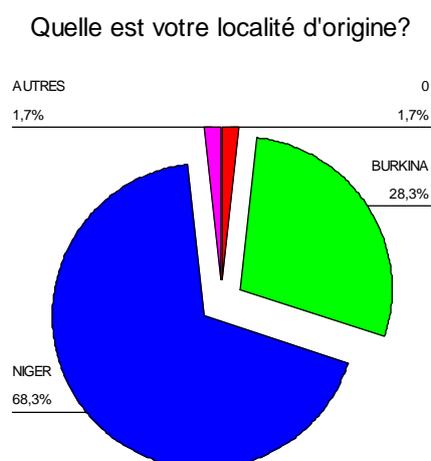
Figure 4: Niveau d'étude des employeurs



La grande majorité de ces employeurs 83,3% ne sont pas originaires de la communauté du site d'orpaillage ; 45% d'entre eux sont venus d'un autre site.

Ils sont composés de 68% de Nigériens, 28% de Burkinabé et 4% d'autres nationalités.

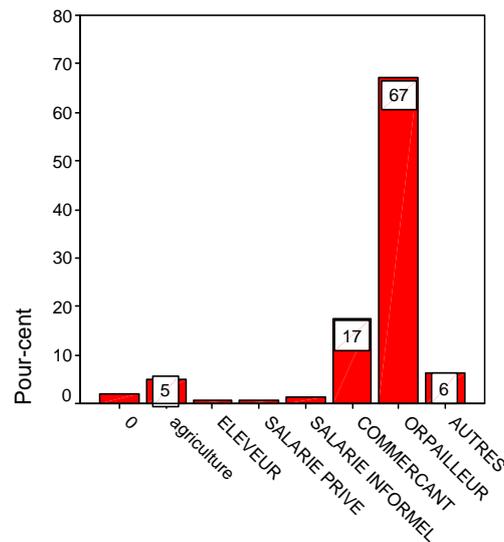
Figure 5: Origine des employeurs



5.3. Caractéristiques des parents

La majorité des chefs des ménages 84% sont des hommes contre 16% de femmes. La plupart sont mariés : 83% contre 8% de célibataires. Ils ont un faible niveau d'éducation. En effet, seuls 18% ont un niveau d'étude primaire, 44,7% ont fréquenté l'école coranique.

Figure 6 : Principales activités des chefs de ménage

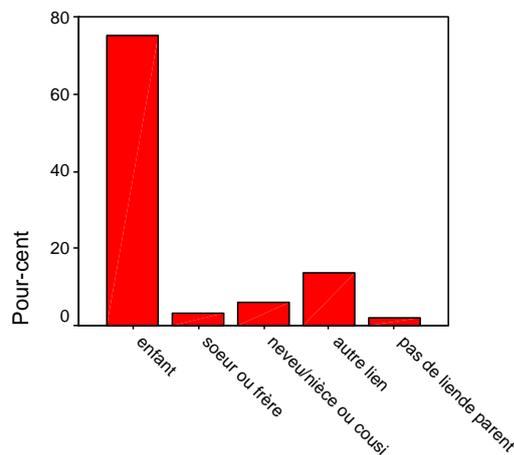


Les principales activités menées par les chefs des ménages sont l’orpaillage pour 67% des répondants, le commerce pour 17% et l’agriculture pour 5%.

80,7% des répondants sont originaires du Niger contre 17% de Burkinabé. 48% affirment être venus pour chercher de l’or, contre 41% qui sont en quête d’une activité plus rentable et 12% qui sont là pour la saison sèche.

Les derniers enfants du ménage sont à 55% des filles contre 45% de garçons. Ils sont, pour 75% des cas, des enfants propres aux chefs des ménages.

Figure 7 : liens de parenté enfants/ chef de ménage



La figure ci-contre donne des indications sur les liens de parenté des chefs de ménage et les enfants. 38% sont originaires du site, contre 37% qui sont là depuis plus de 3 ans, 16% qui ont entre 2 à 3ans et 9% ont plus ou moins un an.

90% des répondants affirment ne pas avoir des enfants en migration. Aussi 56% estiment que la migration n’est pas une bonne chose contre 36% qui sont d’avis contraire.

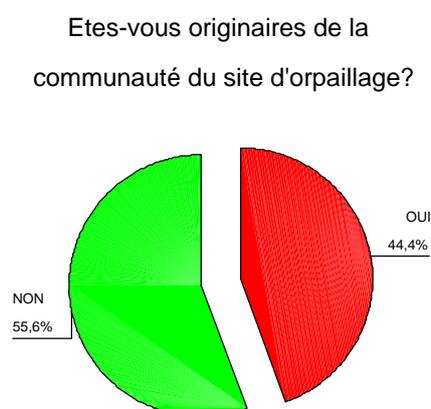
VI. Ampleur et nature de la migration dans les sites

6.1. Ampleur des migrations dans les sites d'orpaillage

6.2.1 Chez les enfants

Selon les enfants, 44,4% d'entre eux sont originaires des sites contre 55,6% qui ne le sont pas. Et parmi ces derniers, 9,3 % viennent d'un autre site. 40,7% des enfants originaires du site sont de sexe masculin. Et parmi les enfants migrants du site, il y a 44,9% de sexe masculin.

Figure 8 : Origine des enfants



42% des enfants sont originaires du Niger, 42% du Burkina, 15% du Mali et 1% d'autres nationalités.

On constate que le phénomène de migration des enfants non originaire des sites croit de manière exponentielle depuis 3 ans. En effet la plupart des enfants migrants (41%) des sites sont arrivés depuis moins d'un an pendant que 10% sont venus depuis 2 à 3 ans et 4,4% seulement depuis plus de 3 ans.

Les adultes eux soutiennent que 38% des enfants sont nigériens contre 6% des Burkinabé et 54% dont ils ignorent l'origine et la manière dont ils sont arrivés au site. Par contre 18% ont été amenés par les chefs de ménages.

Le fait que 55,6 % des enfants du site n'y soient pas originaires, alors même que la population autochtone constitue 80,7 % indique qu'il y a beaucoup d'enfants qui viennent de la migration interne et internationale. Selon les enfants, en plus de la migration interne il y a une forte mobilité des enfants entre le Burkina et le Niger et accessoirement vers le Mali.

La comparaison de la durée du séjour des enfants et des adultes donne une indication forte sur l'ampleur de la migration. En effet, pendant qu'il n'y a que 9% d'adultes qui sont venus sur les sites depuis un an ou moins, il y a dans le même temps 52% d'enfants. Manifestement ce grand nombre d'enfants ne peuvent être les fils et les proches de 9 % d'adultes venus cette première année. A l'évidence, les entretiens avec les différents groupes ne traduisent pas toujours la réalité et visent à cacher le niveau et le degré de trafic.

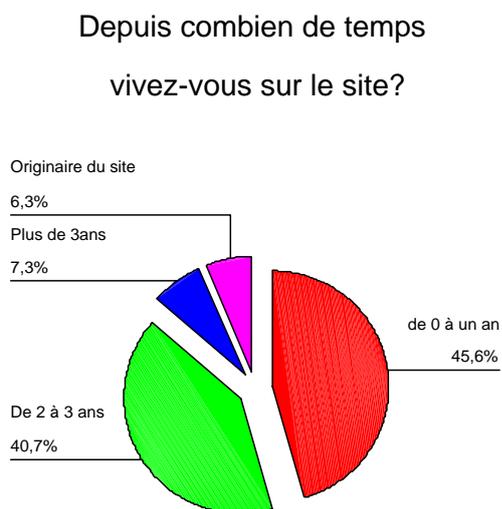
L'affirmation des employeurs (93%) selon laquelle les enfants engagés ne sont ni le leur, ni ceux de leurs parents encore moins ceux du village confirme l'existence des enfants migrants travaillant sur les sites.

6.2.2 Chez les employeurs

Les employeurs, dans leur grande majorité, 83,3%, ne sont pas originaires de la communauté du site d'orpillage et 45% d'entre eux sont venus d'un autre site. Ils sont composés de 68% de nigériens, 28% de Burkinabé et 4% d'autres nationalités. La grande majorité 78,3% vit sur les sites. 42% y vivent depuis 1an, 22% depuis 2 à 3 ans et 23% depuis plus de 3 ans. 23% vivent avec leur famille nucléaire, 13% en famille élargie, 32% avec leurs employés et 23% y vivent seuls. Par rapport à l'avenir, la grande majorité des employeurs 75% envisagent aller ailleurs après ce site. 43% comptent aller au Burkina, 36,7 envisagent d'aller au Mali, 18% comptent rester au Niger.

6.2.3 Chez les parents

Figure 9 : liberté du mouvement des enfants



Au niveau des parents on constate que 80,7% des répondants sont originaires du Niger contre 17% des Burkinabé. Il n'y a que 38% qui sont originaires du site contre 37% qui sont là depuis plus de 3 ans, 16% qui ont entre 2 à 3 ans et 9% ont plus ou moins un an.

Ainsi on compte, pour la période de moins d'un an à trois ans, 61 % des parents.

Au vu des résultats de l'enquête, il apparaît qu'il y a une forte migration interne et internationale dans les 3 catégories du groupe cible. En effet, si la population des parents est largement nigérienne 80,7% dont 38% seulement autochtones des sites, il y a lieu de constater qu'il n'en est pas de même pour les personnes qui contrôlent la filière de l'orpillage qui sont, pour plus d'un tiers, de ressortissants étrangers, plus exactement 28% de Burkinabé et 4% d'autres nationalités.

6.2. Nature des migrations dans les sites d'orpaillage

6.2.1 Caractéristiques des migrations

La Situation sociodémographique et socioéconomique des migrants a été décrite notamment à travers les points V et VII du rapport.

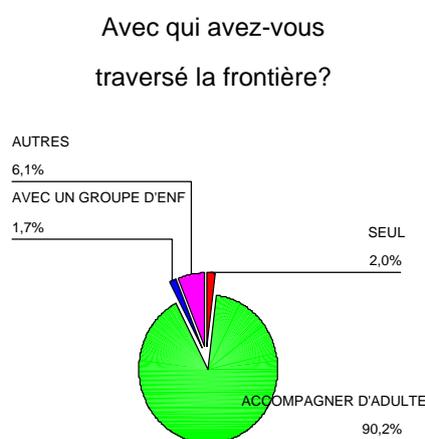
6.2.2 Modes des migrations

Il est difficile d'élucider le mode d'acheminement des enfants sur les sites. Les répondants, affirment à 31,7% être venus avec leurs propres parents, 6,1% avec quelqu'un d'autres. Ils sont 54 % à soutenir avoir choisi volontairement de venir au site contre 46% qui sont d'avis contraire.

De deux choses l'une, ou ils sont venus d'eux-mêmes pour la plupart pour travailler à leur compte ce, d'autant plus que 72% des employeurs soutiennent ne pas engager des enfants de moins de 18 ans contre 28 qui affirment en engager entre 1 à 8.

Par rapport à l'origine des enfants de moins de 18 ans, on constate que les employeurs se sont abstenus de répondre aux questions. On ignore si réellement ils ne connaissent pas l'origine de ces enfants ou bien s'ils se sont abstenus par prudence. Cela est d'autant probable que les 28% qui reconnaissent employer des enfants qui ne sont pas les leurs et ceux du village et les 32% qui vivent avec leurs employés, ne peuvent ignorer l'origine et la provenance de ces enfants.

Figure 10: Condition de traversée de la frontière



Cette attitude de garder le silence est partagée par les parents qui soutiennent que les enfants migrants sont à 38% des nigériens, 6% du Burkinabé et ils ignorent l'origine de 54% contrairement aux enfants qui soutiennent que 42% sont du Niger, 42% du Burkina, 15% du Mali et 1% d'autres nationalités. Les parents ne peuvent ignorer cette réalité puisque à 67% ils travaillent dans le secteur de l'orpaillage.

On a l'impression qu'il y a une sorte de censure au niveau des adultes et des employeurs sur le travail des enfants, alors même que les enfants sont plutôt prolifiques sur leurs origines, conditions d'emploi et de travail. Les employeurs et les parents ne peuvent ignorer les conditions dans lesquelles ils sont arrivés.

La plupart des enfants 84% ont traversé la frontière par engin à deux roues contre 9,5% qui l'ont fait par les véhicules de transport et 5% qui sont venus à pieds. 90% sont passés par la grande voie contre 9% qui sont venus par la brousse. Quel que soit le chemin emprunté, ils déclarent tous n'avoir rencontré ni gendarmes ni policiers en cours de route et par conséquent personne ne leur a demandé de fournir des pièces d'identité ou autre document de voyage.

6.3. Causes de la migration et du travail des enfants

6.3.1 Chez les enfants

Les enfants à 46% des répondants estiment que la migration est une bonne chose et la grande majorité 71% des enfants a travaillé dans 1 à 2 sites dont certains en dehors du pays. Les destinations de 34,4% des enfants entendant migrer sont variées (Burkina, Mali, autres pays, etc.) comme on peut le voir à travers la figure suivante. Plus du tiers compte aller vers un autre site. Les deux figures suivantes illustrent leurs perceptions et projets par rapport à la migration.

Figure 11: Intention de migration des enfants

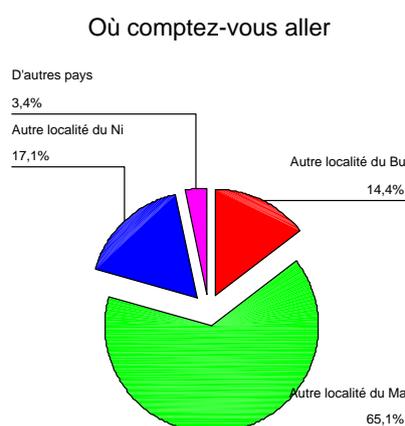
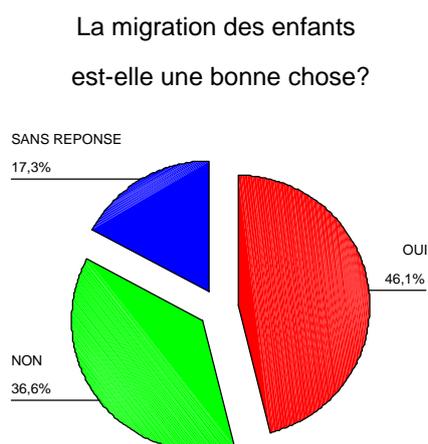


Figure 12: Perception de la migration des enfants



Quant aux motivations de l'immigration, elles sont multiples. Les enfants répondent à 77% être venus au site pour avoir de l'argent, 43% pour avoir un bien matériel et 14% par manque d'activité au village, et 10% juste pour imiter leurs camarades. D'autres 3,4% sont venus pour affirmer leur personnalité, 4% pour faire des découvertes et 14% ont suivi leurs parents.

Les avis des parents sur les raisons pour lesquelles les enfants travaillent sur les sites d'orpaillage sont très partagés:

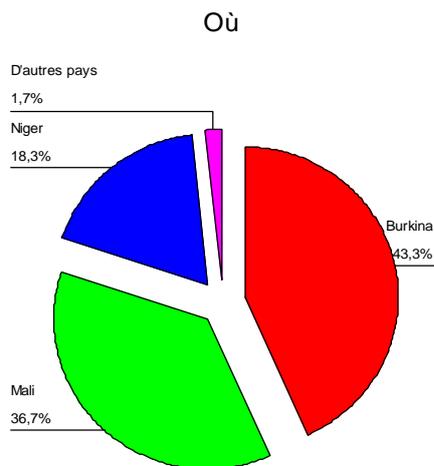
- la grande majorité 72% des répondants évoque des raisons économiques, notamment la pauvreté des parents ;
- Certains 35% pensent que c'est par manque d'activité que les enfants se retrouvent sur les sites ;
- D'autres 60% estiment que les enfants le font pour aider leur famille ;
- D'autres encore 26% affirment que les enfants n'ont aucun choix, raison pour laquelle, ils sont venus au site.

Le choix de la migration n'est pas volontaire pour 46 % contre 54%.

6.3.2 Chez les employeurs

La migration interne ou internationale est une réalité au niveau de tous les sites d'orpaillage. Comme déjà souligné, les employeurs, dans leur grande majorité, 83,3%, ne sont pas originaires de la communauté du site d'orpaillage et 45% d'entre eux sont venus d'un autre site. La grande majorité des employeurs 75% envisagent d'aller ailleurs après ce site. 43% comptent aller au Burkina, 36,7 envisagent d'aller au Mali, 18% comptent rester au Niger. Il n'est pas exclu que ces déplacements provoquent une migration en chaîne de leurs employés et de leurs familles. La motivation réelle des employeurs est la recherche des gains car ils sont à 82% dans la production d'or, 7% dans l'achat et la vente, 3% dans le commerce de divers articles.

Figure 13: Projet de migration des employeurs



6.3.3 Chez les parents

Au sujet de la motivation des parents pour la migration, 48% affirment être venus pour chercher de l'or, contre 41% qui sont en quête d'une activité plus rentable et 12% qui sont là pour la saison sèche. La migration risque de s'amplifier car 35% des parents comptent aller sur un autre site notamment 67% d'entre eux dans une localité du Mali, 20% dans une localité du Niger et 12% au Burkina. Cela est d'autant probable que les parents se déplacent avec leurs enfants.

VII. Perception sur la migration des enfants

Cette question est analysée à travers la perception des différents acteurs et la connaissance des textes réglementant le travail des enfants.

7.1. Perception des enfants travailleurs migrants

Comme déjà souligné, les enfants estiment à 46% que la migration est une bonne chose contre 37% qui sont d'avis contraire et 17% sans opinion. Ce résultat n'étonne guère puisque 77% des enfants affirment être venus au site pour avoir de l'argent, 43% pour avoir un bien matériel et 14% par manque d'activité au village, et 10% juste pour imiter leurs camarades.

Mais cette unanimité cache de profondes différences de vues entre les enfants originaires du site et ceux migrants. Ainsi, par rapport à la migration des filles les opinions les plus favorables émanent des enfants originaires des sites. Apparemment les migrants connaissant la réalité de la migration et l'âpreté de leurs conditions de vie, ne veulent pas que les filles, qu'ils considèrent comme des êtres plus fragiles subissent, leur sort. C'est pourquoi ils sont contre la migration des filles à 36,6% alors que dans l'autre groupe il n'y a que 14,4% qui s'y opposent.

Contrairement pour le cas de la migration des filles, les enfants migrants des sites à 27% souhaitent eux-mêmes migrer contre 7,3% chez les originaires. De même, ils sont moins nombreux (28,5%) à s'opposer à la migration alors que les originaires à 37% s'y opposent. Cette perception, un peu plus favorable à l'idée de la migration des enfants migrants des sites, traduirait, sans doute, leur volonté de fuir le cadre contraignant de vie en espérant trouver, ailleurs, quelque chose de meilleur.

7.2. Perception des employeurs

Le travail des enfants est diversement apprécié par les différents acteurs. Elle est forcément subjective. En effet, l'opinion des employeurs est fortement entachée par la crainte des dispositions légales et réglementaires réprimant les pires formes du travail des enfants. Ceci explique leur silence par rapport à nombre de questions sur les conditions de recrutement et de travail des enfants. Malgré tout, 28%, soit près du 1/3, affirment engager entre 1 à 8 enfants de moins de 18 ans contre 72% qui soutiennent ne pas en engager. Cependant, selon 93% des employeurs, les enfants engagés ne sont ni les leurs, ni ceux de leurs parents encore moins ceux du village. Ils ne peuvent forcément provenir que de la migration interne ou transfrontalière. La migration des enfants n'est donc pas perçue comme un phénomène socialement répréhensible, à preuve le nombre important de répondants 35% qui pensent que la migration des filles est une bonne chose, alors même que nombre des activités de l'orpillage sont, en principe, considérées comme masculines et donc leur exercice par les filles est socialement et religieusement répréhensible. Les 65% des autres répondants sont restés sans opinion.

Au cours des entretiens, les employeurs disent que les enfants sont faibles, peu vigoureux et peu productifs. C'est pourquoi, ils font recours aux adultes. De même que 90%

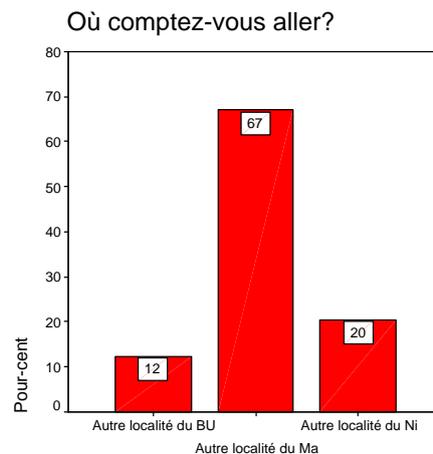
des employeurs affirment ne pas engager des femmes dans leurs exploitations contre 10% qui en ont engagé 104.

L'affirmation selon laquelle ils n'emploient pas des enfants est difficilement soutenable au vu de l'observation du terrain et des données collectées auprès des enfants. Les employeurs semblent ne pas prendre en compte toute la chaîne des activités allant du forage des puits au transport de l'eau en passant par l'extraction des minerais en profondeur, l'exhaure, le transport, le concassage. Il est vrai, si très peu d'enfants sont utilisés dans forage des puits 10%, l'exhaure des minerais 17%, le transport de minerais 13% qui demandent des efforts physiques considérables, il n'en est pas de même pour les autres activités. En effet, selon les enfants eux-mêmes, ils sont à 50% dans le concassage, 46,6% dans le pilage/tamisage, 39% dans le traitement /lavage, 28% dans le transport de l'eau. S'ils n'utilisent pas de la même manière les enfants dans toute la chaîne des activités d'orpaillage, c'est en raison de la rentabilité économique des enfants.

En somme, les employeurs perçoivent le travail et la migration des enfants comme un fait normal.

7.3. Perception des familles ou parents

Figure 14: Destination de migration des parents



Quant aux parents 90% des répondants affirment ne pas avoir des enfants en migration. Cela s'explique à partir du moment où localement les mines sont actives et les offres d'emploi disponibles. Il aurait fallu le tarissement des gisements et/ou la découverte de nouveaux sites plus productifs et rentables pour provoquer la migration.

Nonobstant ce fait, les communautés des sites estiment à 36% que la migration est une bonne chose contre 56%. Ils comptent migrer sur d'autres sites au Burkina ou au Mali comme l'indique la figure ci-dessus.

7.4. Perception des communautés des sites d'orpaillage

Le trafic et la traite des enfants n'est pas perçue comme un tabou de manière générale par les communautés, les leaders d'opinion voire par les pouvoirs publics locaux. La législation et les règlements en la matière sont méconnus en générale. Les communautés

pensent qu'il est normal que les enfants travaillent pour apporter leur contribution à la survie de la cellule familiale.

Il est vrai, quelques actions de sensibilisation menées par des ONG ont amené les employeurs et les parents à être plus vigilants au point de ne vouloir répondre à certaines questions ou à donner des réponses évasives au cours des enquêtes.

L'employeur est perçu comme un bienfaiteur, un mécène qui nourrit et entretient son personnel avant qu'il ne trouve l'or. Il ne s'est pas établi des rapports formels de travail entre employeurs et enfants ou leurs tuteurs. Le défi majeur est d'amener ses communautés à connaître les méfaits et les dispositions légales et réglementaires en matière de répression des pires formes du travail et du trafic des enfants et les impliquer dans la lutte contre ces pratiques.

VIII. Conditions de vie et de travail des enfants

8.1. Disponibilité et accessibilité des infrastructures sociales de base

La caractéristique commune à l'ensemble des sites aurifère et la faiblesse voir l'inexistence des services sociaux de base. Ainsi les sites de la région de Say ne dispose ni d'école non plus de dispensaire. Les populations n'ont pas accès à l'eau potable. Elles se ravitaillent dans les mares ou des puisards de fortune.

A M'Banga⁴ le village dispose d'une école primaire avec deux classes en matériaux définitif, quatre classes en banco, une classe en matériaux définitifs (de dimension plus grande) s'est effondrée. Il existe un puits cimenté. Le village ne disposant pas de case de santé, les malades sont transportés à Gouriabon qui se trouve à 11 km La case de santé est tenue par un infirmier communautaire.

Komabangou, le plus grand site, avec une population estimée à près de 70 000 âmes, dispose d'un Centre de Santé Intégré, de deux écoles et de quelques puisards traditionnels. La question d'alimentation en eau se pose avec acuité.

Au plan de la sécurité, il existe un commissariat avec 5 agents à Komabangou et des équipes mixtes de sécurité à Komabangou et à M'Banga. Ces dernières sont composées des représentants du Ministère de l'Intérieur (Eléments du FNIS), du Ministère de la Défense Nationale (Gendarmes), Ministère des Finances (collecteurs d'Impôts) et du Ministère des Mines (Techniciens de la DEMPEC).

On note la présence de plusieurs ONG dont World Vision et des ONG nationales partenaires du BIT/IPEC.

8.2. Conditions de travail des enfants dans l'orpaillage

8.2.1 Formes du travail au niveau des sites d'orpaillage

La plupart des enfants des sites sont venus depuis peu de temps. En effet, 52,4% y travaillent depuis un an contre 24,6% depuis 2 à 3 ans et 23% qui y sont depuis plus de 3 ans. Ils affirment dans leur majorité n'avoir rencontré aucun problème d'intégration à leur arrivée ; 2,7% ont rencontré des problèmes de logement, 4,4% ont eu des problèmes d'alimentation et 4,4% de problèmes de communication.

⁴ Ce site n'est pas retenu dans le cadre de cette étude

Quant aux types d'activités exercés dans les exploitations, les enfants de moins de 18 ans pratiquent divers types d'activités selon les employeurs. Les plus importantes sont le traitement lavage et le transport de l'eau pour 21,7% ; ils sont aussi utilisés pour le concassage, le pillage et autres activités de forage et d'extraction des minerais.

Cependant les enfants soutiennent un point de vue un peu différent. Ils se disent utilisés dans divers travaux sur les sites dont principalement le concassage pour 50%, le pilage/tamisage 46,6% et le lavage. Très peu d'enfants sont utilisés pour les travaux de forage ou d'extraction des minerais en profondeur comme l'indique le tableau N°2.

Quant aux moyens le plus couramment utilisés dans le cadre des travaux sur les sites d'exploitation ce sont les pousse-pousse pour 85% des employeurs, et la charrette pour 11,7%. Les pousse-pousse, plus utilisés par les enfants, diminuent considérablement la pénibilité du transport de l'eau et des minerais même si on constate la surcharge avec 8 bidons de 25 litres par charrette.

Tableau 1: Types d'activités pratiquées par les enfants

Secteurs d'activités de l'enfant	Pourcentage selon employeurs
Types d'activités pratiquées par les enfants de moins de 18 ans	10%
forage des puits	10%
Extraction des minerais en profondeur	11,7%
Exhaure des minerais	10%
Transport de minerais	13,3%
Concassage	11,7%
Pilage/tamisage	21,7%
Traitement /Lavage	21,7%
Transport de l'eau	1,7%
Restauration	0%
Vente d'articles divers	0%
Exploitation des clubs de loisirs	0%

La grande majorité des employeurs 75 à 82% ignorent le nombre d'heures de travail et le nombre de jours de repos de leurs employés de moins de 18 ans.

Ce qui laisse croire que le travail des employés n'est pas limité et qu'ils ne bénéficient certainement pas de jours de repos. Une majorité des enfants 65%, affirment travailler entre 2 à 6 heures par jour. En ce qui concerne les jours de repos, 44% de répondants soutiennent avoir 1 jour de repos contre 50% qui en ont 2.

La plupart des enfants 53% prétendent travailler pour leur propre compte contre 47% qui soutiennent travailler comme employés mais ne disent mot sur leur rémunération. L'absence de contrat écrit entre eux et leurs employeurs, reconnu d'ailleurs par 66,7 d'eux, n'a pas permis de connaître la grille de numération. Les interviewés travailleraient pour le compte des 28% des employeurs qui soutiennent engager des enfants de moins de 18 ans.

Par rapport à la rémunération des enfants, la plupart des employeurs 88 à 100% se sont abstenus de répondre aux questions. Néanmoins, 48,3% d'entre eux affirment prélever la part de 26 à 50 % de la production de leurs employés contre 25% qui prélèvent 51 à 75 %

de la production. Ceci en compensation des investissements réalisés pour l'entretien de leurs employés durant les travaux de forage de puits et de recherche de filons.

Selon les enfants répondant des contrats écrits de travail existeraient parfois entre les employeurs et les enfants travailleurs, même si cela paraît très peu probable. Pour 15% des enfants il s'agit d'un Accord verbal.

Pour les salaires, 71% des enfants affirment que leurs salaires sont versés à leur famille par leurs employeurs contre 28% qui les perçoivent eux-mêmes et 1% pour qui le salaire est versé à un autre parent.

Pendant que les enfants soutiennent à 71% que ce sont les parents qui perçoivent leurs salaires, les parents, pour leur part, soutiennent à 19% que l'employeur verse le salaire à l'enfant, contre 12% qui affirment que les salaires sont versés aux chefs des ménages et 66% n'ont pas répondu à cette question, sans doute de crainte de révéler l'existence d'un trafic d'enfants. Si non comment comprendre que des parents qui ont 980 filles et 1157 garçons respectivement employés à 27 et 67 %, soient 215 filles et 775 garçons qui s'absentent entre 2 et 6 heures par jour, ne sachent pas à qui est donné la rétribution de leurs progénitures.

En ce qui concerne les engagements envers les enfants, 28% des employeurs affirment leur garantir le logement, 30% la nourriture, 26,7% les soins de santé, 8% l'habillement et 27% le paiement du salaire. Par contre 98 % des employeurs affirment ne pas assurer l'éducation de ces enfants. A 73,3% les employeurs affirment respecter toujours leurs engagements vis-à-vis de leurs employés contre 25% qui les respectent parfois.

Pour les parents, 50% des répondants estiment que le logement, la nourriture, les soins de santé et l'habillement des enfants sont pris en charge par les familles contre 28% qui estiment que les familles prennent aussi en charge l'éducation. Les enfants reconnaissent pour leur part avoir bénéficié, à 16% du logement, 19% de la nourriture, 15% des soins de santé, 8% l'habillement et 13% le paiement du salaire. Par contre 97 % des enfants affirment n'avoir aucun engagement avec leur employeur par rapport à leur éducation.

Il y a une certaine concordance entre les 3 acteurs par rapport aux engagements des employeurs vis-à-vis des enfants travailleurs. La comparaison des données permet de mieux cerner la population des enfants travaillant sur les sites des employeurs dans une fourchette tournant autour de 28%.

8.2.2 Impact sanitaire du travail des enfants (santé et sécurité au travail)

Sur les sites les accidents sont fréquents, 15% des employeurs affirment avoir vu des cas d'accidents de travail sur les exploitations contre 85% qui soutiennent le contraire. Selon eux parmi les cas d'accidents 13% ont été pris en charge par les employeurs et 12% par la famille des victimes.

Quant aux parents, ils sont conscients des différents risques et dangers auxquels sont exposés les enfants sur les sites. Cependant, ils estiment à 76% qu'au cours des 6 derniers mois qu'aucun enfant n'est tombé malade contre 22%. Mais, 46% des répondants

affirment qu'un membre de leur famille a été victime d'accident de travail sur le site ces 3 dernières années. Ils sont 73% à soutenir que les soins de santé ont été pris en charge par eux, contre 10% qui affirment que la prise en charge a été assurée par les employeurs et 12% qui soutiennent que c'est l'enfant lui-même qui a assuré ses soins.

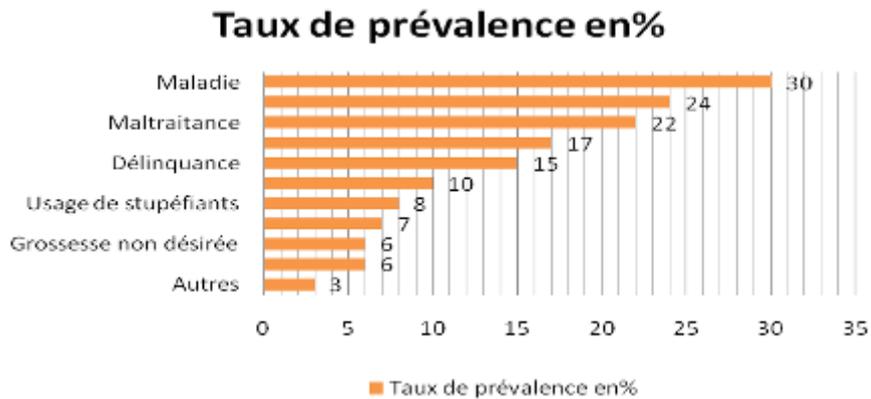
La principale maladie constatée par 14% des parents est de type respiratoire, par contre d'autres maladies digestives, cutanées et articulaires ont été aussi constatées. Pour 94% des répondants, la prise en charge des soins de santé est assurée par les parents. 73% des parents affirment que les enfants sont traités par les guérisseurs contre 18% qui sont soignés dans les centres médicaux.

Quant aux enfants, leurs préoccupations essentielles sont liées à la santé selon 30% des répondants, l'exploitation économique pour 24% et la maltraitance pour 22%. D'autres risques comme les durs travaux, la délinquance ou la rétention des salaires sont aussi évoqués. La maladie reste un sérieux problème vu l'inexistence de services de santé dans 3 des 4 sites. Ils recourent aux guérisseurs et aux vendeurs ambulants de produits pharmaceutiques. La question de santé est liée en partie au faible accès à l'eau potable. En effet, dans les régions de plateau et de socle où se situent les sites les nappes phréatiques, si elles existent, sont à des centaines de mètres. Les populations se contentent de puits ou forages sommaires pour leur alimentation et de l'eau de mares pour les autres besoins ménagers et pour les carrières. L'eau est une denrée rare, le litre d'eau minérale est vendu à 1500 FCFA soit plus de 3 \$US, le sachet de glace d'un demi litre à 200 F/CFA contre 25 FCFA à Niamey. Le bidon de 25 litres d'eau saumâtre est vendu à 250 F/CFA. Le seul site qui dispose d'un forage est M'Banga, il est en plus situé à 11 Km à Gouriabon. Au problème d'eau, il faut ajouter celui de l'hygiène, la douche est un luxe que s'offrent rarement les enfants malgré la poussière ambiante qui donne lieu à des maladies cutané et respiratoire. Un entretien avec les populations de M'Banga fait ressortir que le manque d'eau potable est à la base du choléra, de la rougeole, de la méningite et du paludisme sur ces sites.

Les autres préoccupations importantes ont trait à l'exploitation économique (24%), la maltraitance (22%) et les travaux dépassant leur capacité. Quant à la délinquance et l'usage des stupéfiants reconnus respectivement par 15% et 8%, ils semblent être sous-estimés, car les enfants utilisent les amphétamines et autres produits dopant pour augmenter leur rendement au travail et mieux supporté la pénibilité des tâches. A cela, il faut ajouter l'usage de la dissolution qui les enivre. Ces pratiques ouvrent la porte à la délinquance juvénile. A ce sujet, au niveau de la prison civile de Téra une quinzaine d'enfants, tous en provenance des sites, croupissent pour des larcins ou de actes de violence⁵. Quant aux abus sexuels sur mineur il faut souligner sur tous les sites, hormis, Komabangou, il existe une tradition selon laquelle des rapports sexuels avec une jeune fille fait disparaître les filons ou pépites d'or. Cette croyance protège les filles de 1 à environ 11 ans des abus sexuels et des viols. Celles plus âgées ne sont pas à l'abri des dangers dans ces régions où le mariage est précoce (12 ans). La figure 15 présente les différents risques et les dangers auxquels les enfants sont exposés en travaillant sur les sites d'orpillage.

⁵ Nous avons eu l'occasion de leur rendre visite avec le juge des enfants. Cette visite a été salutaire pour eux car ils sont victimes de viol par des adultes qui ont été immédiatement mis dans des cellules d'isolement.

Figure 15: risques et dangers auxquels les enfants sont exposés



Les risques les plus importants sont les maladies qui sont estimées par 30% des répondants, l’exploitation économique par 24% et la maltraitance par 22%.

Quant aux accidents, 48% des enfants affirment avoir été témoin d’un accident de travail, et 38% soutiennent avoir été eux-mêmes victimes d’un accident de travail sur le site, au niveau principalement du concassage pour 26%, du pilage, tamisage pour 12% comme on peut le constater sur la figures 19.

Figure 16: Accidents dont les enfants sont témoins

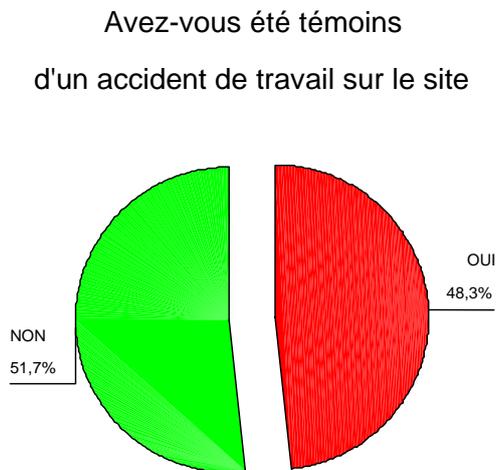
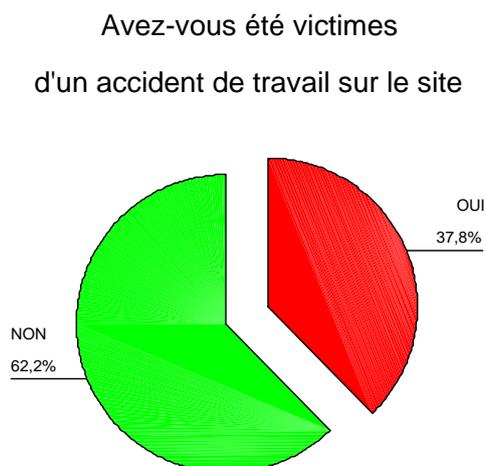


Figure 17: Enfants victimes d'accidents

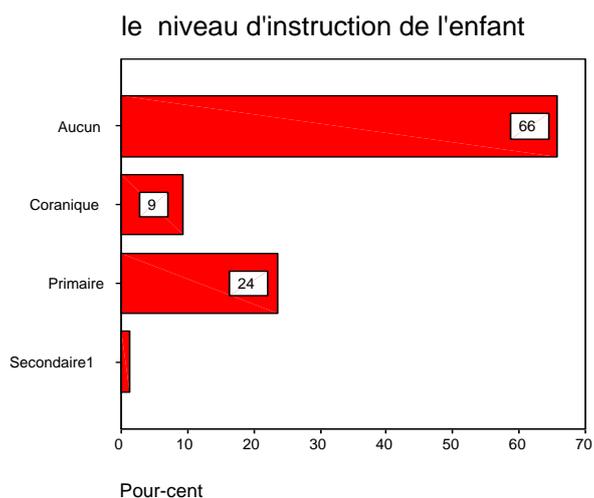


Au niveau de la santé, 32% des enfants affirment avoir eu des problèmes de santé, particulièrement des problèmes respiratoires pour 17% des cas, des problèmes digestifs pour 13% et articulaires pour 21%. Il ne peut en être autrement vu qu'ils travaillent sans masque dans la poussière ambiante. La culture d'hygiène, se laver les mains avant de manger ou après avoir fait les besoins dans des latrines de fortune n'existe pas. Les restaurants dans lesquels ils mangent sont abrités dans des hangars sommaires et l'état de propreté des vaisselles dans lesquelles sont servis est douteux.

Les soins de santé sont pris en charge par leurs parents selon 73% des enfants contre 12% qui déclarent être pris en charge par leur patron et 8% par eux-mêmes.

8.2.3 Impact du travail sur l'éducation des enfants

Figure 18: Niveau d'instruction des enfants

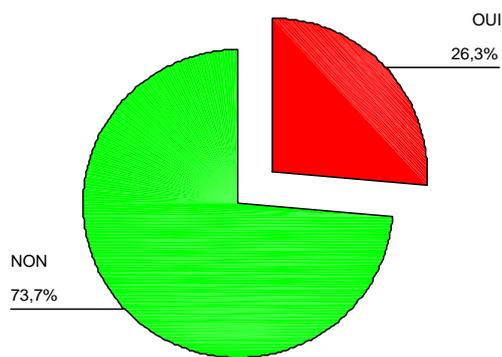


Pour les parents, il n'y a que 25% de leurs enfants qui fréquentent l'école formelle contre 66% qui n'en fréquentent pas du tout et qui n'ont aucun niveau d'instruction et 9% qui fréquentent l'école coranique. La demande sociale en éducation est faible puisque 68%

des répondants estiment qu'il est impossible de travailler sur les sites et d'effectuer des études contre 31% qui sont d'avis contraires.

Figure 19: Possibilité de travailler et d'étudier selon les enfants

Possibilités de travailler sur les sites
et faire les études



Quant aux employeurs, bien qu'assez nombreux, 50 à 53% de leurs enfants ne fréquentent pas d'écoles. Pourtant, ils ont dans leur majorité de 1 à 7 enfants. Cette sous fréquentation s'explique par l'analphabétisme des employeurs. En effet, 61,7% des employeurs n'ont pas fréquenté l'école formelle, contre 38,3% qui ont un niveau d'étude primaire (33%) et secondaire (10%). Et ils sont convaincus à 72% qu'il est impossible de faire les études tout en travaillant sur les sites d'orpaillages contre 28%. A cette situation, il faut ajouter la faiblesse de l'offre scolaire tant au plan infrastructurelle, du mobilier, des fournitures et des manuels, que du personnel enseignant.

Quant aux enfants, 56,3% d'entre eux affirment avoir fréquenté l'école formelle contre 43,7% qui soutiennent le contraire. 19,8% fréquentent encore l'école parmi lesquels 17,3% fréquente l'école coranique. 50% ont le niveau primaire, 4,6% le niveau secondaire premier cycle et 14% n'ont aucun niveau. La plupart d'entre eux ignorent les raisons pour lesquelles ils n'ont pas fréquenté l'école. Par contre certains (25%) estiment que l'école est inutile, et d'autres (12%) affirment n'avoir pas fréquenté parce qu'il n'existe pas d'école ou parce qu'elle est loin de leur village. 26% des enfants estiment qu'il est pratiquement impossible de travailler sur les sites et faire des études contre 74% qui sont d'avis contraire. Cependant, ils sont 22% à vouloir étudier.

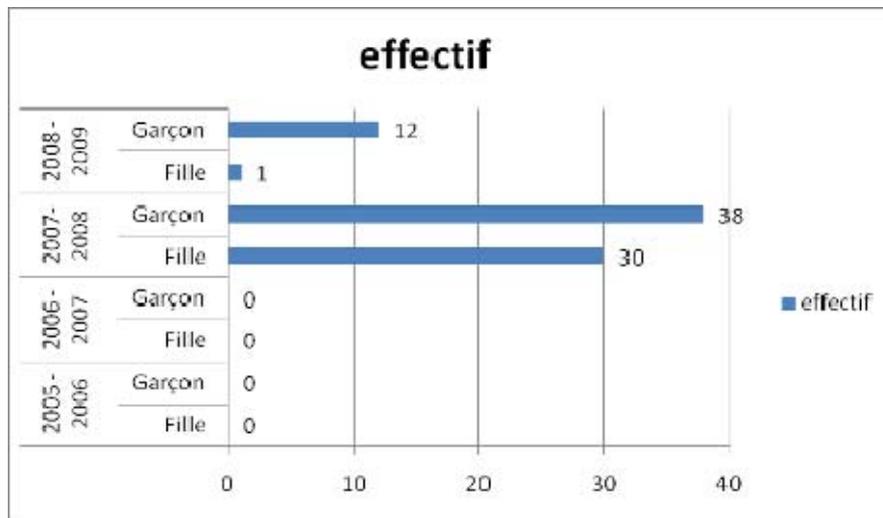
Cependant, les enfants originaires et migrants des sites ont des réactions différentes au sujet de la possibilité d'étudier et de continuer à apprendre un métier. En effet, il y a plus d'enfants migrants, 18% contre 14,1% dans l'autre groupe qui pensent que cela est possible et respectivement 38 et 37% qui pensent que cela est impossible. Cette légère différence traduit, peut être un espoir des migrants de s'affranchir par l'éducation ou d'y avoir accès. En effet les migrants sont moins scolarisés que les autres il y a 24% qui ont fréquenté l'école contre 32,29% dans l'autre groupe. Il y a 31,5 % des migrants qui affirment n'avoir eu aucune forme d'éducation contre 14% pour les originaires du site.

L'offre sociale en éducation est insuffisante dans tous les sites aurifères du Niger. Dans ceux frontaliers du Burkina et du Mali, on ne compte que 2 écoles à Komabangou avec 4 classes et à M'Banga que nous avons visité sans qu'il soit notre zone d'étude.

Par ailleurs, les écoles connaissent un fort taux d'abandon en raison de la migration des parents ou simplement pour aller travailler sur les sites d'orpaillage ou suite à la création d'une école coranique. Le taux d'exclusion est très élevé pour un effectif de 88 élèves on

comptait, en 2007-2008, 68 exclusions dont 30 filles. Il s'agit en réalité des cas constatés d'abandon.

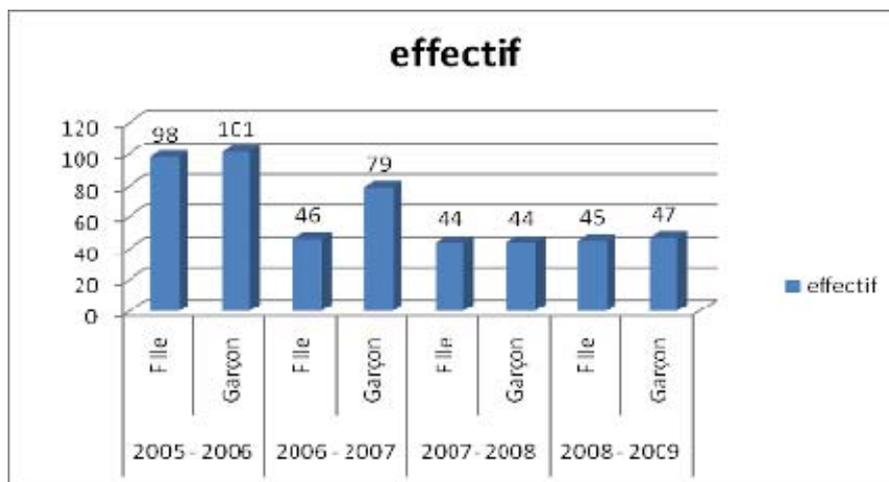
Figure 20: Evolution du nombre d'élèves ayant abandonnés l'école de 2005 à 2009



Il est à noter également le faible rendement interne du système. Il est arrivé que tous les élèves d'une classe redoublent pour avoir été absents durant 6 mois de cours.

Comme on peut le constater sur la figure suivante, les effectifs sont en régression de 199 élèves dont 98 filles en 2005-2006, ils sont passés à 92 dont 47 filles en 2008-2009.

Figure 21 : Evolution de l'effectif des enfants scolarisé de 2005 à 2009



Pourtant dans cette localité, il existe un Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) regroupant enseignants, mères des élèves et association des parents d'élèves.

Son rôle est, au-delà de la gestion des biens et infrastructures de l'école, la recherche de l'appropriation citoyenne de l'école. A cet effet, elle doit promouvoir l'offre en

éducation et travailler à améliorer la demande sociale par un plaidoyer. Ce COGES a certainement besoin d'un renforcement des capacités de ses membres en vue d'être à la hauteur des tâches attendues de lui. Apparemment, il existe une tradition contributive des parents puisque le COGES dispose de plus 400 000 FCFA dans sa caisse.

8.2.4 Impact social (conditions de travail, de vie, de sécurité)

L'impact social des enfants ont été décrits aux points 8.2.2 et 8.2.3. Les conditions de travail pour les enfants comme pour les adultes sont des plus précaires. Le forage des puits, le système d'extraction des minerais en profondeur, exhaure, le transport, le concassage, le pilage, le tamisage le traitement et lavage de minerais sont des plus rudimentaires de la sous région. Les orpailleurs n'ont rien fait pour le transfert de certaines technologies en cours dans certains pays voisins assurant un peu plus de sécurité et diminuant la pénibilité du travail. Les galeries n'ont pas de soutènement, l'aération n'est pas assurée dans les mines. Les normes de sécurité (masques, casques et autres) n'existent pas.

La culture de la sécurité au travail reste le défi majeur à relever pour améliorer les conditions de travail et de la sécurité pour tous. Cette situation est aggravée par l'absence de législation et réglementation codifiant l'exploitations traditionnelle des mines et déterminant les conditions de sécurité. L'absence des moyens de suivi par les inspections de travail et même de sensibilisation des différentes acteurs pour un changement de comportement expliquent largement la persistance de ces problèmes.

8.2.5 Impact économique

L'impact économique pour les différents acteurs de la chaîne de l'orpaillage est réel. Les revenus tirés par les uns et les autres est, à l'observation, largement au dessus de la moyenne nationale. En effet, un enfant transportant 8 bidons d'eau sur son pousse, en raison de 250 FCFA le bidon d'eau gagne en 5 navettes 10 000 F par jour soit 300 000 FCFA par mois, 3 fois le salaire d'un cadre nigérien. Et il en est de même de toute la filière de l'orpaillage ou quelques grammes données par le patron en contrepartie de la prestation ou ceux tirés des gravas achetés et exploités procurent des revenus substantiels.

Cette situation explique que les différents acteurs acceptent stoiquement leurs conditions de vie inhumaines bien que les revenus générés n'améliorent pas de manière sensible leur existence au plan de la sécurité, de l'éducation, de l'alimentation, de l'habitat, etc.

La faible demande sociale en éducation aussi s'explique par l'opportunité immédiate qui inhibe l'intérêt à long terme de l'éducation.

8.3. Violation des droits des enfants

8.3.1. Perception de la législation

La perception plus ou moins positive du travail des enfants et de leur migration et la faible connaissance des dispositions légale et réglementaire qui encadrent le travail et en particulier celui des enfants expliquent en partie les violations des droits de l'enfant.

En effet, une bonne partie des employeurs (40%) affirme ne pas connaître les textes qui régissent le travail des enfants. Dans la réalité ce pourcentage doit être revu à la hausse car la réponse à la question sur l'âge minimum d'admission des enfants à l'emploi, les avis sont très partagés : 21,7% n'ont pas pu répondre ; Pour les répondant, une pléthore de réponses a été enregistrées allant de 7 à 20 ans. Ceci dénote une méconnaissance notoire des textes à fortiori les respecter.

Quant aux parents 61% des répondants ignorent l'existence des textes réglementant le travail des enfants contre 38% qui en connaissent l'existence. 34% de ceux qui prétendent le connaître pensent que ces textes ne correspondent pas à leurs valeurs sociales contre 65% qui sont d'avis contraires. Cependant, 26% pensent que ces textes sont des lois que tout le monde doit respecter par contre 24 à 28% estiment que ces textes ont été importés d'ailleurs et qu'ils ne sont pas conformes à nos réalités. La seule note de satisfaction est qu'une majorité 59% des répondants estime qu'il est un devoir pour les parents de protéger les enfants.

Les parents sont très peu sensibilisés sur cette problématique de même que les autorités coutumières. Une communication pour le changement de comportement pourrait contribuer à créer une culture réprimant socialement le travail des enfants et le trafic. De l'appropriation de cette question par les populations dépendra le succès de tout programme allant dans le sens de l'éradication des pires formes du travail des enfants et du Trafic.

Quant aux enfants, leurs avis sont très partagés sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, ce qui dénote de la méconnaissance des textes régissant le travail des enfants. Néanmoins, on peut constater qu'environ 57% des répondants estiment que cet âge est compris entre 10 et 12 ans. A l'évidence un travail d'information sur leurs droits s'impose.

D'autre part, les services publics qui doivent garantir ces droits et prévenir les violations sont elles aussi peu au fait de ces droits. Les gendarmes, les policiers ne contrôlent pas le trafic des enfants entre les frontières.

Les services du Ministère de la Fonction Publique et du Travail, et celui de la Protection de la Femme et de l'Enfant et en particulier leurs services déconcentrés dans la région de Tillabéri ne portent pas véritablement la lutte contre le travail et le trafic des enfants en raison probablement du manque de moyens et de crédits ou estimant que cette question est n'est pas prioritaire. Il ne nous a jamais été rapporté la visite de l'un de leur agent ou d'une campagne publique sur cette problématique. Pourtant, la région dispose d'outil de communication de masse notamment les radios communautaires pour sensibiliser les communautés sur le phénomène.

8.3.2. Situation de la traite des enfants

Les informations recueillies auprès des autorités administratives à Téra confirment l'existence d'un trafic d'enfants du Burkina vers le Mali par les Marabouts. En raison des mesures que prennent les autorités pour les renvoyer dans le pays d'origine, les marabouts évitent les voies officielles pour emprunter des chemins de « brousse ». Il est de notoriété publique que ces derniers font travailler les talibés ou les poussent à la mendicité afin de « payer » les frais d'étude.

Ce qui est certain il y a un grand nombre d'enfant qui sont venus massivement depuis un an. En effet on constate qu'il y a plus d'enfants qui ont migré vers les sites que d'adultes. Selon les enfants interviewés, il y a 52,4% qui sont sur les sites depuis 1 an pendant qu'il n'y a eu que 9% d'adultes. Ces enfants ne peuvent être les progénitures des seuls 9%. Ou ils sont venus de leur propre chef ou ils ont été conduits par d'autres pour y travailler.

Comme déjà souligné, les enfants eux-mêmes soutiennent à 90% être venus accompagnés d'adultes contre 2% qui sont venus seuls et 10% qui sont venus avec un groupe d'enfants. 31,7% d'entre eux soutiennent être venus avec leurs propres parents. 6,1%, avec quelqu'un d'autre, 7,8% ont été amenés par d'autres parents, 2% sont venus avec leur maître coranique, 2% ont été obligés, 7,1% ont été encouragés à venir par d'autres parents et 6,6% parce que cette activité est lucrative.

Le croisement de certaines variables fait ressortir que 20% enfants migrants de la communauté du site d'orpaillage sont arrivés au site volontairement. Ils sont donc 35% qui sont venus contre leur gré.

Quant à la liberté d'arrêter le travail, 40% des enfants autochtones des sites affirment la disposer contre 3,7%. La réalité est tout à fait différente chez les migrants où il n'y a que 32% qui peuvent librement quitter et 23% qui ne peuvent. L'écart de 19,3 entre les 2 groupes atteste l'existence d'une main d'œuvre enfantine travaillant contre son gré et probablement issue d'un trafic.

Autre fait troublant, le nombre des enfants migrants (55,6%) est plus important que celui des originaires (44,4). Si la migration des enfants vers le site est le fait des familles on aurait pu avoir un nombre de filles et de garçons à peu près identique or dans le groupe de migrants le rapport est de 4, on compte 44,9 % de garçons contre 10,7% de filles. Cet écart laisse penser que l'arrivée des enfants sur le site n'est pas liée à une migration familiale mais à un autre canal qui permet de s'approvisionner en main d'œuvre infantile.

IX. Proposition de stratégies d'intervention

Les enfants ont des avis très partagés quant à leurs projets d'avenir:

- 29% tiennent à rester et à continuer à travailler sur les sites,
- 24% comptent quitter le secteur,
- 25% veulent apprendre un métier et s'installer à leur compte
- 22% veulent étudier
- 32% pensent qu'il est possible d'avoir un métier en travaillant sur les sites d'orpillage.

En ce qui concerne les possibilités de réalisation de ces projets, 33% estiment n'avoir aucune chance, 34% attendent un coup de chance, et 15% cherchent des opportunités en faisant des épargnes.

Au vue de l'état de lieux fait de la situation, il est possible d'élaborer un programme susceptible d'améliorer les conditions des enfants notamment la leur réinsertion/réhabilitation.

9.1 Objectif du programme

Ce programme aura pour objectif d'assurer la réinsertion/réhabilitation des enfants dans l'orpillage traditionnel en zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

Plus spécifiquement il visera:

- A créer une dynamique efficace de lutte contre les pires formes du travail et la traite des enfants;
- Réduire la pénibilité du travail;
- Améliorer l'accès aux infrastructures sociales de base;
- Assurer la gestion du programme.

9.2 Cible

Les groupes cibles du programme seront:

- les communautés;
- les parents;
- les employeurs;
- les enfants;
- les pouvoirs publics.

9.3 Stratégie d'intervention

En vue de contribuer à l'atteinte de ses objectifs, le programme doit développer les capacités nationales à prendre en charge la problématique. Aussi, est-il nécessaire de veiller au respect des dispositions suivantes.

- Viser à inscrire les actions dans la durabilité et la pérennité par la recherche de la maîtrise d'ouvrage par les acteurs de la lutte contre le phénomène. Dans cette perspective cadre le programme visera la libération des initiatives locales et un renforcement des capacités des acteurs à mieux participer, décider, gérer, suivre, et contrôler les actions liées à la lutte contre ces pratiques ;
- Concentrer les activités dans les zones identifiées comme à forte prévalence desdites pratiques afin d'éviter la dispersion;
- Adopter une stratégie de communication utilisant les médias les plus appropriés au terrain en prenant en compte aussi bien les aspects de l'information et de sensibilisation du grand public à travers les média de masse que la communication interpersonnelle pour la formation plus avancée des acteurs devant prendre en charge le relais de façon autonome de démultiplication de la sensibilisation et de la lutte contre ces pratiques ;
- impliquer autant que possible les leaders coutumiers (chefs et marabouts) et les autorités administratives;
- Rechercher la synergie et la complémentarité avec les autres intervenants (Projets, Programmes et agences de développement) de la région de Tillabéri intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le genre et le développement pour qu'ils prennent en compte, comme axe transversal, cette dimension;
- Utiliser le capital d'expérience du mouvement associatif et ONG dans la lutte pour les droits humains, l'environnement, la pauvreté, etc.

9.4 Axes d'intervention

Le programme s'articule autour des 4 composantes suivantes

- composante I: création de la dynamique de lutte ;
- composante II: Réduction de la pénibilité du travail ;
- composante III: Amélioration de l'accès aux infrastructures sociales ;
- composante IV: Gestion du programme.

9.5 Activités

Pour atteindre les objectifs fixés, le programme doit mettre en œuvre un certain nombre d'activités à travers ses 4 composantes.

9.5.1 Composante I : création de la dynamique de lutte

Cette composante vise à renforcer les capacités des autorités, des communautés et des enfants à prévenir et à lutter contre les pires formes des enfants et le trafic. A cet effet, les activités suivantes doivent être mise en œuvre:

A1.1 : Sensibilisation et formation des autorités administratives et des leaders d'opinion

A cet effet, des séminaires et des ateliers modulés aux rôles attendus de chaque catégorie de participants doivent être organisés dans la région de Tillabéri à l'endroit des chefs traditionnels et des marabouts⁶ en particulier des sites et des villages frontaliers, des administrations publiques notamment les préfets, les maires, les juges, les Inspecteurs de travail. L'objectif visé est d'amener les acteurs à connaître les principales conventions, la législation nationale et à les engager à lutter contre le phénomène. Il sera prévu des appuis institutionnels aux services publics pour assurer la veille et le suivi des sites;

A1.2 : Formation des forces de défense et de sécurité

La formation des forces de défense et de sécurité des frontières, et des sites vise à les sensibiliser sur le phénomène du trafic transfrontalier des enfants et à les amener à être plus vigilant et à mieux contrôler le mouvement transfrontalier des enfants.

A1.3 : Sensibilisation des orpailleurs et des employeurs

Il s'agit essentiellement de les amener à connaître les conventions et les dispositions légales et réglementaires nationales et à éviter le recrutement des enfants;

A1.4 : Formation des élèves et partenaires de l'école

Il s'agit d'amener les enfants à connaître leurs droits, ceci se fera à travers les enseignants et le Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) qui seront préalablement formés. Des supports pédagogiques sous forme de bandes dessinées peuvent être conçus. De même que des prospectus et affiches murales pour orner les salles de classes.

A1.5 : Renforcement des Capacités des radios communautaires

Les journalistes des radios communautaires de la région seront formés sur la problématique et à produire de manière autonome des émissions et organiser des débats interactifs radiophoniques qui ont beaucoup de succès avec le développement de la téléphonie mobile. Il sera également produit et diffusé une série d'émissions prêtes à être diffusées en langues nationales de la zone notamment le Fulfuldé, le Gourmantché, le Hausa

⁶ Dans l'entreprise de toute activité sociale, les Nigériens notamment ont généralement tendance à recourir aux savoirs occultes de ces intellectuels locaux, censés leur garantir la réussite ou les protéger contre d'éventuels ennemis. Cette dimension mystique ne doit pas être prise à la légère, car elle peut significativement conditionner l'emploi du temps, le rythme du travail ou le niveau de creusage de la mine. Pour peu que le devin lui conseille de travailler à tel moment de la journée ou de la nuit, ou encore de creuser le puits à telle hauteur, l'orpailleur prend généralement pour argent comptant de telles suggestions, quitte, après échec, à consulter un autre voyant jugé plus confirmé. Adji Souley, Etude sur jeunes filles.

et le Zarma. La diffusion et l'organisation des débats et des émissions feront l'objet d'un contrat avec les radios couvrant la zone;

A1.6 : Promotion de la compétition

Il s'agit de créer un rituel ou une cérémonie fortement médiatisée, une ou deux fois l'an, au cours de laquelle, les acteurs (maires, simples citoyens, policiers, gendarmes, militaires, chefs traditionnels, employeurs) qui se sont distingués pour leurs bonnes pratiques ou dans la lutte contre les pires formes de travail, du trafic seront récompensés par un prix.

9.5.2 Composante II: Réduction de la pénibilité du travail

Cette composante vise réduire la pénibilité et à augmenter la sécurité au travail aussi bien pour les adultes que les enfants parce que le plaidoyer et la répression à eux seuls ne peuvent aboutir à la fin des pires formes de travail et du trafic des enfants au regard des opportunités économiques dans un pays où le niveau de pauvreté est élevé. Aussi, faut-il prévoir, dans les exploitations traditionnelles nigériennes, des plus rudimentaires de la région, l'amélioration des techniques dans les différents maillons de la chaîne de l'orpaillage en particulier au niveau de:

- forage des puits
- Extraction des minerais en profondeur
- Exhaure des minerais
- Transport de minerais
- Concassage
- Pilage/tamisage
- Traitement /Lavage
- Transport de l'eau
- Restauration

A2.1 : Développement des innovations techniques

Il s'agira de promouvoir l'usage des technologies développées ailleurs susceptibles de réduire la pénibilité des tâches ou d'améliorer la sécurité au travail tels les masques, le système de soutènement des galeries, l'usage des casques et lampe ou le système d'aération, de transport d'eau, etc.

A cet effet, il faut organiser des voyages d'étude au profit des leaders d'opinion des orpailleurs et employeurs du Niger dans les pays voisins où les meilleures pratiques ont été identifiées et organiser la restitution.

Parallèlement, il faut faciliter l'accès aux outils innovants par l'intermédiaire de l'ouverture de lignes de crédit dans le système financier décentralisés et éventuellement la formation des enfants à produire localement ceux qui peuvent être fabriqués sur place.

A2.2 : Promotion d'une culture d'hygiène

L'objectif visé par cette activité est d'améliorer les conditions de santé sur le site. Il s'agira d'organiser des séances d'animation de proximité et sur les médias de masse sur l'hygiène, de construire des latrines et des douches publiques payantes, de promouvoir l'usage des filtres ou toute autre technique permettant d'avoir de l'eau potable. Toujours dans cette activité il faut former les restauratrices en culture d'hygiène et à disposer des ustensiles et d'équipements sains de service.

A2.3 : Formation des acteurs en sécurité de travail

Il s'agit de former les orpailleurs, les employeurs, les enfants à travers les enseignants à observer les normes de sécurité au travail. L'inspection de travail doit être appuyée matériellement et financièrement pour contrôler régulièrement le respect de ses normes et à développer un plaidoyer dans ce sens.

9.5.3 Composante III: Amélioration de l'accès aux infrastructures sociales

Il est ressorti du diagnostic, que les infrastructures sociales de base font cruellement défaut, cette situation s'explique du fait que tous les sites sont des villages non administratifs ou spontanés liés à l'orpaillage, du coup ils ne sont pas pris en compte dans les cartes scolaires et sanitaires à fortiori dans les planifications nationales et communales. Ce vide juridique fait que les communautés de ces sites ne bénéficient pas des droits reconnus par la constitution.

Aussi, appert-il important que le programme développe un dialogue politique avec les différents Ministères et services déconcentrés pourvoyeurs de services sociaux de base (santé, Hydraulique, Aménagement du territoire, Mine, Protection de la Femme et de l'Enfant, Fonction publique et Travail, etc.) pour installer les infrastructures quitte à renforcer institutionnellement dans leur fonctionnement.

A3.1 : Promouvoir l'éducation des enfants

A ce niveau il s'agit de promouvoir l'offre en éducation et la demande sociale en éducation tout en apportant un appui aux inspections.

En matière d'offre, vu que la création des écoles dépend des pouvoirs régaliens de l'état il ne peut être envisagé qu'un dialogue politique, comme déjà souligné, avec le Ministère de l'Education nationale ou les communes ou le Programme Spécial du Président de la République pour la création des écoles ou la construction des classes.

Cependant, le programme peut intervenir au niveau du mobilier, des fournitures et surtout de la qualité et de la demande sociale en éducation.

Aussi, dans le cadre du Programme, il peut être envisagé, en accompagnement des pouvoirs publics, la dotation en mobilier, en manuels, fournitures, guides/maître, les sessions de formation des enseignants notamment les Cellules d'Appui Pédagogiques à travers des appuis aux inspections de l'enseignement du premier degré.

Au regard de l'âge minimum d'admission à l'école 7 à 8 ans, la plupart des enfants n'auront aucune chance d'être scolarisé. En effet la tranche des enfants de 13 à 18 ans représente 68,5% de l'échantillon et celle de 6 à 12 ans qui constitue 31,5% est composée est majoritairement de plus de 8 ans donc non susceptible d'être recrutée à l'école.

Répondre à l'urgence ne serait pas seulement de promouvoir l'enseignement traditionnel mais d'ouvrir des "Ecoles de la 2^{ème} Chance" dont les élèves qui y sont issus peuvent légalement continuer le cursus officiel d'enseignement. Cet aspect peut être confié à des ONG spécialisées. De même que l'alphabétisation des adultes (parents et employeurs) par la Pédagogie des Textes ou l'Alphabétisation Fonctionnelle sur des thématiques relatives aux droits des enfants, à la sécurité au travail, etc. A ce sujet, il existe des ONG spécialisées et des possibilités de financement à travers la coopération suisse.

Par ailleurs, il faut entrevoir la mise en place d'un système de tutorat entre les populations des villages hôtes des écoles et celles des hameaux plus ou moins éloignés dont les normes en matière de carte scolaire ne permettent pas la création d'établissements scolaires. Ce tutorat doit permettre de mettre un système d'internat financé par les communautés, les communes, l'Etat, les partenaires techniques et financiers du Niger notamment le programme alimentaire mondiale et géré par les COGES. Ainsi, les élèves des villages riverains peuvent se rendre à l'école sans aucun souci alimentaire ou de tuteur. Mais pour aboutir à un tel résultat il faut améliorer l'attractivité de l'environnement scolaire en vue de retenir les élèves et rassurer les parents de plus en plus réticents à la scolarisation. A cet effet, les écoles peuvent être dotées d'un minimum d'infrastructures ludico-éducatives notamment des antennes paraboliques, de téléviseurs qui permettraient aux enfants de connaître la réalité nationale et de s'ouvrir au monde et des ordinateurs et DVD comportant des centaines de livres scolaires et para scolaires.

Ceci implique au niveau des écoles la création de véritables bibliothèques numériques et de foyers ludico-éducatifs pour abriter ce matériel. Cet équipement doit être alimenté par l'énergie solaire. Il y a lieu au plan du sport d'équiper les écoles en ballons de football, de volleyball ou en pétanque. Ce dispositif ne peut être mis en œuvre qu'avec les Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) pour lesquels il faut envisager un renforcement des capacités à travers des ONG spécialisées du secteur.

A3.2 : Amélioration de l'accès à la santé

La question de création des centres de santé du fait qu'elle relève du domaine de la puissance publique, elle ne peut être traitée que par un dialogue politique auprès du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre les Endémies auprès duquel il faut développer un plaidoyer. En contrepartie le programme peut assurer une dotation des formations sanitaires en produits courants contre les maladies liés à l'orpaillage et appuyer les services de santé dans la lutte contre les pharmacies dites par "terre" et l'approvisionnement en génériques à travers des "dépôts de médicaments". A cet effet, des lignes de crédit peuvent être ouvertes auprès du système financier décentralisé. Les comités de gestion des établissements sanitaires doivent être associées au dispositif de gestion de santé et formés à cet effet...

La construction des latrines et des "lave main" publiques et scolaires doit être envisagée en vue d'améliorer l'état sanitaire des enfants et des communautés. De même que la conception des modules et des messages sur la santé au travail à destination des parents, enfants, orpailleurs et élèves. Ceci suppose de résoudre la sempiternelle question de l'accès des populations et des enfants à l'eau pour réduire les maladies diarrhéiques et autres en développant un programme de forage des points d'eau moderne dans ces zones de socle.

A3.3 : Amélioration des capacités des pouvoirs publics dans le suivi et le contrôle

Par rapport à la mise en œuvre du programme, il faut envisager à moyen terme l'appui aux administrations publiques notamment les Ministères de la Santé Publique, de l'Education Nationale, de la Fonction Publique et du Travail, de l'Intérieur et de la Défense. Cet appui visera leur sensibilisation sur le sujet mais aussi leur dotation en moyens pour prévenir, suivre, contrôler et réprimer les pratiques en matière de pires formes de travail des enfants, du trafic et de la migration interne et transfrontalière.

9.5.4 Composante IV: Gestion du programme

Cette composante a pour objectif de prévoir tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la composante.



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (IPEC)
Projets BIT/IPEC Mines (Afrique de l'Ouest) - TBP Mali - LUTRENA II – TACKLE Mali
Programmes Nationaux IPEC Burkina Faso/Mali/Niger - SIMPOC

ETUDE TRANSFRONTALIERE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS
DANS L'ORPAILLAGE AU BURKINA FASO, AU MALI ET AU NIGER

TERMES DE REFERENCE

Plan de présentation

- I. Contexte et justification**
- II. Objectif Général**
- III. Objectifs spécifiques**
- IV. Résultats attendus**
- V. Activités**
- VI. Stratégie/Méthodologies de l'étude et zones d'enquête**
- VII. Groupes cibles**
- VIII. Cadre institutionnel**
- IX. Consultants**
- X. Durée**
- XI. Présentation du rapport de l'étude et atelier sous régional de validation**
- XII. Calendrier de l'étude**
- XIII. Budget (P.M)**

I. Contexte et justification

Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, le travail des enfants (garçons et filles) dans l'orpaillage traditionnel est une pratique relativement nouvelle, favorisée depuis quelques années par la sécheresse et le manque d'alternatives pour de nombreuses familles des régions rurales. Ce phénomène évolue rapidement et se déroule dans des zones reculées et de façon saisonnière. Peu d'informations ou de statistiques précises sur le nombre de mineurs, les sites ou la production sont disponibles actuellement dans ces pays de la sous-région ouest africaine.

De nombreux enfants sont sollicités pour le transport et le traitement du minerai, les corvées d'eau et la surveillance des bébés sur les sites. Certains enfants sont employés dans le creusage des puits. Les risques sanitaires sont grands pour ces enfants qui sont affectés pendant plusieurs heures par jour au pillage et au lavage du minerai. Au nombre des risques physiques et contraintes auxquels les enfants sont exposés sur les sites miniers, notamment sur les petites exploitations minières traditionnelles, l'on note les chutes, les affections pulmonaires et la silicose dues aux fines poussières et à la manipulation des substances toxiques, les risques de surdité par le bruit permanent du pilon ou du marteau, la fatigue et les efforts intenses pour écraser et broyer le minerai, les risques de blessures par les éclats de pierre dans les yeux ou celles provoquées par la manipulation des outils et machines dangereuses, les affections oculaires et dermatologiques diverses, et l'exploitation sexuelle.

Au niveau éducatif, la déperdition scolaire caractérise les sites miniers et les enfants sont les premières victimes de la fièvre de l'or. En général, les enfants qui vivent dans les villages miniers ne vont pas à l'école et les rares structures éducatives autour des sites sont souvent désertées et vidées par la folie de l'or. Les sites étant rarement permanents, les groupes de mineurs migrent très rapidement vers d'autres sites, au gré de nouvelles découvertes ou de rumeurs. Les enfants abandonnent ainsi l'école, souvent contraints de travailler avec leurs parents qui les amènent avec eux sur les sites.

Au Burkina Faso, la principale source d'information statistique disponible est l'étude réalisée en 2002 sur sept sites au Burkina Faso par la Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant (COBUFADE). Cette étude a montré que les personnes de moins de 18 ans constituaient environ 30 à 50% de la main d'œuvre des orpailleurs, elle-même estimée à plus de 200 000 personnes. Environ 70% des enfants concernés ont moins de 15 ans. Dans la perspective du démarrage du Programme National de lutte contre le travail des enfants et en vue de l'élaboration du Plan d'action national, une étude initiale a été réalisée en 1998 par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Elle portait sur 2000 enfants travailleurs dont 500 dans les mines. Une Etude nationale sur le travail des enfants (ENTE-Burkina Faso) a démarré depuis avec l'appui du BIT/IPEC et l'INSD (Institut national de la Statistique et de la Démographie), dans le cadre d'une opération régionale de mise en œuvre de son Unité SIMPOC couvrant par ailleurs le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali. L'ENTE-Burkina Faso est terminée et le rapport national a été validé par les partenaires nationaux en Septembre 2008 à Ouagadougou. Une enquête de base est actuellement en cours de réalisation sur le travail des enfants sur les sites aurifères de Zinguima et de Gorol Kadgè, avec l'appui du Projet BIT/IPEC Mines (Afrique de l'Ouest).

Au Niger, une Etude diagnostique portant sur 600 cas d'enfants travailleurs- dans les secteurs agricole, des industries extractives, de maintenance et dans le secteur social - a été effectuée en 1998 par le BIT/IPEC en réponse à une demande du Gouvernement. Dans le secteur minier artisanal, une étude diagnostique du secteur de l'orpaillage du Niger a également été réalisée en 2002-2003 (*Source : Propositions d'Amélioration de l'Orpaillage, République du Niger, Ministère des Mines, Octobre 2004*). Une enquête localisée a été effectuée en 2006 par le Projet Education Initiative/USDOL (CRS-Plan Niger et World Vision) dans leurs zones d'intervention incluant Komabangou, un des sites d'orpaillage au Niger. Une autre enquête sur le VIH/SIDA a été réalisée sur ce même site en 2005 par World Vision. L'enquête pilote de l'Etude nationale sur le travail des enfants a été réalisée en mai 2008 et l'enquête principale est prévue entre Novembre et Décembre 2008 par l'INS Niger, avec l'appui du BIT/IPEC, du Projet Education Initiative/USDOL et de l'UNICEF. Une enquête de base est actuellement en cours de réalisation sur le travail des enfants sur les sites aurifères de Komabangou et de M'Banga, avec l'appui du Projet « Prévention et élimination du travail des enfants dans l'orpaillage en Afrique de l'Ouest (BIT/IPEC Mines) ».

Au Mali, et selon les résultats de l'étude sur le rôle et le travail des dans les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Mali réalisée en septembre 2001, de nombreux enfants (garçons et

filles) travaillent dans de nombreux sites aurifères. Le développement de l'exploitation minière à petite échelle a été accéléré par la libéralisation du secteur et l'augmentation du prix de l'or, et la découverte de nouveaux indices facilement exploitables, suite aux campagnes de prospection géologique. L'orpaillage artisanal a été développé avec plus ou moins de succès dans les zones les plus reculées du pays. Selon les estimations de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines près de 100 000 travailleurs dont plus de 20 % d'enfants âgés de moins de 18 ans se consacrent à ce genre d'activité. Selon l'Enquête nationale sur le Travail des Enfants dont les résultats ont été validés en décembre 2006 et adoptés en Conseil des Ministres en avril 2007, environ 2,4 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent dont 65,4 % des enfants de 5 à 14 ans. Le phénomène touche aussi bien les filles que les garçons tant dans les campagnes que dans les villes maliennes et ce sont 40% des enfants de 5 à 14 ans qui effectuent un travail dangereux, 2 450 729 enfants sont astreints à un travail dommageable (soit huit enfants sur dix économiquement actifs et un enfant sur deux âgés de 5 à 17 ans). Par ailleurs, l'enquête sur l'amélioration de la situation des enfants travaillant sur les sites miniers de Kangaba, Kéniéba et Yanfolila, réalisée en 2000 par la Direction Nationale de la Géologie et des Mines avec l'appui technique et financier du BIT/IPEC à travers le Programme National de Lutte contre le Travail des Enfants a conclu que les enfants et notamment les filles de moins de 15 ans étaient exposés à des situations extrêmement dangereuses dans les zones minières. En effet, plus de 3.220 enfants de moins de 16 ans ont été recensés dans plus de 2574 ménages de ces zones et sites (Source : *Enquête sur l'amélioration de la situation des enfants travaillant sur les sites miniers de Kangaba, Kéniéba et Yanfolila (Mali), réalisée en 2000 par la Direction Nationale de la Géologie et des Mines et le BIT/IPEC*).

Actuellement, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la préparation d'un Programme Assorti de Délais pour l'Élimination des Pires Formes de Travail des Enfants au Mali, un programme d'action de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les petites exploitations minières traditionnelles et les carrières artisanales est en cours d'exécution dans la région de Kayes (mines) et le District de Bamako (carrières). Ce programme a été récemment renforcé par celui initié par le Projet IPEC/TACKLE Mali dans le secteur de l'orpaillage à Kayes et qui vise à combattre le travail des enfants par l'éducation.

Le travail des enfants dans l'orpaillage et plus particulièrement dans les petites exploitations, se traduit parfois par des cas de traite d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail, notamment en raison du déplacement des familles / enfants d'un site à un autre au fil des saisons et/ou des mois.

En effet, la traite des enfants est un fléau social, compromettant ainsi la santé, l'éducation, la vie, et par conséquent l'avenir de milliers d'enfants dans la sous-région ouest africaine. Elle n'est pas un acte isolé; elle se définit comme une combinaison ou une série d'actes intervenant à la fois dans les pays et/ou zones d'origine, de transit et de destination. Il s'agit d'un phénomène interne, transfrontalier et/ou transrégional auquel participent de nombreux acteurs. La traite s'opère en général des régions rurales vers les grandes villes, et des pays pauvres vers les pays voisins plus riches, voire au-delà, mais aussi, et c'est particulièrement vrai en Afrique de l'Ouest des zones rurales non seulement vers les plantations de coton ou de cacao mais aussi vers les sites aurifères.

Au sens du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000) **dit Protocole de Palerme**, la traite des personnes, et des enfants en particulier, se manifeste par trois éléments clefs :

- “Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil des personnes” (déplacement/transaction);
- “La menace de recours ou le recours à la force, ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages, pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre” (moyens ou par l'absence de contrôle)⁷;

⁷ Au sens du Protocole, il est important de rappeler que le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une « traite des personnes » même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés.

- “Les fins d’exploitation” (la finalité)

Afin d’aider à éradiquer le travail des enfants en général dans la sous-région et dans les mines traditionnelles et les carrières artisanales en particulier, le BIT/IPEC a signé un Mémorandum d’Entente avec les Gouvernements des trois pays (au Niger en mars 2000, accord renouvelé en 2004 ; au Burkina Faso en février 1999, accord renouvelé en février 2005 ; au Mali en 1998, accord renouvelé en 2004).

La signature et le suivi de ces accords, l’adoption de plans nationaux et la mise en place de structures nationales de coordination de la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes confirment l’engagement de ces pays à combattre le travail des enfants. Ces différentes mesures font suite à la ratification par ces trois pays de la Convention No 138 de l’OIT relative à l’âge minimum d’accès à l’emploi et de la Convention No 182 de l’OIT sur les pires formes de travail des enfants.

Si l’application des deux Conventions de manière générale et dans le secteur des mines traditionnelles en particulier, constitue une préoccupation majeure des gouvernements de ces pays, elle est toutefois rendue ardue par, entre autres, l’insuffisance de données substantielles et fiables signalée ci-dessus, données devant permettre une meilleure compréhension de la situation du travail des enfants et une intervention appropriée en faveur des groupes cibles.

En général, les activités sont plus importantes pendant la saison sèche (Au Niger et au Mali, d’Octobre à Juin, au Burkina Faso de Novembre à Mai). Elles sont limitées en saison des pluies, à cause de l’implication de nombreux orpailleurs dans les travaux agricoles, des difficultés de vidange de mines, des dangers de l’arrivée des eaux et des effondrements causés par la pluie.

Cependant, sur certains sites d’orpaillage, les travaux d’orpaillage se déroulent continuellement pendant toute l’année, malgré les mesures officielles d’arrêt de l’exploitation artisanale de l’or.

En effet, étant donné que beaucoup de gens travaillent selon les saisons dans l’informel, sont nomades et se déplacent d’une mine à l’autre, il est impossible d’avancer des données quantitatives correctes sur les nombres de travailleurs sur les sites d’orpaillage traditionnel dans les trois pays. L’intensification de l’activité d’orpaillage y obéit au rythme des saisons.

Diverses raisons motivent le changement du lieu de résidence des familles et de leurs membres.

La migration se mesure sous deux angles : changement du lieu de résidence des familles ou des ménages au cours d’une période de temps donnée et raisons sous-tendant cette migration, et mouvement des enfants au sein de la famille (pour un travail ou autres raisons) et hors de la famille (pour un travail ou autres raisons).

Ces mouvements migratoires concernent ainsi les enfants qui se déplacent seuls ou avec leurs parents, librement ou sous contrainte. L’impact des mesures de lutte engagées sur un site ou dans un pays donné est sinon annulé du moins limité par l’arrivée plus ou moins massive de nouveaux enfants provenant d’autres régions du pays ou des pays voisins.

La présente étude se propose ainsi d’améliorer la connaissance du phénomène du travail des enfants dans l’orpaillage traditionnel en zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, de mesurer l’incidence du phénomène de traite des enfants à des fins d’exploitation de leur travail dans ces mêmes zones et de proposer des stratégies d’intervention en leur faveur, en vue de l’abolition complète de ce fléau.

II. Objectif général de l’étude

Contribuer à une meilleure connaissance des mouvements transfrontaliers des enfants orpailleurs entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, en vue de l’élaboration d’une stratégie conjointe d’intervention axée sur leur réinsertion/réhabilitation.

III. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont :

- Déterminer l'ampleur et la nature du problème des migrations transfrontalières liées au travail des enfants dans l'orpaillage, dans les zones sélectionnées, en prêtant attention au genre ;
- Connaître la perception des enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite, de leurs familles et des communautés d'origine ou d'accueil, les facteurs à l'origine de la migration des enfants entre les trois pays ainsi que les causes de départ et les conditions d'accueil de ces enfants ;
- Fournir des statistiques fiables et autres informations sur les conditions de travail et la nature des dangers/risques auxquels les enfants travailleurs migrants sont exposés ainsi que les répercussions de cette situation sur leur santé et leur éducation ;
- Identifier les réseaux de trafiquants d'enfants et les itinéraires des migrations des enfants travailleurs et connaître les liens éventuels entre ces mouvements transfrontaliers et la traite des enfants entre les trois pays;
- Identifier les employeurs, leurs comportements, attitudes et motivation, ainsi que les zones de destination des enfants travailleurs migrants ;
- Identifier les infrastructures sociales de base (les écoles formelles et non formelles, centres de récréation, centres d'accueil et de transit, cliniques, centres de santé, etc.) et leur niveau d'accessibilité dans les zones sélectionnées ainsi que les alternatives/opportunités économiques disponibles dans la communauté/région et susceptibles d'augmenter le revenu familial ou individuel des enfants travailleurs migrants ;
- Elaborer une note de stratégie d'intervention à soumettre à USDOL et à d'autres donateurs en vue de la réhabilitation des enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite d'enfants, exploités ou en situation dangereuse dans les mines d'or traditionnelles de la sous-région ouest africaine.

IV. Résultats attendus

R 1 : Au terme de l'étude, l'ampleur et la nature du problème des migrations transfrontalières liées au travail des enfants dans l'orpaillage, dans les zones sélectionnées, en prêtant attention au genre, sont mieux connues ;

R 2 : La perception des enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite d'enfants, de leurs familles et des communautés d'origine ou d'accueil, les facteurs à l'origine de la migration des enfants entre les trois pays ainsi que les causes de départ et les conditions d'accueil de ces enfants sont connus;

R 3 : Des statistiques fiables et autres informations sur les conditions de travail et la nature des dangers/risques auxquels les enfants travailleurs migrants sont exposés ainsi que les répercussions de cette situation sur leur santé et leur éducation sont disponibles ;

R 4 : Les réseaux de trafiquants d'enfants et les itinéraires des migrations des enfants travailleurs sont identifiés et les liens éventuels entre ces mouvements transfrontaliers avec la traite des enfants entre les trois pays sont identifiés et mieux connus ;

R 5 : Les employeurs, leurs comportements, attitudes et motivation, ainsi que les zones de destination des enfants travailleurs migrants sont identifiés;

R 6 : Les infrastructures sociales de base (les écoles formelles et non formelles, centres de récréation, centres d'accueil et de transit, cliniques, centres de santé, etc.) et leur niveau d'accessibilité dans les zones sélectionnées sont répertoriés, les alternatives/opportunités économiques disponibles dans la

communauté/région et susceptibles d'augmenter le revenu familial ou individuel des enfants travailleurs migrants, et les partenariats potentiels visant à soutenir les enfants concernés sont identifiés;

R 7: Une note de stratégie d'intervention à soumettre à USDOL et à d'autres donateurs en vue de la réhabilitation des enfants travailleurs migrants exploités ou en situation dangereuse de traite des enfants entre les trois pays est élaborée.

V. Activités

Les principales étapes de l'étude sont les suivantes :

- Revue documentaire
- Conception de la méthodologie
- Elaboration et pré test des instruments de collecte de données
- Recrutement et formation des enquêteurs
- Collecte des données auprès des groupes cibles
- Saisie et analyse des données
- Production d'un rapport d'étape et d'un rapport final
- Restitution des conclusions et recommandations

VI. Stratégie/Méthodologies de l'étude et zones d'enquête

Cette étude comportera à la fois des enquêtes quantitative et qualitative, et concernera l'ensemble des enfants orpailleurs vivant sur les sites d'orpillage traditionnels ou retrouvés dans les préfectures/localités administratives et des régions de chacun des trois pays de l'étude (Burkina Faso, Mali et Niger). Le volet quantitatif permettra surtout de déterminer l'ampleur du travail des enfants dans l'orpillage et une méthodologie spécifique sera mise en place à cet effet.

Dans les trois pays, les méthodologies de collecte et d'analyse de données seront similaires dans la mesure du possible afin de faciliter les comparaisons des informations.

Un consultant principal se chargera de coordonner les aspects méthodologiques de l'enquête dans les trois pays en collaboration avec IPEC.

Les zones d'enquête ou localités cibles seront identifiées par l'équipe des consultants (voir ci-dessous) lors d'une mission préliminaire dans chacun des pays, en collaboration avec le BIT/IPEC, sur la base des critères tenant compte, entre autres :

- de la présence effective d'enfants travailleurs,
- des mouvements transfrontaliers de populations dans la zone;
- de l'importance des sites d'orpillage dans la zone et de la population des villages environnants;
- de la position géographique par rapport à la frontière ;
- du niveau de sécurité et de surveillance par les services administratifs ou municipaux ;
- de la vulnérabilité de leurs familles et des communautés de la zone.

L'étude s'effectuera dans les lieux d'habitation et de travail des enfants et de leurs familles cibles, les *centres d'accueil*, les commissariats, gendarmeries, préfectures, sous-préfectures/districts.

Elle portera sur un dénombrement statistique des enfants économiquement actifs⁸ (et fournira également des informations pertinentes sur les enfants engagés dans des activités de nature économique et non économique ainsi que sur leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques, sur leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité (en mettant l'accent sur le type, la fréquence et la gravité des lésions/maladies) et sur les raisons favorisant la migration, le travail des et la traite des enfants.

⁸ Il s'agit des enfants qui offrent leur travail pour la production de biens et services économiques tels que définis par les systèmes de comptabilité nationale et des bilans des Nations Unies pendant une période de référence indiquée.

Les questionnaires devant être utilisés par les enquêteurs respecteront un système de codification approprié et compatible avec une base de données informatisée simple. Ils seront élaborés par les consultants et validés par le BIT/IPEC avant leur utilisation sur le terrain et s'articuleront autour des contenus suivants :

- les membres de familles travaillant sur le lieu de destination après la migration de la famille;
- les aspects légaux de la migration ou de la traite (statut juridique légal ou illégal des migrants, types de permis de travail ou accord informel avec des employeurs) et mesures visant à limiter les migrations ;
- l'identité de l'enfant (âge, sexe, pays d'origine) ;
- situation éducative et sociale (histoire personnelle de l'enfant, son statut, aspirations, disponibilité et accès aux services tels que les écoles, formations ou apprentissages, services de placement professionnel, soins médicaux, assurance sociales ou micro assurance, etc.... ;
- les informations et statistiques sur les enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite, leurs familles, leurs communautés d'origine et d'accueil;
- la connaissance des problèmes rencontrés par les enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite et leurs familles ;
- les destinations et emplois/occupations des enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite, et de leurs familles ;
- les routes et itinéraires des parents et des enfants travailleurs dans l'orpaillage traditionnel ;
- les problèmes liés au voyage, au transport, aux papiers officiels exigés lors du passage des frontières ;
- les problèmes liés au séjour à l'étranger, à l'intégration, au rapatriement ou au retour volontaire et à la réintégration des enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite et de leurs familles ;
- les avantages et les inconvénients des mouvements transfrontaliers pour les enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite, leurs familles et leurs communautés ;
- les mécanismes de surveillance et de contrôle des mouvements transfrontaliers et les initiatives engagées dans les pays concernés ;
- les partenaires impliqués dans l'atténuation des impacts négatifs des mouvements transfrontaliers et dans la réhabilitation des enfants victimes de traite et de ceux exposés aux dangers de toutes formes
- les mécanismes de coordination entre acteurs publics et privés ;
- le rôle des forces de l'ordre et des collectivités décentralisées, gouvernements locaux/services déconcentrés de l'Etat en matière de lutte contre le travail et la traite des enfants dans l'orpaillage traditionnel ;
- les actions engagées dans les cas spécifiques de traite d'enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite.

Une liste complémentaire de questions ou de points de référence est présentée en annexe du présent document.

Une réunion de briefing sera organisée dans l'un des trois pays couverts par l'étude pour partager et valider les termes de référence de l'étude. A cette réunion participeront outre les consultants, l'équipe IPEC pays intéressée par l'étude.

VII. Groupes cibles

L'étude portera sur les groupes cibles suivants :

- les enfants orpailleurs âgés de 5 à 17 ans, migrant - seuls ou avec leurs parents - au travers des frontières des trois pays, pour des raisons économiques ou suite à des catastrophes naturelles et/ou à des répressions de nature diverses ;
- les enfants orpailleurs âgés de 5 à 17 ans et victimes de traite;
- les parents orpailleurs des enfants travailleurs migrants et de ceux victimes de traite;
- les employeurs des enfants orpailleurs ;
- les communautés cibles des zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger ;
- les partenaires nationaux et internationaux, publics ou privés impliqués dans la lutte contre le travail ou la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants dans les zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

VIII. Cadre institutionnel

Les présents TDR, le plan, les modalités de déroulement et les résultats de l'étude seront présentés aux sous-comités techniques compétents des Comités Directeurs Nationaux de lutte contre le travail des enfants (CDN/LCTE) pour validation, à l'occasion de la réunion de briefing indiquée ci-dessus.

La supervision technique de l'étude sera assurée par IPEC (SIMPOC, Mines Afrique de l'Ouest, TBP Mali, LUTRENA II, TACKLE Mali, P.N Burkina Faso, Mali et Niger). Cette équipe sera renforcée lors de la validation des résultats de l'étude par l'INS Niger, la DNSI Mali et l'INSD Burkina Faso.

Le rapport final de l'étude sera publié par le BIT/IPEC qui se réserve les droits d'auteur de cette étude.

IX. Consultants

Une équipe de trois consultants sera sollicitée pour la conduite de cette étude : un (e) consultant (e) principal (e) – chef d'équipe - et deux consultants nationaux, un par pays cible. Sous la coordination du chef d'équipe, les consultants auront pour tâches de :

- Préparer le cahier de mission en réponse aux termes de référence ;
- Exécuter les différentes phases de l'étude et le travail des consultants nationaux;
- Assurer la facilitation de l'atelier sous régional de validation des résultats de l'étude ;
- Rédiger le rapport provisoire et du rapport final de l'étude.

Les consultants justifieront, individuellement et/ou en équipe, des qualifications suivantes :

- Un diplôme postuniversitaire en sciences sociales, d'ingénieur statisticien économiste ou dans un domaine connexe ;
- une expertise sur la lutte contre le travail et la traite des enfants ;
- une bonne connaissance du secteur des mines artisanales, des liens entre travail des enfants, les migrations et autres mouvements transfrontaliers ;
- compétences en matière de formation et de communication,
- aptitudes en matière de travail en équipe ;
- qualités prouvées en coordination d'une équipe multidisciplinaire (pour le chef d'équipe).
- grande expérience dans l'analyse des situations sociales et une expérience d'enquête de terrain,
- maîtrise des langues locales des zones visées par l'enquête, notamment pour les consultants nationaux,
- bonne connaissance du secteur privé et particulièrement du milieu des organisations d'employeurs,
- maîtrise parfaite la langue française et de très bonnes capacités de rédaction dans cette langue.

X. Durée

Les prestations se dérouleront sur une période de 3 mois (soit 60 jours ouvrables pour le consultant principal et 4 jours ouvrables pour les consultants nationaux) et porteront sur :

- la préparation du livre de mission, des questionnaires et stratégies d'enquête;
- l'exécution de l'enquête terrain dans les trois pays cibles;
- le traitement des données et l'analyse des résultats ;
- l'élaboration d'une base de données des enfants orpailleurs migrants ou victimes de traite d'êtres humains;
- la rédaction du rapport provisoire et du rapport final de l'étude comprenant la note de stratégie d'intervention en faveur des enfants orpailleurs migrants ou victimes de traite d'enfants.

XI. Présentation du Rapport de l'étude et atelier sous régional de validation

Le rapport final comprendra 50 à 75 pages au maximum, à l'exception des annexes. Il sera ainsi découpé :

- Résumé exécutif ;

- Introduction : elle présentera le contexte de l'étude et les termes de référence notamment les objectifs et résultats attendus) ;
- Méthodologie de l'étude: elle fournira des informations, entre autres, sur l'échantillonnage, les méthodes d'enquêtes utilisées, les problèmes rencontrés, les solutions mises en œuvre, les leçons apprises ;
- Données de base résultant de l'étude, résultats de l'enquête qualitative et analyse des résultats, recommandations et conclusion, annexes ;
- Note de stratégie d'intervention en faveur des enfants orphelins des zones transfrontalières.

Les données et informations recueillies par pays seront alors revues par l'équipe des enquêteurs, en collaboration avec le BIT/IPEC. Les résultats et recommandations issus de cet exercice seront compilés dans un rapport général et validés par le chef de l'équipe des consultants. Ces informations sont confidentielles et seront communiquées au BIT/IPEC, en même temps que le rapport provisoire ou final de l'étude.

Un atelier sous régional de restitution et de validation des résultats sera organisé par le BIT/IPEC dans l'un des trois pays ciblés, en collaboration avec les Ministères en charge du Travail et des autres ministères concernés (Education de Base, Mines et Energie, Action sociale, notamment). Les consultants prendront part aux travaux de l'atelier en qualité de personnes ressources et facilitateurs.

XII. Calendrier de l'étude et plan de travail

L'étude sera réalisée entre Mars et Mai 2009, Un plan de travail détaillé indiquant toutes les activités envisagées sera soumis au BIT/IPEC une semaine après la signature du contrat par les consultants. Le rapport provisoire sera soumis en fin Mars 2009 et le rapport final en fin Avril 2009. Ce dernier prendra en compte les observations de l'atelier de validation.

XIII. Budget/Estimations (Pour mémoire)

Les coûts relatifs à cette étude seront supportés par le Projets IPEC Mines Afrique de l'Ouest, TACKLE Mali, LUTRENA II et TBP Mali.

1- Les caractéristiques des enfants travailleurs, leurs familles et communautés, les raisons qui les poussent à travailler, la migration et l'historique de leur travail, comment et où ils étaient recrutés et les raisons, si ces enfants vont à l'école ou travaillent et en même temps vont à l'école ? S'ils ne vont pas à l'école, quelles en sont les raisons ?

- les caractéristiques démographiques et socio-économiques : niveaux d'instruction et de formation (effectifs et fréquentation), professions et niveaux de compétence, durée du travail, gains et autres conditions de travail et de vie ;
- la situation des enfants migrants et ceux victimes de traite d'êtres humains, ion et l'influence éventuelle de l'entrée des enfants dans le monde du travail sur le choix du lieu de résidence de l'enfant/de la famille ;
- le lieu et la durée du travail des enfants et facteurs favorisant le travail des enfants ou incitant les familles à pousser leurs enfants sur le marché du travail ;
- les perceptions qu'ont les parents ou les tuteurs, les enfants et les employeurs des enfants travailleurs, des réglementations et de la législation, etc. ;
- la situation des enfants en matière de santé et de sécurité.

Les informations suivantes concernant les écoles seront également incluses :

- *Ecole locale et taux d'inscription ;*
- *Taux actuel d'enfants scolarisés ;*
- *Nombre de jeunes qui ont abandonné l'école ;*
- *La capacité des écoles existantes pour absorber tout enfant retiré, l'accès/coût ;*
- *Les niveaux atteints par les enfants et les jeunes ;*
- *La proximité des écoles (primaires, secondaires en Km) ;*
- *L'attitude des enfants, parents et communauté à l'égard de l'école, l'implication de l'éducation et des enseignants ;*
- *L'attitude des enfants, parents et de la communauté face au travail et à la traite des enfants ;*
- *Les attitudes envers les programmes d'éducation non formelle et l'accès ;*
- *Existence des infrastructures de formation professionnelle ;*
- *Nom du village ou de la ville ;*
- *Nombre d'enfants par maison ;*
- *Age et genre des enfants et des jeunes ;*
- *Les permis d'exploitation (locataires ou propriétaires) ;*
- *Statut migratoire par maison ;*
- *Lieu d'origine, durée de vie dans le village ;*
- *L'origine ethnique ;*
- *Première langue (langue d'origine) ;*
- *Logement ;*
- *Revenu annuel de la famille ;*
- *Activités pratiquées par la famille, la saison et le revenu par activité ;*

2- les conditions de travail et de vie des enfants travailleurs migrants dans le secteur de l'orpillage :

- *Enfants/jeunes travaillant pour la famille ;*
- *Le lieu du travail, maison, champ ou autres spécifiques dans lesquelles enfants travailleurs migrants sont impliqués ;*
- *Nombre d'heures de travail par semaines ;*

- *Les périodes pendant lesquelles les enfants travaillent ;*
- *Les saisons de travail ;*
- *Période de migrations ;*
- *Causes et modalités des migrations ;*
- *Les conditions de travail (saines, dangereuses, etc.) enfants travailleurs migrants ;*
- *Accidents et blessures subvenus lors des activités relatives au travail (nature et ampleur de ces blessures) ;*
- *Informations données par les enfants et leurs familles sur la gravité du problème enfants travailleurs migrants et ceux victimes de traite des êtres humains ;*
- *Les raisons pour lesquelles les enfants travaillent et les tâches spécifiques qu'ils accomplissent ;*
- *Tout traitement à fin d'exploitation ou d'abus subi par les enfants travailleurs migrants en leur lieu de travail ;*
- *Toutes maladies, blessures subvenues à cause des occupations/activités, et s'il existe une quelconque politique de protection ;*
- *Qui sont les employeurs et les clients ?*
- *Quel est le lien entre l'enfant travailleur migrant et son employeur ou sa famille ?*
- *Quels sont les conditions de travail et le niveau de salaire ?*
- *Quelles sont les initiatives existantes pour la lutte contre le travail et la traite des enfants dans la communauté/région géographique ?*
- *Quels sont les services sociaux (tels que : écoles, centres de santé, eau potable, centres de loisir et de récréation) qui existent dans la région ?*
- *Quelles sont les opportunités économiques (comme services de crédit, produits offerts et services) disponibles dans la région ?*
- *Est-ce qu'il existe une législation pour la protection d'une certaine catégorie d'enfants ?*
- *Quelles sont les institutions et organisations qui sont impliquées dans les problèmes relatifs aux droits des enfants dans la communauté/région géographique ?*

3- Le nombre et l'âge des enfants victimes de ce genre de travail et les possibilités d'amélioration de leur condition de travail ou de leur retrait du travail dangereux.

- *Connaissance et l'attitude des jeunes envers les pratiques et procédures de sécurité au travail, dans les activités impliquant l'utilisation de machines, des explosifs, du mercure et autres substances toxiques, l'exposition au soleil, à la chaleur, aux morsures, etc. ;*
- *Connaissance des procédures et actions à prendre par des jeunes en cas d'accidents, blessures, morsures, etc. ;*
- *Incidents survenus suite aux accidents de travail et le degré de sévérité ;*
- *Accidents ou autres problèmes du travail rapportés par les autres travailleurs et notables de la communauté ;*
- *Autre travail à risque ou dangereux existant au sein de la communauté dans laquelle les enfants sont engagés ;*
- *Connaissance et attitude face au fléau du VIH/SIDA et son effet sur la famille et au niveau du village et sa prévention ;*
- *Fréquence de la traite et d'autres formes de servitude et les principales régions de provenance des enfants travailleurs des zones d'exploitation artisanale et production de l'or.*

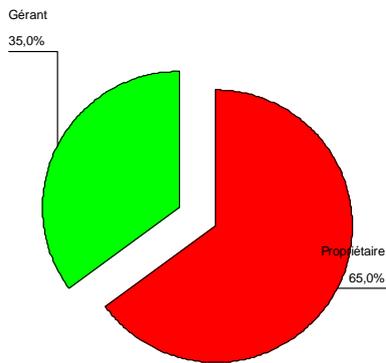
Annexe 2 – Liste des principales conventions ratifiées par le Niger

	Conventions	Dates de ratification	Observations
1.	C4 Convention sur le travail de nuit (femmes), 1919	27/02/1961	ratifiée
2.	C5 Convention sur l'âge minimum (industrie), 1919	27:02:1961	dénoncée le 04:12:1978
3.	C6 Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie), 1919	27/02/1961	ratifiée
4.	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	07/3/ 1986	ratifiée
5.	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	15/7/ 1986	
6.	C14 Convention sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	27/02/1961	ratifiée
7.	C18 Convention sur les maladies professionnelles, 1925	27/02/1961	ratifiée
8.	Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages	1er /12/ 1964	ratifiée
9.	C29 Convention sur le travail forcé, 1930	27/02/1961	ratifiée
10.	C33 Convention sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932	27/02/1961	dénoncée le 04:12:1978
11.	C41 Convention (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934	27/02/1961	ratifiée
12.	Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	17 /11/ 2003	ratifiée
13.	C81 Convention sur l'inspection du travail, 1947	09/01/1979	ratifiée
14.	C87 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948	27/02/1961	ratifiée
15.	C95 Convention sur la protection du salaire, 1949	27/02/1961	ratifiée
16.	C98 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	23/03/1962	ratifiée
17.	C100 Convention sur l'égalité de rémunération, 1951	09/08/1966	ratifiée
18.	C102 Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952	09/08/1966	ratifiée
19.	Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages	1er /12/ 1964	ratifiée
20.	C105 Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957	23/03/1962	ratifiée
21.	C111 Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	23/03/1962	ratifiée
22.	Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant	11/12/ 1996	ratifiée
23.	C117 Convention sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962	23/11/1964	ratifiée
24.	Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui	10 /06/1977	ratifiée
25.	C131 Convention sur la fixation des salaires minima, 1970	24/04/1980	ratifiée
26.	Convention sur le travail forcé	27/2/1961	

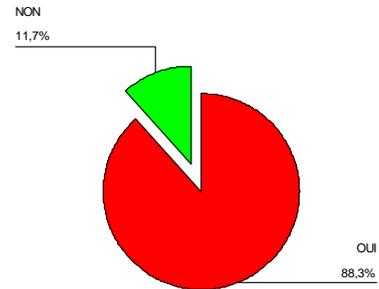
	Conventions	Dates de ratification	Observations
27.	C138 Convention sur l'âge minimum, 1973	04/12/1978	ratifiée
28.	C142 Convention sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975	28/01/1993	ratifiée
29.	C148 Convention sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977	28/01/1993	ratifiée
30.	C154 Convention sur la négociation collective, 1981	05/06/1985	ratifiée
31.	C155 Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 Ratifiée par Niger	19/02/2009	ratifiée
32.	C155 Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 Ratifiée par Niger	19/02/2009	ratifiée
33.	C156 Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981	05/06/1985	ratifiée
34.	Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	02/06/2004	ratifiée
35.	C161 Convention sur les services de santé au travail, 1985	19/02/2009	ratifiée
36.	C182 Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999	23/10/2000	ratifiée
37.	C187 Convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006	19/02/2009	ratifiée
38.	Protocole de sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement adopté à Dakar le 29 mai 1979, et ses protocoles additionnels	29 /11 1979	ratifiée
39.	Convention des Nations Unies relative aux Droits des Enfants (CDE)	30 /09/1990	ratifiée
40.	Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard de la femme (CEDEF)	13 /08/1999	ratifiée
41.	Engagement à atteindre « un Monde Digne des Enfants »	05/ 2002	ratifiée
42.	Protocole à relative aux droits des enfants, impliquant les enfants dans les conflits armés	17/11/ 2003	ratifiée
43.	Protocole additionnel à la Convention des nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants	13 /09/2004	ratifiée
44.	Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale		ratifiée
45.	Protocole contre le trafic illicite d'émigrant par terre, air, mer, additionnel à convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisé		ratifiée

Annexe 3 – Détails réponses employeurs

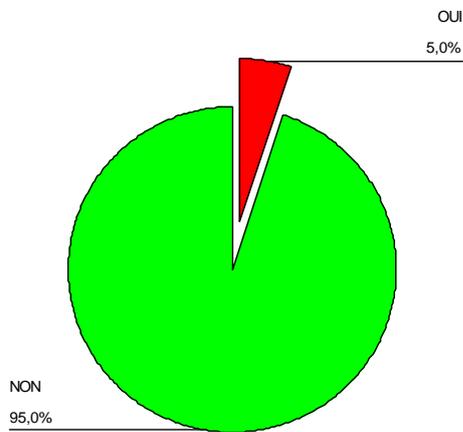
Qualité de l'employeur: propriétaire



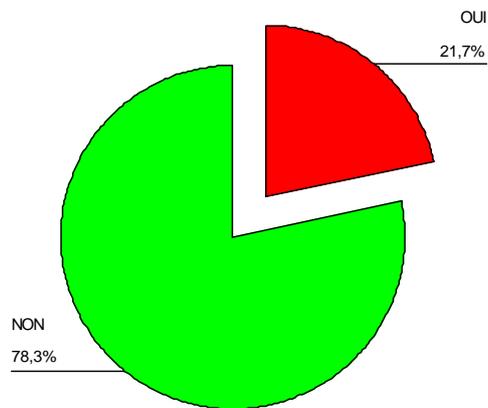
Avez-vous des exploitations au Niger?



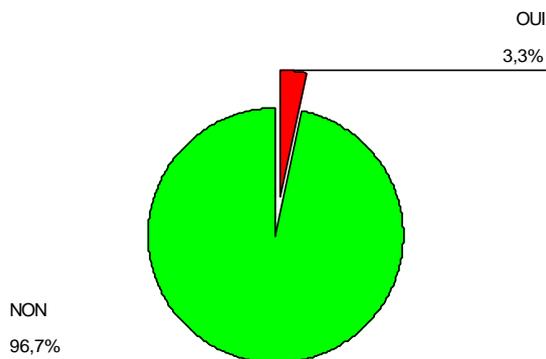
Avez-vous des exploitations au Mali?



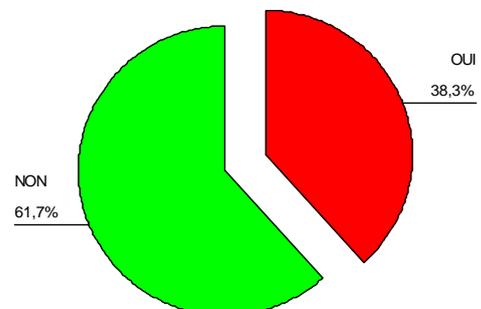
Avez-vous des exploitations au Burkina?



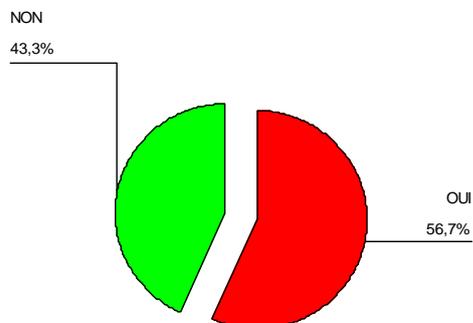
Avez-vous des exploitations dans d'autres pays?



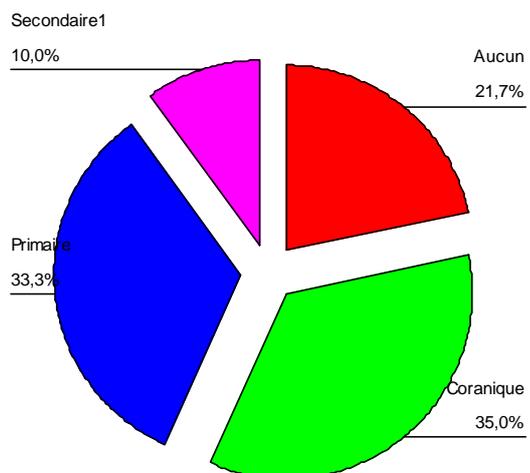
Avez-vous fréquenté l'école formelle ou non formelle?



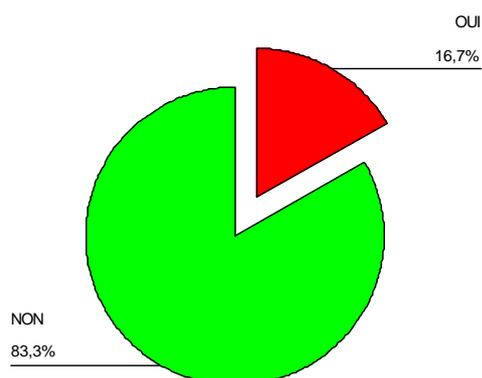
Avez -vous fréquenté
une école coranique?



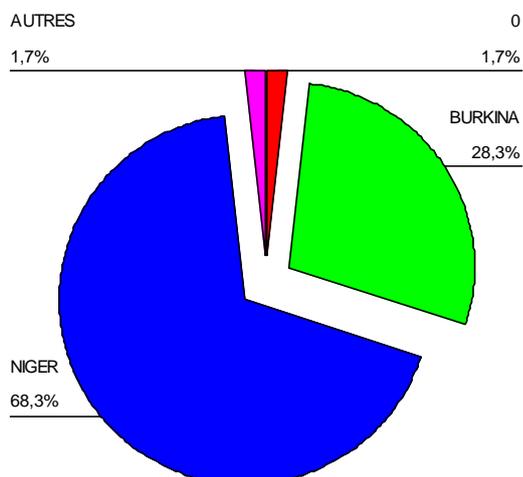
Quel est votre niveau d'étude?



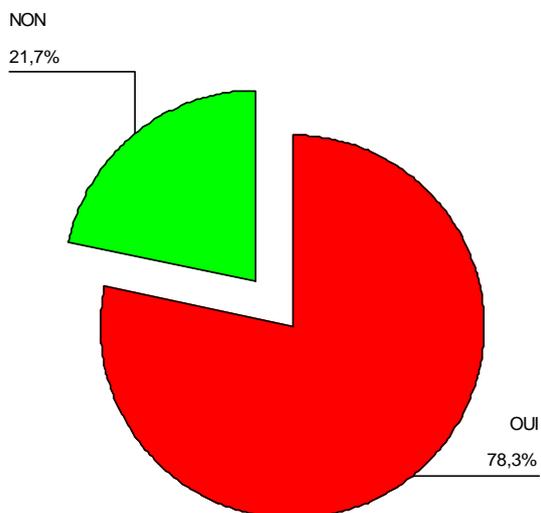
Etes-vous originaire de la communauté
du site d'orpillage?



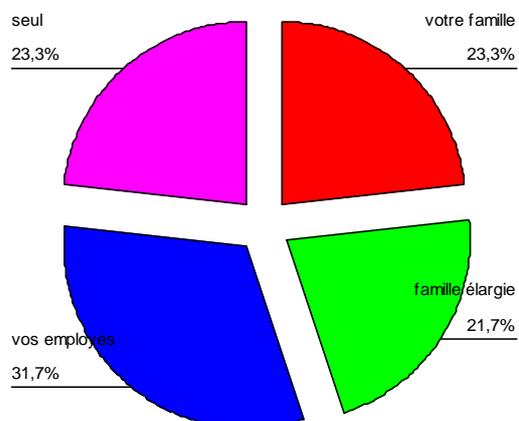
Quelle est votre localité d'origine?



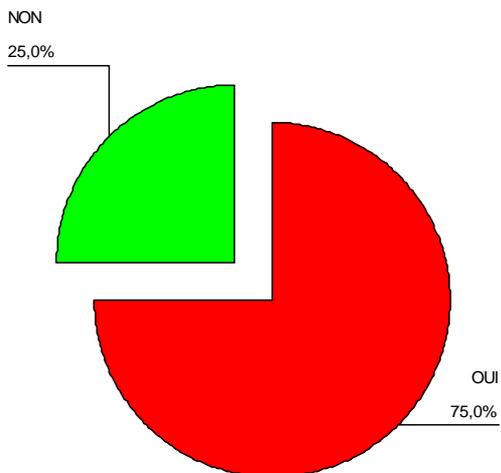
Vivez-vous actuellement sur le site?



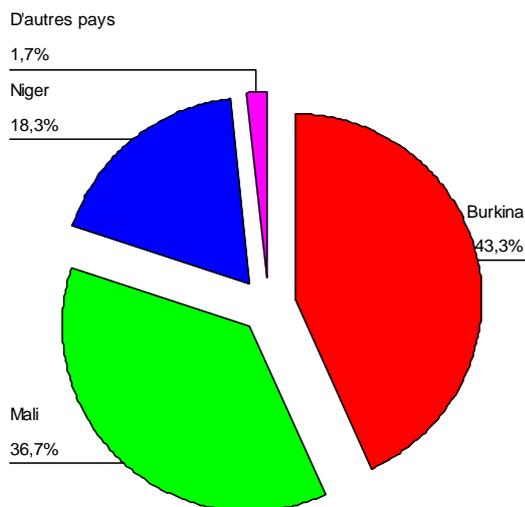
Avec qui vivez-vous?



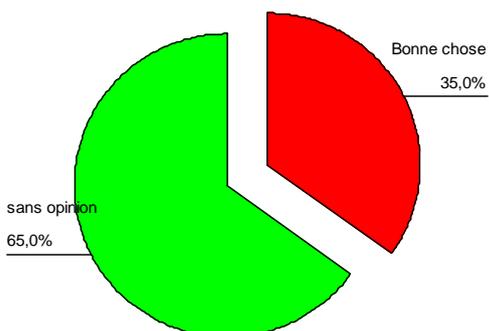
Comptez-vous aller ailleurs après ce site?



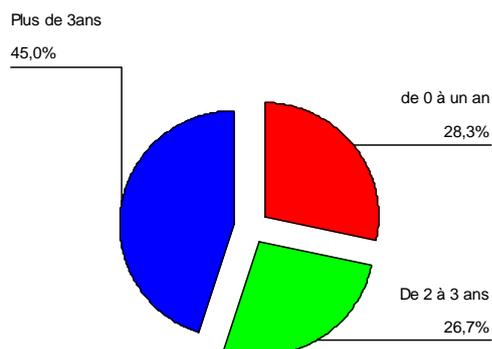
Où



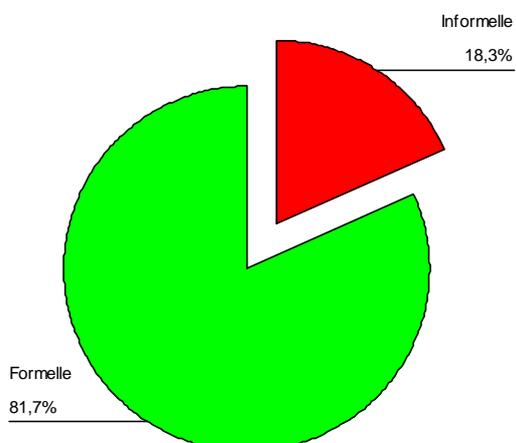
Que pensez-vous de la migration des enfants?



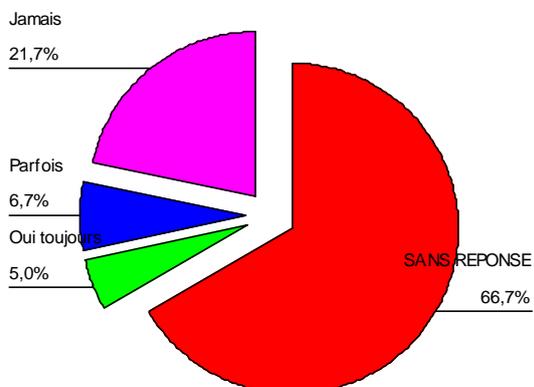
Depuis combien de temps travaillez-vous sur le site?



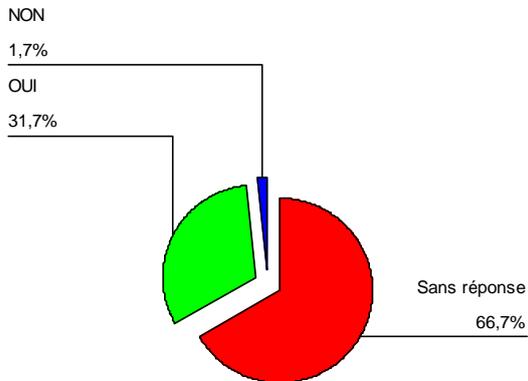
Quel est le statut de votre exploitation?



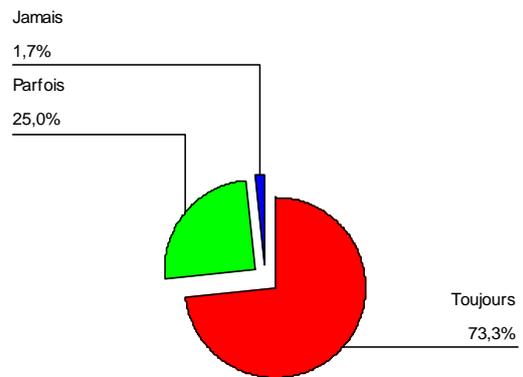
Existe-t-il un contrat écrit entre vous et vos employés



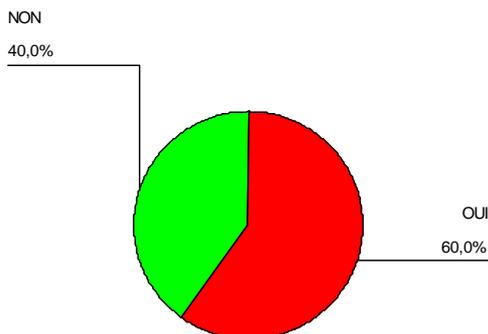
Peuvent-ils quitter
à tout moment?



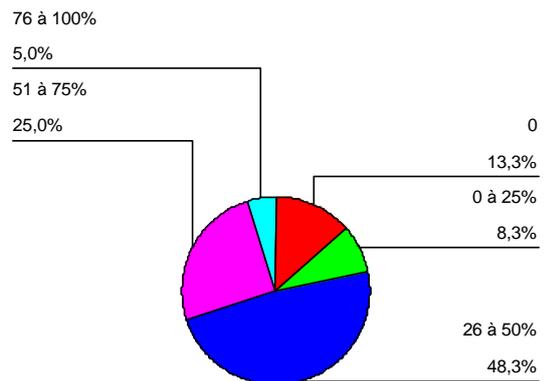
Respect des engagements
vis à vis des employés



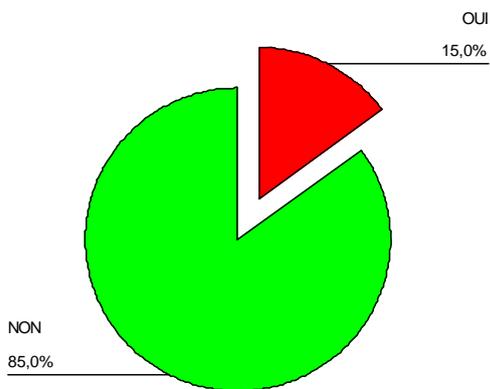
Connaissance des textes qui
régissent le travail des enfants.



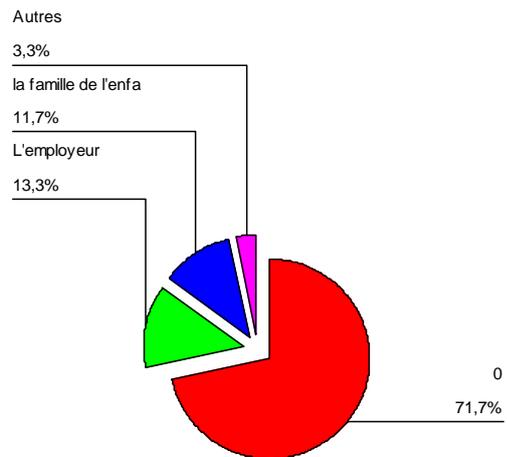
Votre part dans la production
de vos employés



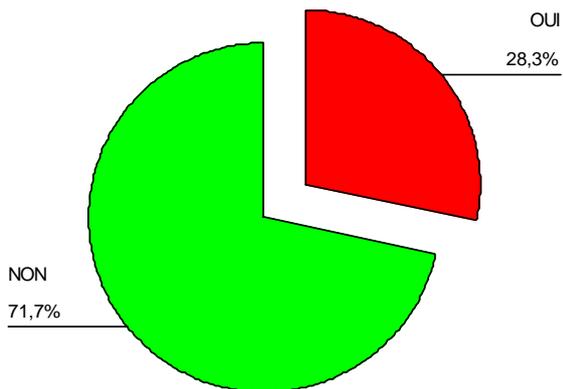
Parmi les employés de moins de 18 ans
y a-t-il eu des victimes d'accidents de travail?



Qui a pris en charge les soins médicaux?

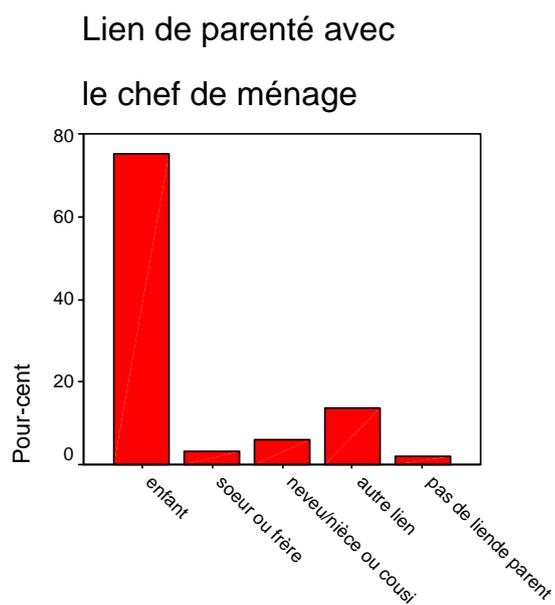
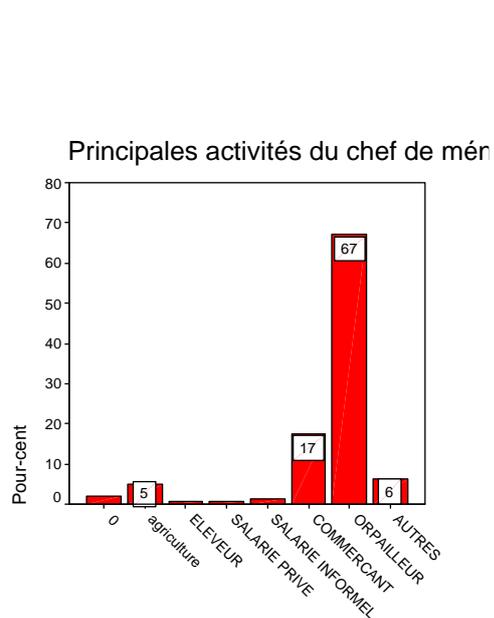
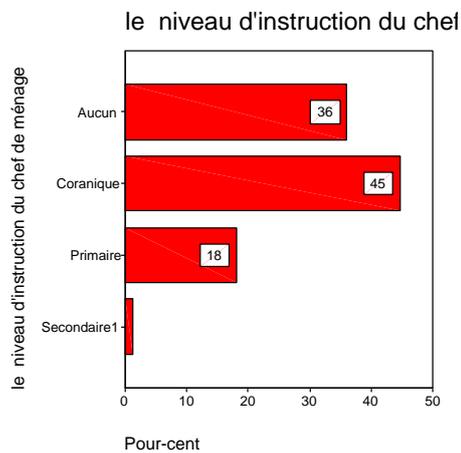
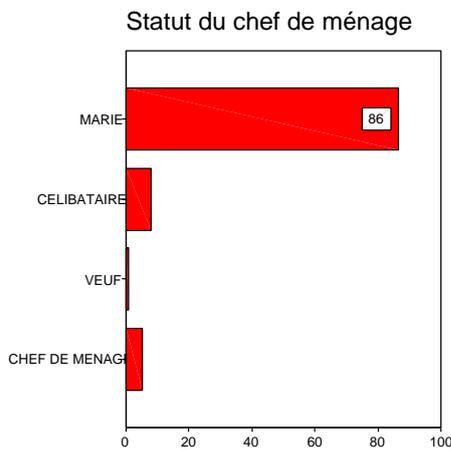
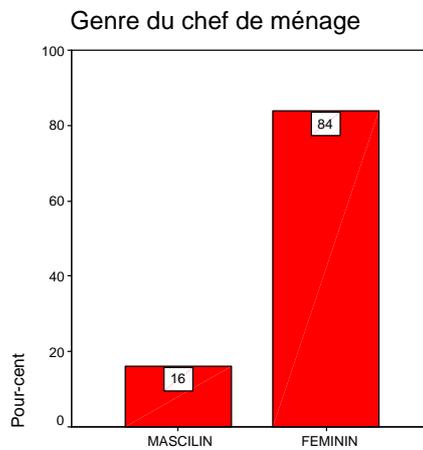
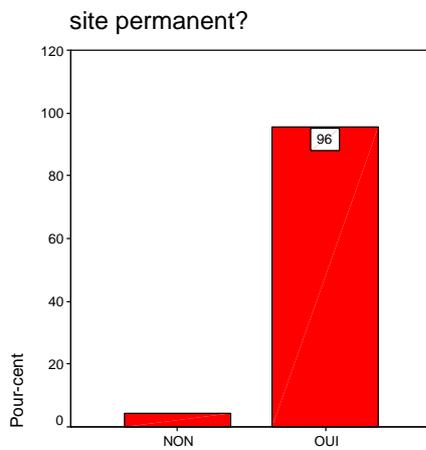


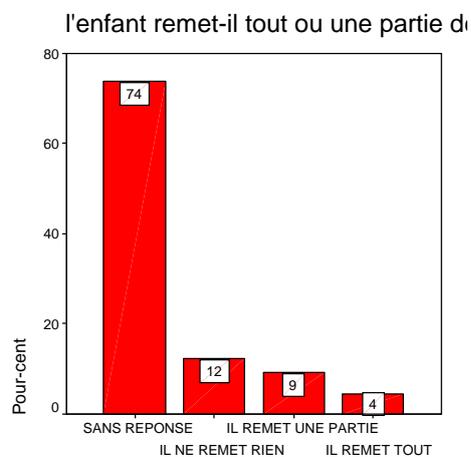
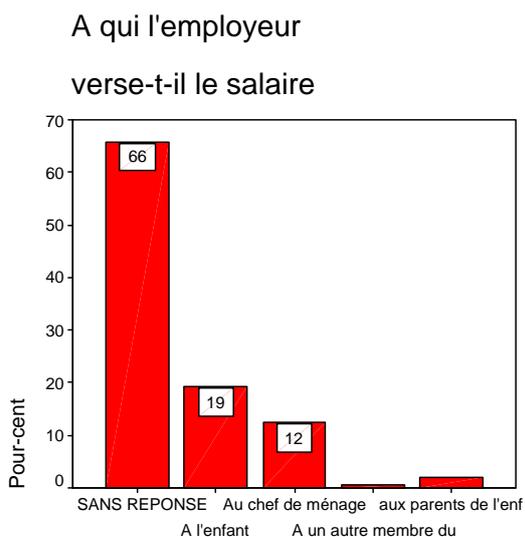
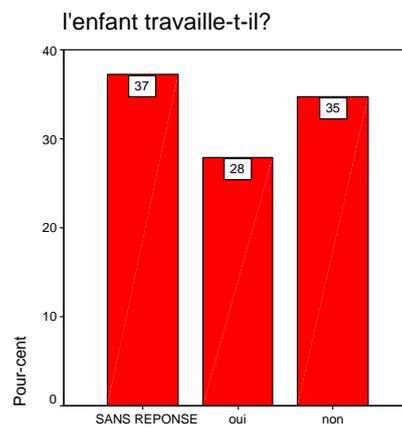
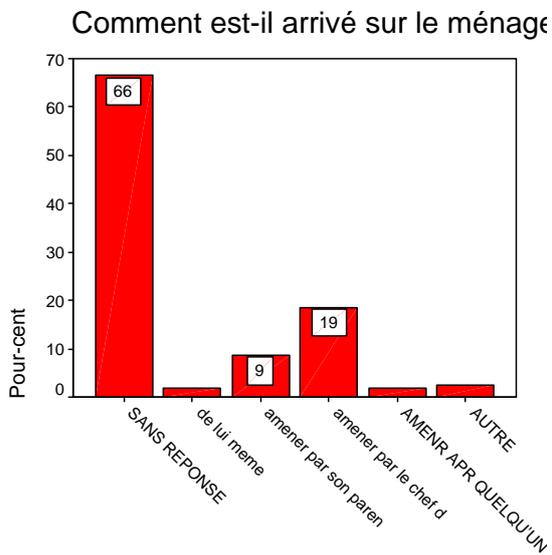
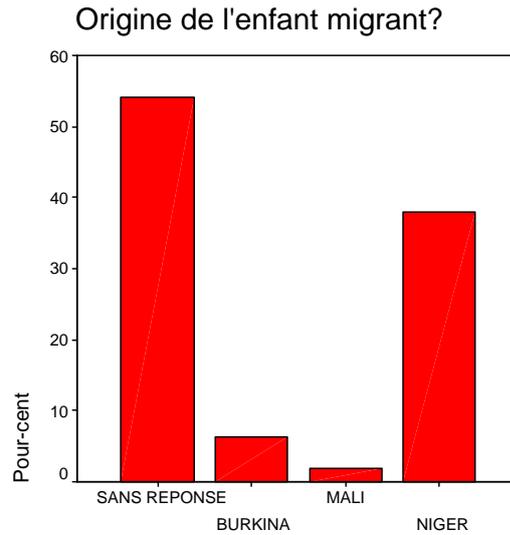
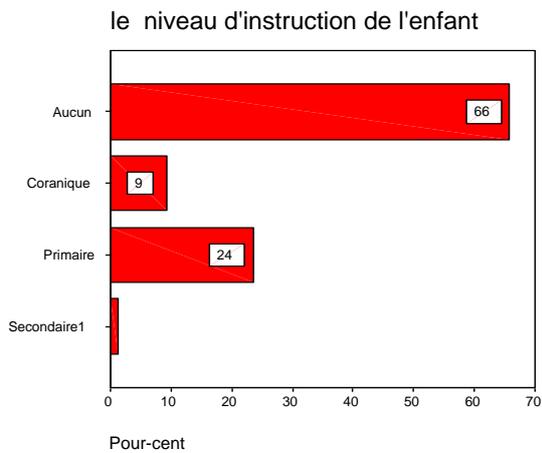
Est-il possible de travailler sur les sites
d'orpaillage et faire les études?



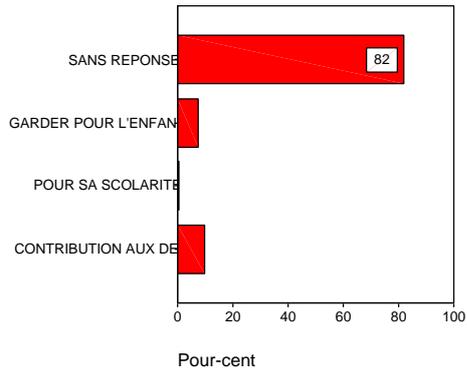
Annexe 4 – Détails ménages

Graphique sur les résultats du questionnaire parents

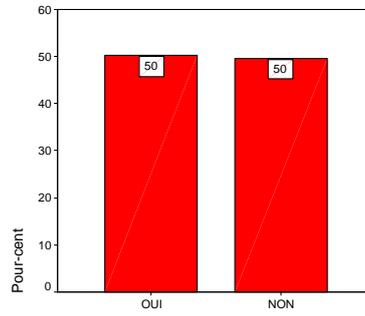




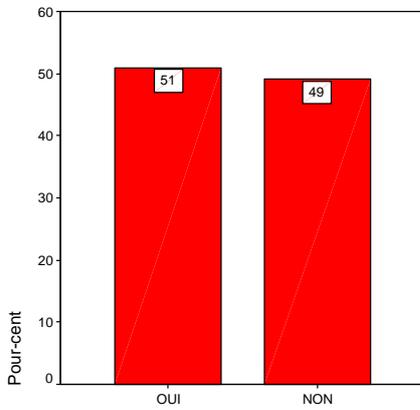
Pourquoi l'enfant remet-il l'argent?



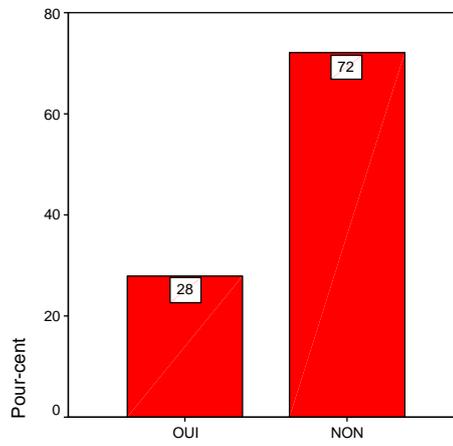
Quelles categories de prise en charge? logement?



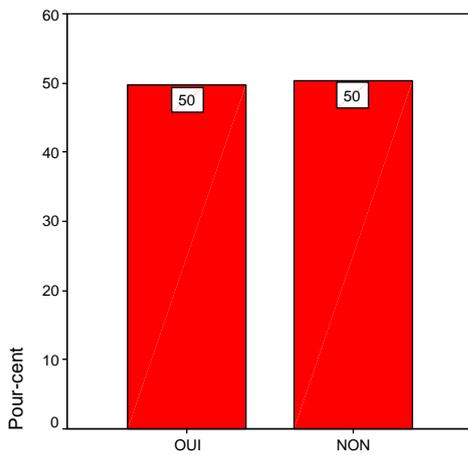
Nourriture?



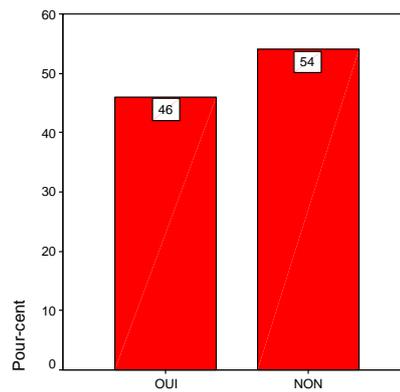
EDUCATION

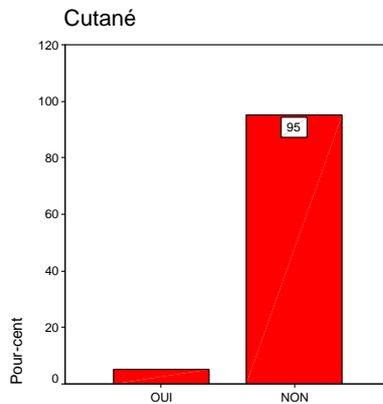
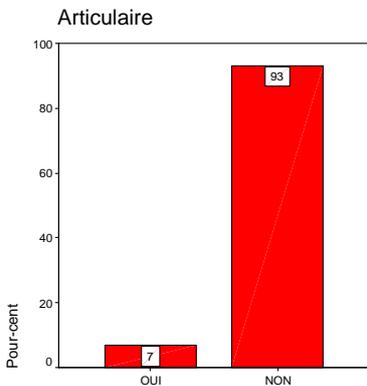
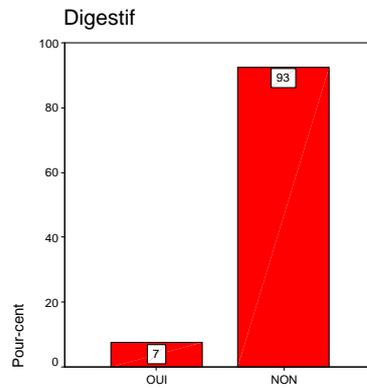
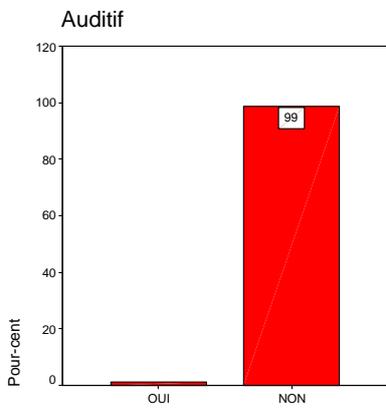
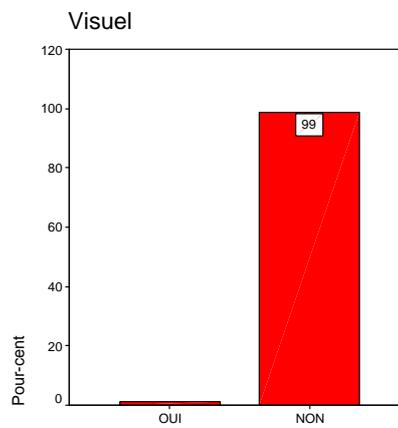
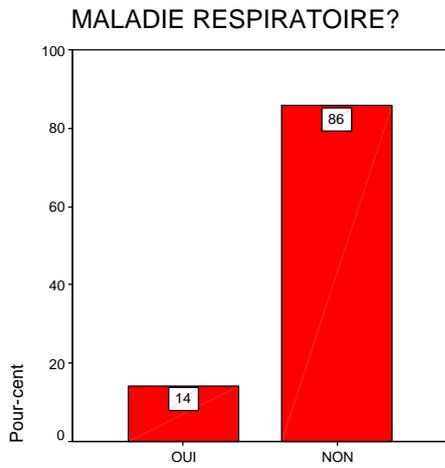
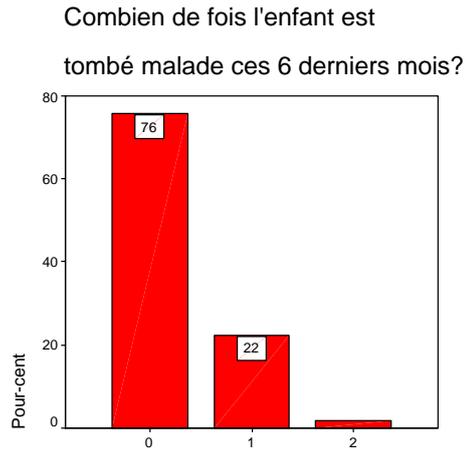
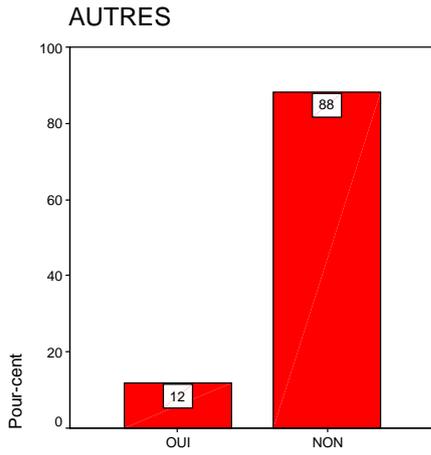


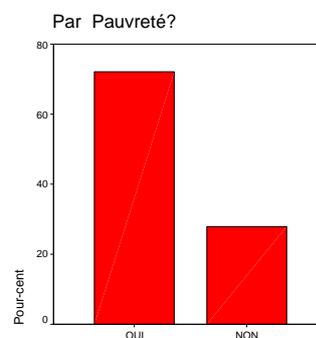
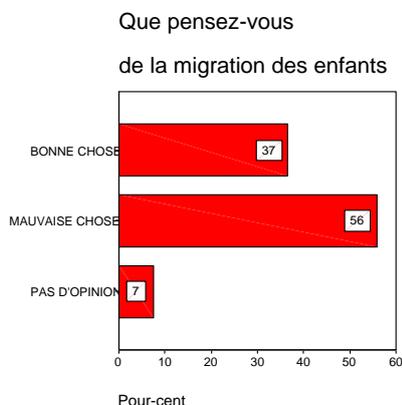
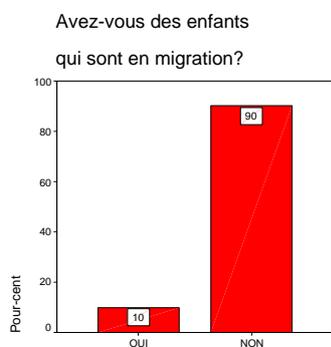
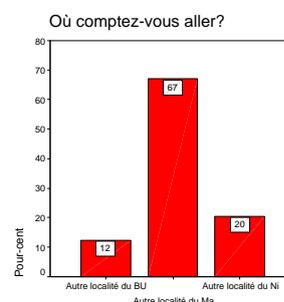
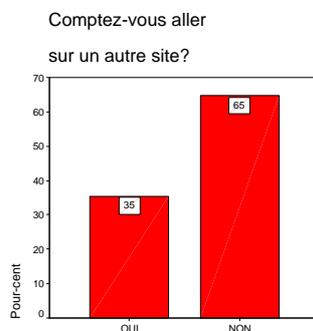
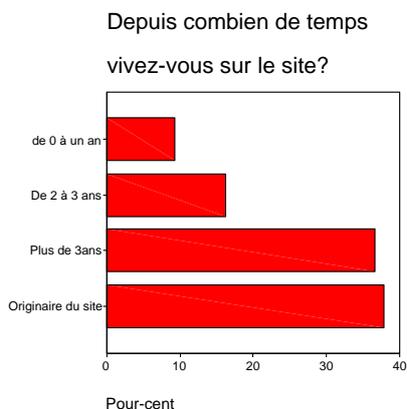
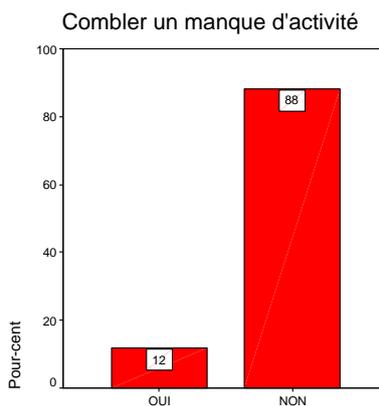
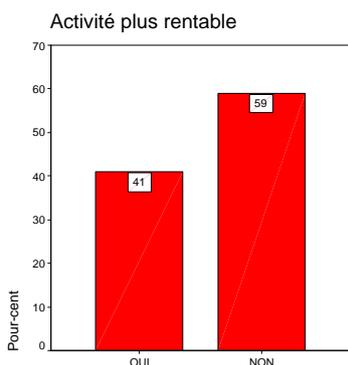
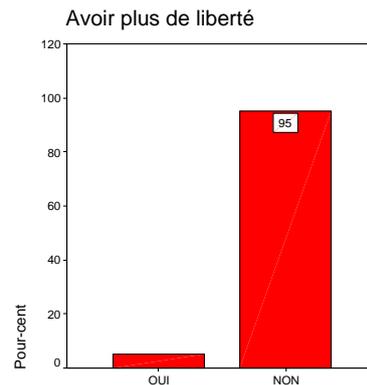
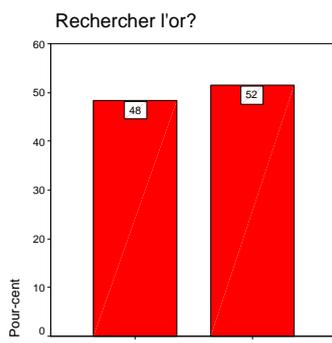
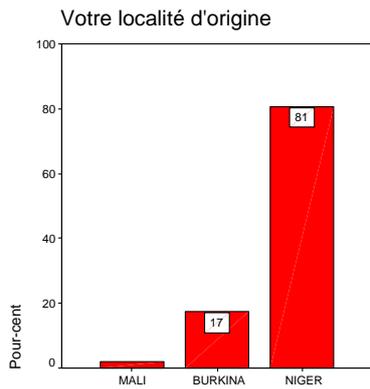
SOINS DE SANTE

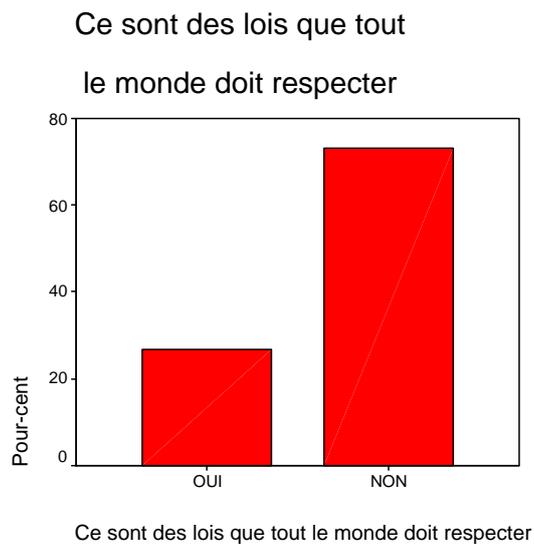
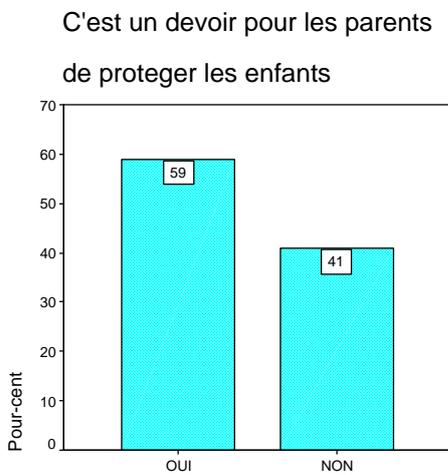
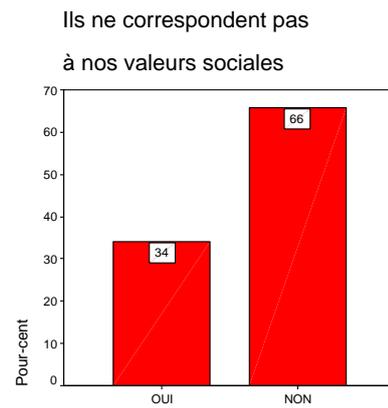
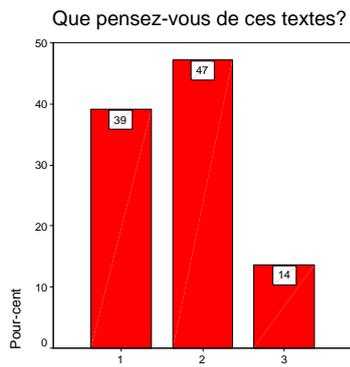
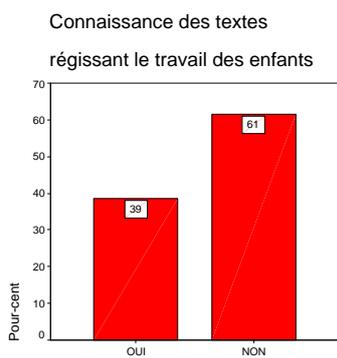
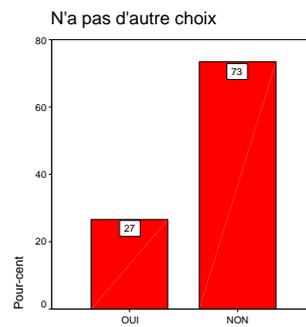
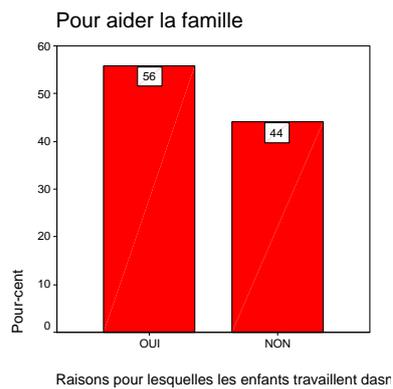
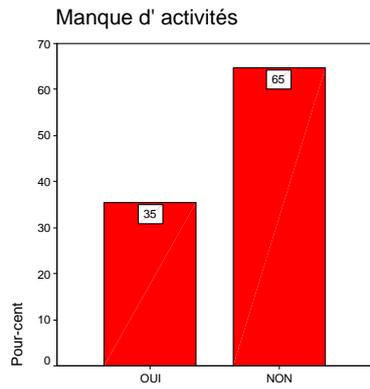


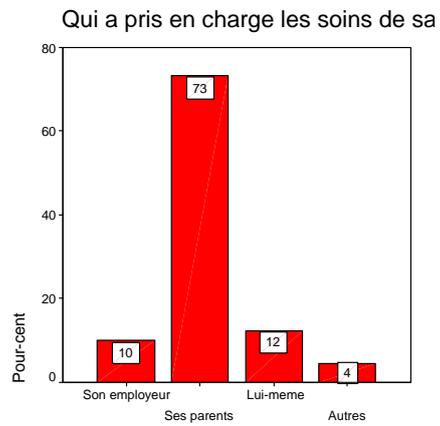
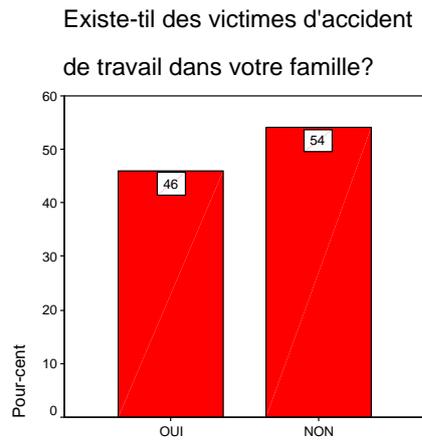
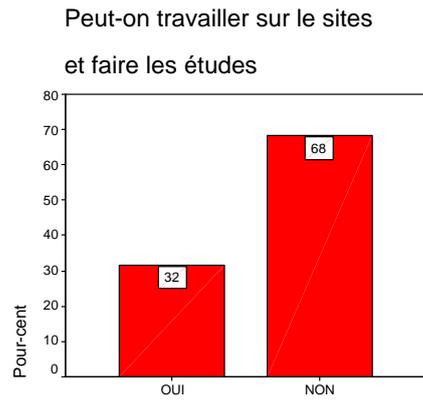
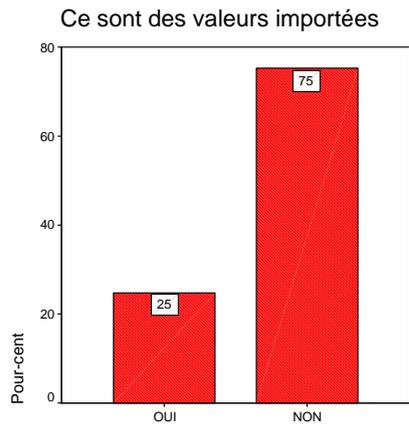
HABILLEMENT





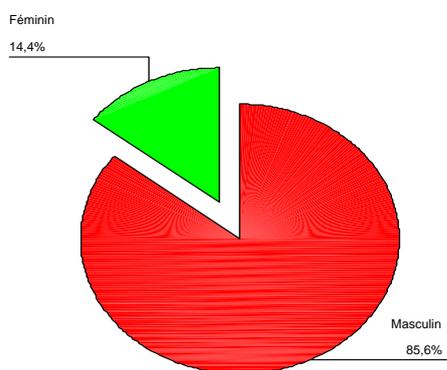




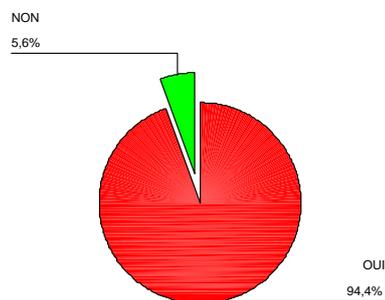


Annexe 5 – Détails réponses enfants

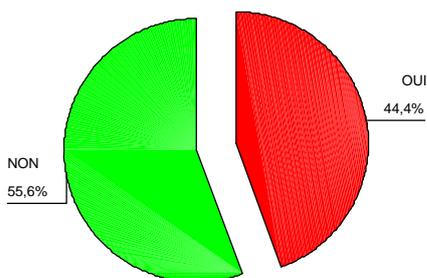
Sexe de l'enfant



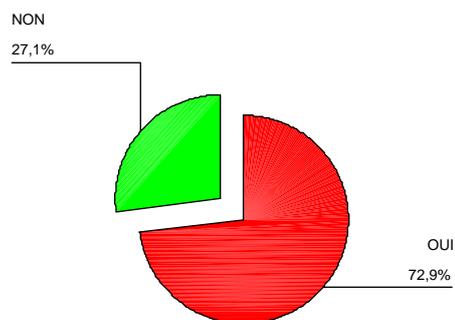
Le site permanent?



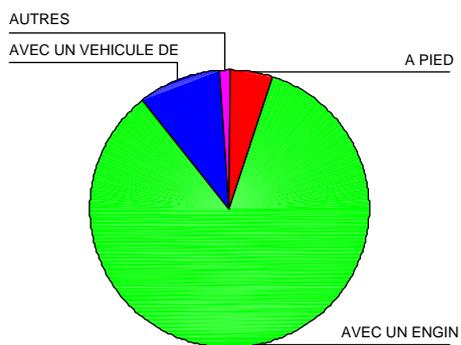
Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpillage?



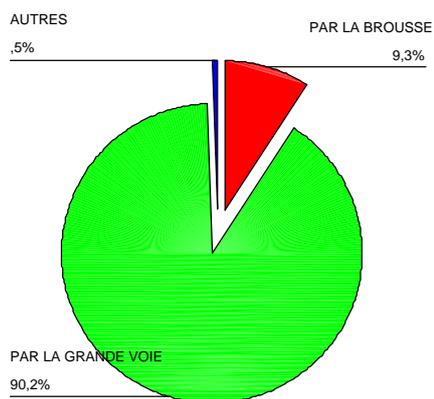
Etes-vous libre d'arreter le travail d'orpillage?



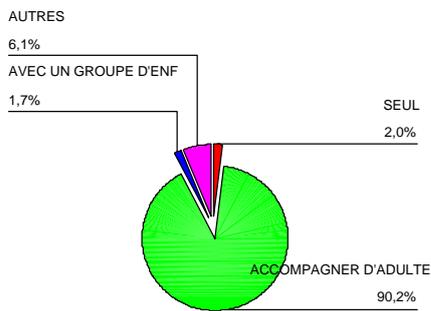
Comment avez-vous traversé la frontière?



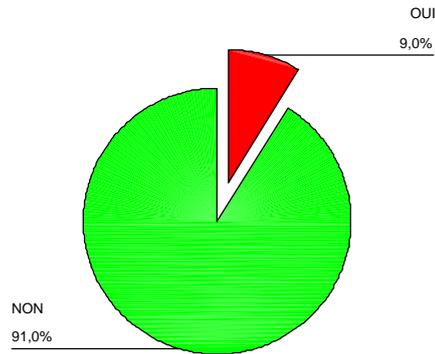
Par quel chemin ets-vous passé



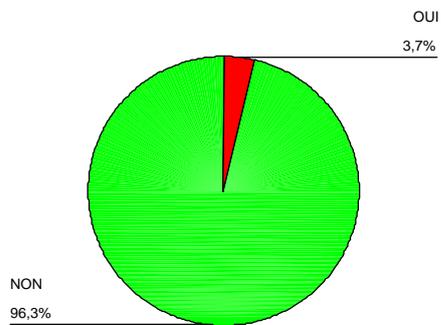
Avec qui avez-vous traversé la frontière?



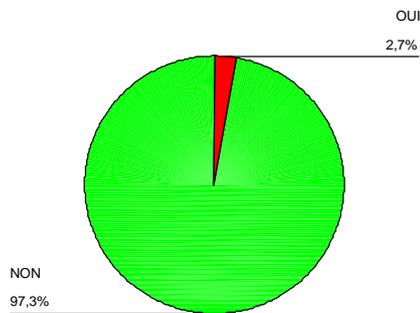
Avez-vous rencontré des gendarmes ou des policiers à la frontière?



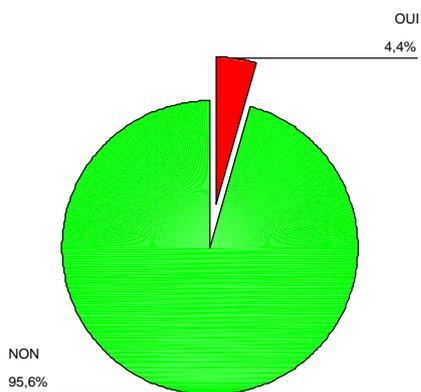
Avez-vous rencontré des problèmes d'intégration à votre arrivée?



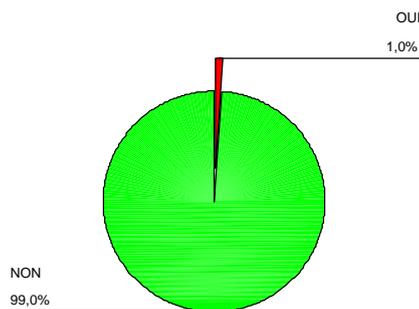
Types de problèmes rencontrés: Logement?



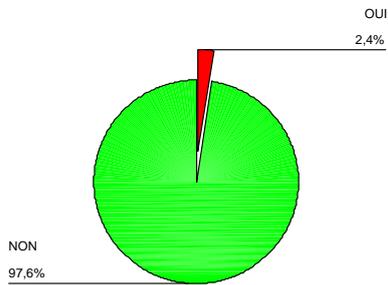
Alimentation?



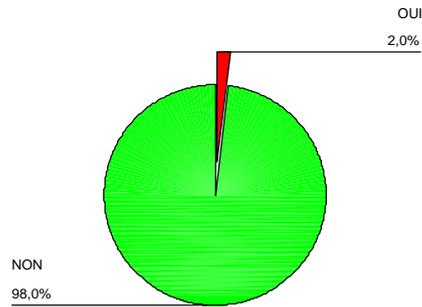
Sécurité?



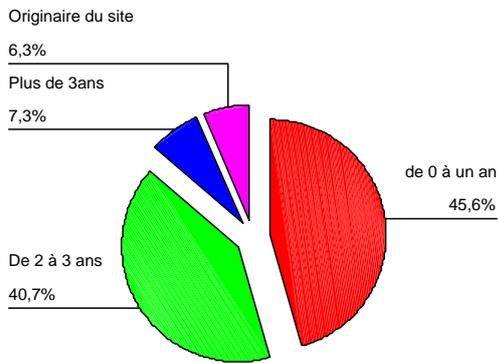
Accès aux services de santé?



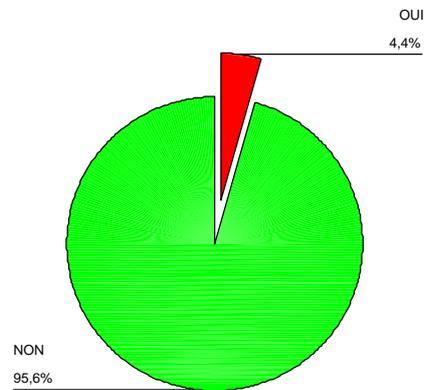
Accès à l'éducation



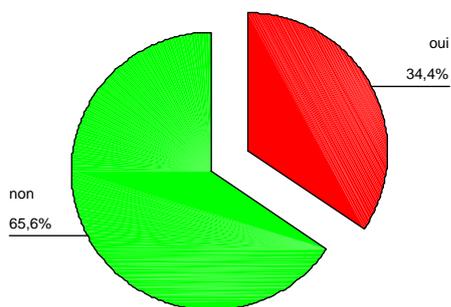
Depuis combien de temps vivez-vous sur le site?



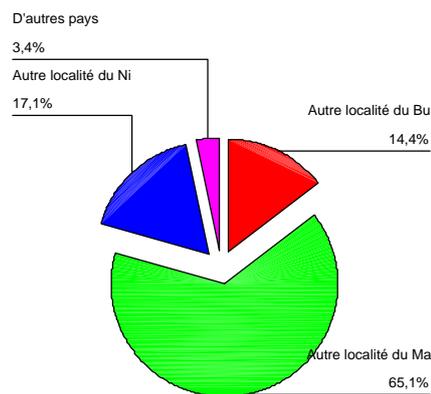
Communication?



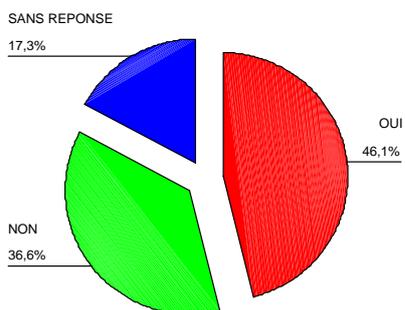
Après ce site comptez-vous aller ailleurs?



Où comptez-vous aller



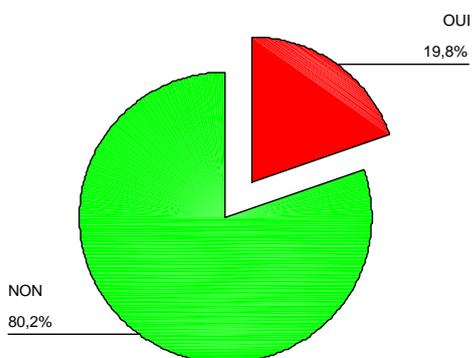
La migration des enfants est-elle une bonne chose?



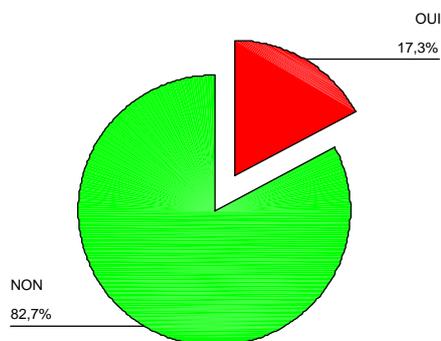
Avez-vous fréquenté l'école formelle ou non formelle?



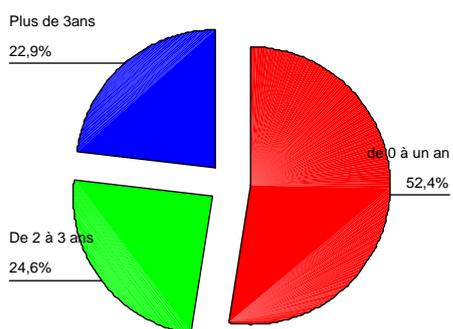
Fréquentez-vous une école formelle ou non formelle?



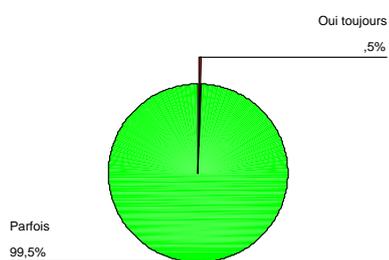
Fréquentez-vous actuellement une école coranique?



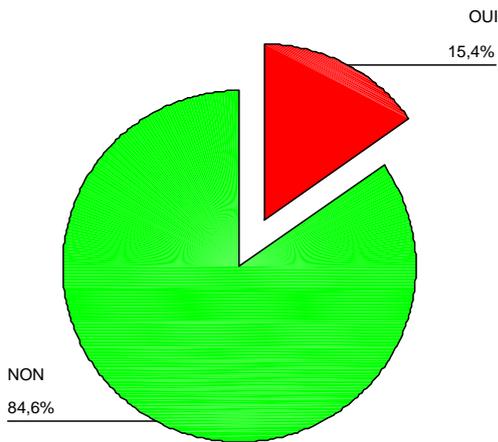
Depuis combien de temps travaillez-vous sur le site?



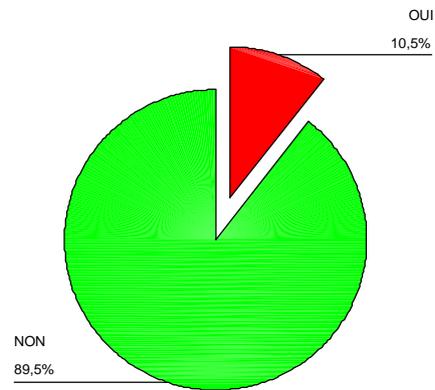
Existe-t-il un contrat de travail écrit entre vous et votre employeur?



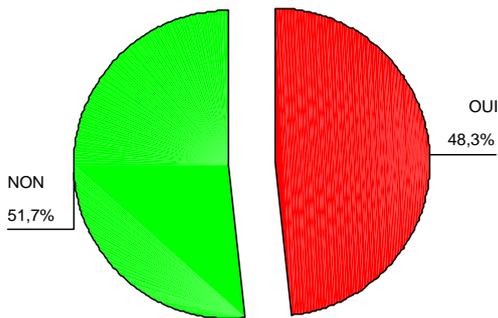
S'agit-il d'un accord verbal?



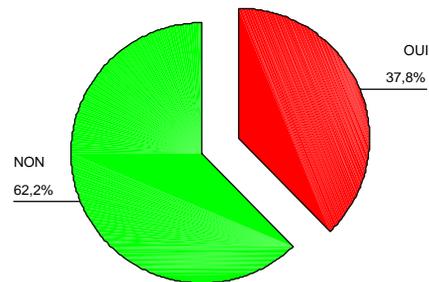
Etes-vous libre de quitter à tout moment?



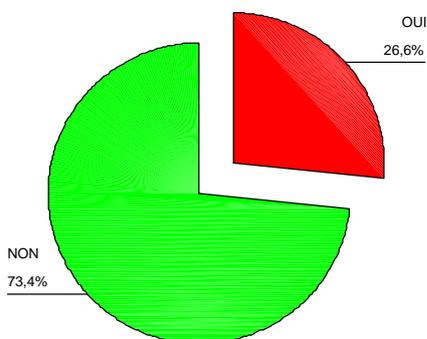
Avez-vous été témoins
d'un accident de travail sur le site



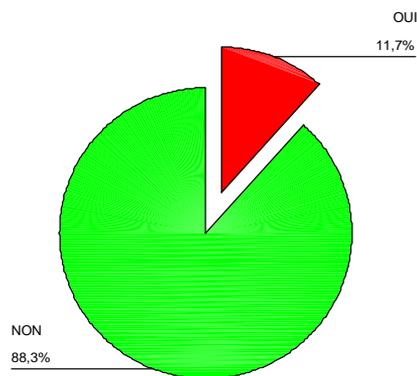
Avez-vous été victimes
d'un accident de travail sur le site



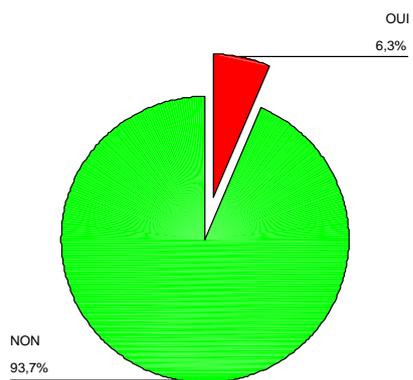
Concassage



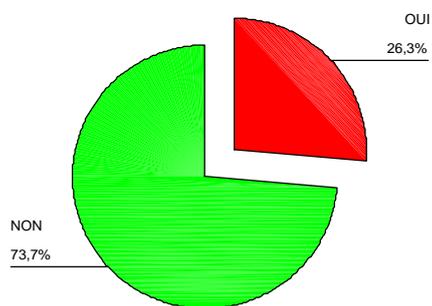
Pilage/ tamisage



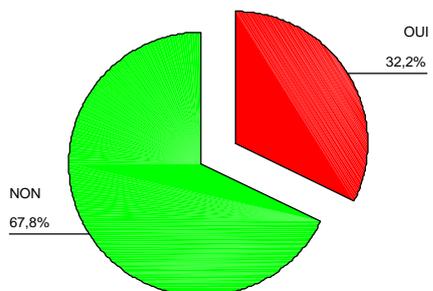
Traitement/lavage



Possibilités de travailler sur les sites et faire les études



Possibilité de travailler sur les sites et apprendre un métier



Annexe 6 – Tableaux croisés

Tableau croisé Sexe de l'enfant * Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage		Total
			OUI	NON	
Sexe de l'enfant	Masculin	Effectif	167	184	351
		% du total	40,7%	44,9%	85,6%
	Féminin	Effectif	15	44	59
		% du total	3,7%	10,7%	14,4%
Total		Effectif	182	228	410
		% du total	44,4%	55,6%	100,0%

1. On peut constater ici que 40,7% des enfants originaires du site sont de sexe masculin contre 3,7% qui sont du sexe féminin. Et parmi les enfants migrants du site, il y a 44,9% de sexe masculin et 10,7% de sexe opposé

Tableau croisé Comment etes-vous arrivés sur le site: choix volontaire * Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage		Total
			OUI	NON	
Comment etes-vous arrivés sur le site: choix volontaire	OUI	Effectif	140	82	222
		% du total	34,1%	20,0%	54,1%
	NON	Effectif	42	146	188
		% du total	10,2%	35,6%	45,9%
Total		Effectif	182	228	410
		% du total	44,4%	55,6%	100,0%

2. 34% des enfants originaires de la communauté sont arrivés au site volontairement contre 10,2%.

Pour les enfants migrants de la communauté 20% sont arrivés au site volontairement contre 35% qui sont venus contre leur gré.

Tableau croisé Etes-vous libre d'arreter le travail d'orpaillage * Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage		Total
			OUI	NON	
Etes-vous libre d'arreter le travail d'orpaillage	OUI	Effectif	167	132	299
		% du total	40,7%	32,2%	72,9%
	NON	Effectif	15	96	111
		% du total	3,7%	23,4%	27,1%
Total		Effectif	182	228	410
		% du total	44,4%	55,6%	100,0%

3. 40% affirment être libres d'arrêter le travail contre 3,7% qui pensent le contraire, en ce qui concerne les migrants 32% pensent aussi qu'ils sont libres d'arrêter le travail contre 23% qui sont d'avis contraire.

**Tableau croisé Avez-vous rencontré des problèmes d'intégration à votre arrivée *
Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpillage**

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpillage		Total
			OUI	NON	
Avez-vous rencontré des problèmes d'intégration à votre arrivée	OUI	Effectif	0	15	15
		% du total	,0%	3,7%	3,7%
	NON	Effectif	182	213	395
		% du total	44,4%	52,0%	96,3%
Total		Effectif	182	228	410
		% du total	44,4%	55,6%	100,0%

4. Aucun enfant originaire n'a rencontré de problème d'intégration, même parmi les non originaires, 3,7% seulement affirment avoir rencontré de problèmes d'intégration lors de leur arrivée

Tableau croisé Depuis combien de temps vivez-vous sur le site? * Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpillage

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpillage		Total
			OUI	NON	
Depuis combien de temps vivez-vous sur le site?	de 0 à un an	Effectif	151	36	187
		% du total	36,8%	8,8%	45,6%
	De 2 à 3 ans	Effectif	8	159	167
		% du total	2,0%	38,8%	40,7%
	Plus de 3ans	Effectif	11	19	30
		% du total	2,7%	4,6%	7,3%
	Originaire du site	Effectif	12	14	26
		% du total	2,9%	3,4%	6,3%
Total		Effectif	182	228	410
		% du total	44,4%	55,6%	100,0%

5. Parmi les enfants originaires de la communauté 36,8% vivent sur le site depuis 1 an. En ce qui concerne les migrants 38,8% y vivent depuis 2 à 3 ans, 8,8% sont là depuis 1an.
6. Parmi les enfants originaires 7,3% compte aller ailleurs contre 37%
En ce qui concerne le non originaires, 27% comptent aller ailleurs contre 28,5% qui sont d'avis contraire.

Tableau croisé Après ce site comptez-vous aller ailleurs? * Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage		Total
			OUI	NON	
Après ce site comptez-vous aller ailleurs?	oui	Effectif	30	111	141
		% du total	7,3%	27,1%	34,4%
	non	Effectif	152	117	269
		% du total	37,1%	28,5%	65,6%
Total	Effectif		182	228	410
	% du total		44,4%	55,6%	100,0%

7. 25,4% des enfants originaires pensent que la migration des filles est une bonne chose contre 14,4% qui pensent le contraire. En ce qui concerne les non originaires, 20,7% aussi estiment que la migration des enfants est une bonne chose contre 36,6% qui sont d'avis contraire.

Tableau croisé Pensez-vous que la migration des enfants(filles et garçons) est une bonne chose * Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage		Total
			OUI	NON	
Pensez-vous que la migration des enfants(filles et garçons) est une bonne chose	OUI	Effectif	104	85	189
		% du total	25,4%	20,7%	46,1%
	NON	Effectif	59	91	150
		% du total	14,4%	22,2%	36,6%
3		Effectif	19	52	71
		% du total	4,6%	12,7%	17,3%
Total	Effectif		182	228	410
	% du total		44,4%	55,6%	100,0%

8. 32,2% des enfants originaires de la communauté ont fréquenté l'école formelle contre 12,2%, Parmi les non originaires, 24% ont fréquenté l'école contre 31,5%.

Tableau croisé Avez-vous fréquenté l'école(formelle ou non formelle) * Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage		Total
			OUI	NON	
Avez-vous fréquenté l'école(formelle ou non formelle)	OUI	Effectif	132	99	231
		% du total	32,2%	24,1%	56,3%
	NON	Effectif	50	129	179
		% du total	12,2%	31,5%	43,7%
Total	Effectif		182	228	410
	% du total		44,4%	55,6%	100,0%

9. Parmi les enfants originaires, 18,5% travaillent dans le site depuis plus de 3ans, 14,6% depuis 2 à 3 ans et 11,2% depuis 1an. En ce qui les non originaires, 41% y travaillent depuis 1 an, 10% depuis 2 à 3ans et 4,4% depuis plus de 3ans.

Tableau croisé Depuis combien de temps travaillez-vous sur le site? * Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage		Total
			OUI	NON	
Depuis combien de temps travaillez-vous sur le site?	de 0 à un an	Effectif	46	169	215
		% du total	11,2%	41,2%	52,4%
	De 2 à 3 ans	Effectif	60	41	101
		% du total	14,6%	10,0%	24,6%
	Plus de 3ans	Effectif	76	18	94
		% du total	18,5%	4,4%	22,9%
Total	Effectif	182	228	410	
	% du total	44,4%	55,6%	100,0%	

Tableau croisé Peut-on continuer à travailler dans le site d'orpaillage et apprendre un métier? * Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage

			Etes-vous originaires de la communauté du site d'orpaillage		Total
			OUI	NON	
Peut-on continuer à travailler dans le site d'orpaillage et apprendre un métier?	OUI	Effectif	58	74	132
		% du total	14,1%	18,0%	32,2%
	NON	Effectif	124	154	278
		% du total	30,2%	37,6%	67,8%
Total	Effectif	182	228	410	
	% du total	44,4%	55,6%	100,0%	

10. 14,1% des enfants originaires estiment que l'on peut apprendre un métier tout en travaillant dans les sites contre 30% qui sont d'avis contraire. En ce qui concerne les non originaires, 37% pensent aussi qu'il n'est pas possible d'apprendre un métier tout en travaillant dans les sites par contre 18% sont d'avis contraire.

Annexe 7 – Questionnaires (enfants, employeurs et parents)

Questionnaire N° 1 : Destiné aux enfants dans les sites d'orpaillage

Identification de l'Enquêteur : _____ Date: / _____ /

Prénom et nom de l'enquêteur : / _____ /

Identification de l'enfant

Prénom : / _____ /

Nom : / _____ /

Sexe : / _____ /

Age : / _____ /

Il y'a combien d'enfants dans votre famille ? / _____ /

Filles (nombre) / _____ /

Garçons (nombre) / _____ /

Combien parmi les enfants de votre famille sont des employés ?

Filles (nombre) / _____ /

Garçons (nombre) / _____ /

Identification du site d'orpaillage :

Nom du site d'orpaillage : / _____ /

Village : / _____ /

Commune : / _____ /

Département : / _____ /

Région : / _____ /

Est-ce un site permanent ? 1=Oui / 2=Non / ____ /

Si non quelles sont les périodes d'ouverture et de fermeture? / _____ / _____ /

A- Situation de l'enfant par rapport à la migration

1. Etes-vous originaire de la communauté du site d'orpaillage ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
2. Sinon venez-vous d'un autre site d'orpaillage ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
3. Si A1 = 2, quelle est votre localité d'origine ?		
- 1- Localité (village ou ville) du Burkina Faso	Inscrire le code correspondant	/ ____ /
- 2- Localité (village ou ville) du Mali		
- 3- Localité (village ou ville) du Niger		
- 4-Autres pays (à préciser) :		
4. Comment êtes-vous arrivé sur le site ?		
- Est-ce que c'était un choix personnel/volontaire ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
- Est-ce que vous avez seulement suivi vos parents ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
- Est-ce que vos parents vous ont confié à quelqu'un ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
- Est-ce que vous avez été amené par un parent ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
- Est-ce que vous avez été encouragé par un parent ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
- Est-ce que, parce que votre activité vous rapporte plus ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
- Est-ce que vous avez suivi votre maître coranique ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
- Est-ce que vous avez été obligé ?	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
- Autres (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/ ____ /
5. Est-ce que vous êtes libre d'arrêter le travail d'orpaillage et vous en	1=Oui / 2=Non	/ ____ /

allez du site à votre guise ?		
6. (S'il vient d'un pays étranger) Quel moyen de transport avez-vous utilisé pour traverser la frontière ? 1 = A pied, 2 = Avec un engin à deux roues 3 = Avec un véhicule de transport 4 = Autres (à préciser)	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
7. (S'il vient d'un pays étranger) Par quel chemin êtes-vous passé pour traverser la frontière ? 1 = Par des petits chemins de brousse, 2 = Par la grande voie 3 = Autres (à préciser)	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
8. (S'il vient d'un pays étranger) Avec qui avez-vous traversé la frontière ? 1 = Seul, 2 = Accompagné d'adultes 2 = Avec un groupe d'enfants, sans adultes 3 = Avec un groupe d'enfants accompagné d'adultes 4 = Autres (à préciser)	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
9. (S'il vient d'un pays étranger) Avez-vous rencontré des gendarmes ou policiers à la frontière ?	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
10. (S'il vient d'un pays étranger) Vous ont-ils demandé des papiers d'identité ou de voyage ?	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
11. (S'il vient d'un pays étranger) Quels papiers de voyage avez-vous montré ?		
- Extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Carte d'identité nationale ou passeport	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Titre de voyage	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Autorisation des parents	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Aucun papier	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Autres (à préciser)	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
12. (S'il vient d'un pays étranger) Avez-vous rencontré des problèmes d'intégration à votre arrivée ici ?	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
13. (Si Oui) Quels types de problèmes avez-vous rencontrés à votre arrivée ?		
- Problème de logement	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Problème d'alimentation	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Problème de sécurité	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Problème d'accès aux services de santé	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Problème d'accès à l'éducation	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Problème de communication ou de langue	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
- Autres (à préciser)	1 = Oui / 2 = Non	/ ___ /
14. Vous vivez sur le site d'orpillage depuis combien de temps ? - 1- Originaire du site, depuis toujours - 2- Moins d'un (1) an - 3- De deux (2) ans à trois (3) ans - 4- Plus de trois (3) ans (préciser le nombre d'années) / ___ /	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
15. Vous vivez sur le site d'orpillage avec qui ? - 1- Vos parents biologiques (père et mère ou l'un d'entre eux) ? - 2- Un parent autre que votre père ou mère ? - 3- Une tierce personne ? - 4- Seul (e) ?	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
16. Si A8=3, que représente cette personne pour vous ?	
17. Est-ce qu'après ce site d'orpillage, vous comptez aller ailleurs ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
18. Si oui, où comptez-vous aller ? - 1- Dans une autre localité du Burkina Faso - 2- Dans une autre localité du Mali - 3- Dans une autre localité du Niger	Inscrire le code correspondant	/ ___ /

- 4- Autre (à préciser) :		
19. Dans combien de sites d'orpaillages avez-vous déjà travaillé ? - Dans le pays - En dehors du pays	Inscrire le nombre /___/ /___/	
20. Que pensez-vous de la migration des enfants (filles et garçons) ? - 1- C'est une bonne chose - 2- C'est une mauvaise chose - 3- Pas d'opinion	Inscrire le code correspondant	/___/
21. Si A6≠1, Pourquoi vous avez fait l'option de la migration dans ce site d'orpaillage ?		
- Avoir de l'argent	1=Oui / 2=Non	/___/
- Avoir un bien matériel	1=Oui / 2=Non	/___/
- Manque d'activités au village en saison sèche	1=Oui / 2=Non	/___/
- Faire comme les camarades	1=Oui / 2=Non	/___/
- Affirmer sa personnalité	1=Oui / 2=Non	/___/
- Faire des découvertes	1=Oui / 2=Non	/___/
- Suivre seulement les parents ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Autre (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/___/
22. Quels sont les risques et les dangers auxquels les enfants sont confrontés dans les sites d'orpaillage ?		
- Ne sait pas ?	/_____/	
- Exploitation économique	1=Oui / 2=Non	/___/
- Maltraitance	1=Oui / 2=Non	/___/
- Exécution de travaux dépassant la capacité physique de l'enfant (risques ergonomiques)	1=Oui / 2=Non	/___/
- Abus sexuel	1=Oui / 2=Non	/___/
- Prostitution	1=Oui / 2=Non	/___/
- Grossesses non désirées	1=Oui / 2=Non	/___/
- Usage de stupéfiants	1=Oui / 2=Non	/___/
- Maladie	1=Oui / 2=Non	/___/
- Rétention de salaire	1=Oui / 2=Non	/___/
- Délinquance	1=Oui / 2=Non	/___/
- Autre (à préciser) /_____/	1=Oui / 2=Non	/___/

B- Situation de l'enfant par rapport à l'éducation

1. Avez-vous déjà fréquenté l'école formelle ou non formelle ?	1=Oui / 2=Non	/___/
2. Est-ce que vous fréquentez actuellement une école (formelle, ou non formelle) ?	1=Oui / 2=Non	/___/
3. Est-ce que vous fréquentez actuellement une école coranique ?	1=Oui / 2=Non	/___/
4. B1=1, quel est votre niveau d'études ?		
- 1 -Aucun - 2 - Coranique - 3 -Primaire (1 ^{ière} à 6 ^{ième}) - 4- Secondaire 1, Second cycle (7 ^{ème} à 10 ^{ième}) - 5- Secondaire 2 (11 ^{ième} à 13 ^{ième}) - 6- Supérieur	Inscrire le code correspondant	/___/
5. Si B1=2 ou B2=2, Pourquoi ?		
- Trop jeune	1=Oui / 2=Non	/___/
- Trop âgé	1=Oui / 2=Non	/___/
- A terminé la scolarité obligatoire	1=Oui / 2=Non	/___/
- Handicap/maladie	1=Oui / 2=Non	/___/
- Pas d'école/trop éloignée	1=Oui / 2=Non	/___/
- Ne peut pas payer les frais de scolarité	1=Oui / 2=Non	/___/

- Éducation considérée comme inutile	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Mauvais résultats scolaires	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Insécurité à l'école	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Apprendre un métier	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Travailler en vue de rémunération	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Travailler en tant que non salarié(e) dans une entreprise ou exploitation familiale	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Travailler en tant que salarié(e) dans l'entreprise ou exploitation familiale (avec / sans rémunération)	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- La personne pour laquelle je travaille m'a retiré de l'école	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Aider dans les tâches ménagères à la maison	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Autre (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/ ___ /

C- Situation de l'enfant par rapport au travail

1. Vous travaillez sur le site d'orpillage depuis combien de temps ?			
- 1- Moins d'un (1) an		Inscrire le code correspondant	/ ___ /
- 2- De deux (2) ans à trois (3) ans			
- 3- Plus de trois (3) ans (préciser le nombre d'années)			
2. Quels sont les types d'activités au niveau desquels vous intervenez ?			
- Forage de puits	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Extraction de minerai en profondeur ou en surface	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Exhaure de minerai	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Transport de minerai	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Concassage de minerais	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Pilage/tamisage de minerais	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Traitement/lavage de minerai	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Transport de l'eau dans le site pour les activités d'orpillage dans les groupes de travail ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Pour cela vous utilisez quels moyens	- Une charrette à traction animale	/ ___ /	
	- Un pousse-pousse	/ ___ /	
	- Une brouette	/ ___ /	
	- A la tête	/ ___ /	
- Manipulation de moto pompe	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Restauration	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Vente d'eau	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Pour cela vous utilisez quels moyens	- Une charrette à traction animale	/ ___ /	
	- Un pousse-pousse	/ ___ /	
	- Une rouette	/ ___ /	
	- A la tête	/ ___ /	
- Garde des bébés	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Vente d'article divers (vendeurs/ses ambulants/es)	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Exploitation de club de détente/loisirs	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
- Autres (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
3. Votre journée de travail dure combien d'heures ?	Inscrire le nombre d'heures	/ ___ /	
4. Combien de jours de repos disposez-vous dans la semaine ?	Inscrire le nombre de jours	/ ___ /	
5. Est-ce que vous travaillez pour votre propre compte ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /	
6. combien vous gagnez en moyenne ?		/ ___ /	
	- Par Jour	/ _____ /	
	- Par semaine :	/ _____ /	
	- Par mois :	/ _____ /	
7. Si C5=2, vous travaillez pour qui ?			
- 1- Votre famille (père et mère ou l'un d'entre eux) ?		/ ___ /	

- 2- Un parent autre que votre père ou mère ? - 3- Un patron/employeur - 4- Autre (à préciser) ?	Inscrire le code correspondant	
8. Si C7=4, quels sont vos liens avec cette personne ?		
9. Existe-il un contrat de travail (écrit) entre vous ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
10. S'agit-il seulement d'un accord verbal ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
11. Es-ce que vous êtes libres de le quitter à votre guise ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
12. Si C7=3, quels sont les engagements de votre employeur envers vous ?		
- Logement	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Nourriture	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Education	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Soins de santé	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Habillement	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Paiement d'un salaire	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Autres (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
13. Si paiement d'un salaire, à qui votre employeur verse t- il votre salaire ?		/ ___ /
1- Moi même		
2- parent (père ou mère)		
3- Un parent autre que votre père ou mère ?		
4- Un patron/employeur		
5- Autre (à préciser) ?		
14. Es-ce que les engagements avec votre employeur sont respectés ?		
- 1- Toujours respectés	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
- 2- Souvent respectés		
- 3- Jamais respectés		
15. Selon vous quel est l'âge minimum général d'admission d'un enfant à l'emploi ?		/ ___ /
16. Depuis que vous vivez sur le site, es-ce que vous avez été témoin d'un accident au cours duquel un enfant a été victime ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
17. Est-ce que vous-mêmes vous avez été victimes d'un accident sur le site ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
Si oui au niveau de quelle activité ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Forage de puits	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Extraction de minerai en profondeur ou en surface	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Exhaure de minerai	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Transport de minerai	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Concassage de minerais	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Pilage/tamisage de minerais	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Traitement/lavage de minerai	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Transport de l'eau dans le site	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Autres (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
18. Avez-vous déjà eu un problème de santé à cause de vos activités dans le site ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
19. Quelle était la nature de ce problème ?		
- Respiratoire	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Visuel	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Auditif	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Digestif	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Articulaire	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Cutané	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Autres (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
20. Si vous êtes victimes d'un accident ou de maladie, qui prend en charge vos soins de santé ?	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
1- Moi même		
2- parent (père ou mère)		

3- Un parent autre que votre père ou mère ?		
4- Un patron/employeur		
5- Autre (à préciser) ?		

D- Situation des projets/rêves et perspectives de l'enfant

1. Pour les années à venir qu'est-ce que vous comptez faire comme activité ?		
- Rester et continuer dans le secteur de l'orpillage ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Quitter le secteur de l'orpillage ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Apprendre un métier et m'installer autrement à mon compte ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Faire des études ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Autres	1=Oui / 2=Non	/___/
2. S'agissant de l'un des deux derniers projets, quelles sont les possibilités que vous entrevoyez pour les réaliser ?		
- Aucune	1=Oui / 2=Non	/___/
- Attendre un coup de chance avec un partenaire	1=Oui / 2=Non	/___/
- Chercher des opportunités/Faire de l'épargne	1=Oui / 2=Non	/___/
- Autres	1=Oui / 2=Non	/___/
3. Est-ce qu'on peut continuer à travailler dans le site d'orpillage et entreprendre des études ?	1=Oui / 2=Non	/___/
4. Est-ce qu'on peut continuer à travailler dans le site d'orpillage et entreprendre l'apprentissage d'un métier ?	1=Oui / 2=Non	/___/

Questionnaire n° 2 : Destiné aux employeurs

Identification de l'Enquêteur : _____ Date: / _____ /

Prénom et nom de l'enquêteur : / _____ /

A1- Identification du site d'orpaillage :

Site d'orpaillage : / _____ /

Village : / _____ /

Commune : / _____ /

Département / _____ /

Région : / _____ /

Est-ce un site permanent ? 1=Oui / 2=Non / ___ /

Quelles sont les périodes d'ouverture et de fermeture? / _____ / _____ /

A- Identification de l'employeur :

1- Prénom : / _____ /

2- Nom : / _____ /

3- Sexe : / _____ /

4- Age : / _____ /

5- Statut matrimonial :

1-Marié(e) / ___ /

2-Célibataire / ___ /

3-Veuf/Veuve / ___ /

4-Chef de ménage / ___ /

6- Nombre total d'enfants de l'employeur

Filles (nombre) / _____ /

Garçons (nombre) / _____ /

7- Nombre total d'enfants de l'employeur qui fréquente l'école

Filles (nombre) / _____ /

Garçons (nombre) / _____ /

Aucun / _____ /

8- Combien sont des employés parmi les enfants de votre famille ?

Filles (nombre) / _____ /

Garçons (nombre) / _____ /

9- Qualité de l'employeur

Propriétaire / _____ /

Gérant / _____ /

10- Nombre d'exploitations d'orpaillage dont dispose l'employeur / _____ /

11- Est-ce que vous avez des exploitations au :

- Burkina Faso 1=Oui / 2=Non / ___ / Nombre / _____ /

- Mali 1=Oui / 2=Non / ___ / Nombre / _____ /

- Niger 1=Oui / 2=Non / ___ / Nombre / _____ /

- Autres pays à préciser 1=Oui / 2=Non / ___ / Nombre / _____ /

B- Situation de l'employeur par rapport à l'éducation

1. Est-ce que vous avez été à l'école (formelle ou non formelle) ?	1=Oui / 2=Non	
2. Est-ce que vous avez fréquenté une école coranique ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
3. Quel est votre niveau d'études ?		
1- Aucun	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
2- Coranique		
3- Primaire (1 ^{ère} à 6 ^{ème})		
4- Secondaire 1 Second cycle (7 ^{ème} à 10 ^{ème})		
5- Secondaire 2 (11 ^{ème} à 13 ^{ème})		
6- Universitaire		
7- Autre (à préciser) / _____ /		

C- Situation de l'employeur par rapport à la migration

23. Etes-vous originaire de la communauté du site d'orpaillage ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
24. Sinon, est-ce que vous venez d'un autre site d'orpaillage ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
25. Si oui, est-ce que vous avez des activités là-bas ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
26. Quelle est votre localité d'origine ?		
1- Localité (village ou ville) du Mali	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
2- Localité (village ou ville) du Burkina Faso ?		
3- Localité (village ou ville) du Niger ?		
4- Autres pays (à préciser) ?		
27. Est-ce que vous vivez actuellement sur le site ?	1=Oui / 2=Non si non aller à la question 8	
28. Si oui, depuis combien de temps ?		
1- Moins d'un (1) an à un (1) an	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
2- De deux (2) ans à trois (3) ans		
3- Plus de trois (3) ans (préciser le nombre d'années)		
4- Originaire du site ?		
29. Si oui, avec qui ?		
1- Votre famille (épouses et enfants)	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
2- Votre famille élargie (épouses, enfants, enfants des parents et amis)		
3- Avec des employés		
4- Seul (e)		
30. Est-ce qu'après ce site d'orpaillage, vous comptez aller ailleurs ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
31. Si oui, vous comptez aller où ?		
- Dans une autre localité du Burkina Faso ?	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
- Dans une autre localité du Mali ?		
- Dans une autre localité du Niger ?		
- Dans un pays autre que ces trois ? (préciser)		
32. Que pensez-vous de la migration des enfants (filles et garçons) ?		
- C'est une bonne chose	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
- C'est une mauvaise chose		
- pas d'opinion		

D- Situation de l'employeur par rapport au travail

1. Vous travaillez sur le site d'orpaillage depuis combien de temps ?		
1- Moins d'un (1) an à un (1) an	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
2- De deux (2) ans à trois (3) ans		
3- Plus de trois (3) ans (préciser le nombre d'années)		
2. Depuis combien de temps êtes-vous employeur ?		
1- Moins d'un (1) an à un (1) an	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
2- De deux (2) ans à trois (3) ans		

3- Plus de trois (3) ans (préciser le nombre d'années)		
3. Quel est le statut de votre exploitation ?		
1- formel ? 2- informel ?	Inscrire le code correspondant	/___/
- Si le statut est informel votre exploitation est-elle :		/___/
1- individuelle 2- familiale 3- Autre (à préciser)	Inscrire le code correspondant	/___/
- Si le statut est formel, votre exploitation est-elle	1=Oui / 2=Non	/___/
1- une société unipersonnelle ? 2- un GIE ? 3- une SARL ? 4- une SA ? 5- une Coopérative ? 6- Autres (à préciser)	Inscrire le code correspondant	/___/
4. Quel est le nombre de personnes que vous employez ?		
Femmes /_____ / Hommes /_____ /		
5. Combien d'employés de moins de 18 ans avez-vous ?		
Filles /_____ / Garçons /_____ /		
6. Parmi vos employés de moins de 18 ans, quel est le nombre		(nombre)
1- de vos enfants _____		/___/
2- d'enfants de vos parents _____		/___/
3- d'enfants du village du site _____		/___/
4- d'enfants venus d'autres localités du pays _____		/___/
5- d'enfants venus d'autres pays _____		/___/
7. Quel est le nombre d'employés de moins de 18 ans originaires du	Burkina Faso	/___/___/
	Mali	/___/___/
	Niger	/___/___/
	Autre pays	/___/___/
8. Comment ils arrivent dans le site en général ?		(classez par ordre d'importance)
1- D'eux-mêmes	1 ^{er} /___/ 2 ^{ème} /___/	
2- Ils ont suivi leurs parents		
3- Ils ont été amenés par quelqu'un	3 ^{ème} /___/ 4 ^{ème} /___/	
4- Je les ai faits venir moi-même		
9. Es-ce que vous avez une préférence pour les enfants venant des autres pays ?	1=Oui / 2=Non	/___/
10. Si oui Pourquoi ?		
- Le coût de la main d'œuvre est moindre ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Ils sont productifs ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Ils sont plus dociles ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Ils sont plus adaptés pour certaines tâches ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Plus assidus au travail	1=Oui / 2=Non	/___/
- Autres (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/___/
21. Existe-il un contrat de travail (écrit) entre vous et vos employés de moins de 18 ans?		/___/
1- Oui toujours	Inscrire le code correspondant	
2- Oui parfois		
3- Non		
22. Est-ce qu'ils peuvent quitter à tout moment ?	Oui /___/ Non /___/	/___/___/
23. Quels sont vos engagements envers ces enfants que vous employez ?		
- Logement	1=Oui / 2=Non	/___/
- Nourriture	1=Oui / 2=Non	/___/
- Education	1=Oui / 2=Non	/___/
- Soins de santé	1=Oui / 2=Non	/___/
- Habillement	1=Oui / 2=Non	/___/
- Paiement d'un salaire	1=Oui / 2=Non	/___/
- Autres (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/___/
- Si paiement de salaire, combien ? - Par Jour /___/		/_____ / FCFA

(Cochez et indiquez le montant)	- Par semaine : /___/	/_____ /FCFA
	- Par mois : /___/	/_____ /FCFA
15. Quel est votre principal secteur d'activité dans le site d'orpaillage ?		
1- Recherche/production de l'Or 2- Achat/vente de l'or 3- Pompage de l'eau avec Moto pompe 4- Vente d'eau 5- Restauration 6- Commerce de divers 7- Exploitation d'un club de détente/loisirs 8- Autres (à préciser)	Inscrire le code correspondant	/___/
16. Quels sont les types d'activités exercées par les employés de moins de 18 ans dans votre exploitation ?		
- Forage de puits	1=Oui / 2=Non	/___/
- Extraction de minerai en profondeur ou en surface	1=Oui / 2=Non	/___/
- Exhaure de minerai	1=Oui / 2=Non	/___/
- Transport de minerai	1=Oui / 2=Non	/___/
- Concassage de minerais	1=Oui / 2=Non	/___/
- Pilage/tamassage de minerais	1=Oui / 2=Non	/___/
- Traitement/lavage de minerai	1=Oui / 2=Non	/___/
- Transport de l'eau dans le site	1=Oui / 2=Non	/___/
Pour cela vous utilisez quels moyens (inscrire le code correspondant)	- Une charrette à traction animale - Un pousse-pousse - Une brouette - A la tête	/___/
- Manipulation de moto pompe	1=Oui / 2=Non	/___/
- Restauration	1=Oui / 2=Non	/___/
- Vente d'article divers (vendeurs/ses ambulants/es)	1=Oui / 2=Non	/___/
- Exploitation de club de détente/loisirs	1=Oui / 2=Non	/___/
- Autres (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/___/
17. La journée de travail dure combien d'heures pour vos employés âgés de moins de 18 ans ?	Inscrire le nombre d'heures	/___/
18. Combien de jours de repos vos employés âgés de moins 18 ans disposent dans la semaine ?	Inscrire le nombre de jours	/___/
19. Est-ce que les engagements que vous avez avec votre personnel sont respectés ?		
1- Toujours respectés 2- Souvent respectés 3- Jamais respectés		/___/
20. Quelle est la part qui revient à votre exploitation dans la production de vos employés ?		
1- Ils vous laissent 0 à 25% de leur production 2- Ils vous laissent 26 à 50% de leur production 3- Ils vous laissent 51 à 75% de leur production 4- Ils vous laissent 76 à 100% de leur production	Inscrire le code correspondant	/___/
21. Savez-vous que des textes existent et règlementent le travail des enfants en général ?	1=Oui / 2=Non	/___/
22. Selon vous quel est l'âge minimum général d'admission d'un enfant à l'emploi ?		/_____ /
23. Est-ce que dans votre exploitation, il y'a eu des employés de moins de 18 ans qui ont été victimes d'un accident de travail ?	1=Oui / 2=Non	/___/
24. Qui a pris en charge les frais de soins?		
1- L'employeur 2- La famille de l'enfant 3- L'enfant lui-même 4- Autre	Inscrire le code correspondant	/___/
25. Est-ce qu'on peut continuer à travailler dans le site d'orpaillage et entreprendre des études ?	1=Oui / 2=Non	/___/

Questionnaire n° 3 : Destiné aux parents

Identification de l'Enquêteur : _____ Date : / _____ /

Prénom et nom de l'enquêteur : / _____ /

A- Identification du site d'orpaillage :

A1. Site d'orpaillage : / _____ /
 A2. Village : / _____ /
 A3. Commune : / _____ /
 A4. Département : / _____ /
 A5. Région : / _____ /
 A6. Est-ce un site permanent ? 1=Oui / 2=Non / ___ /
 A7. Si non, quelles sont les périodes d'ouverture / _____ / et de fermeture / _____ /

B- Identification du Chef de ménage (CM) :

Prénoms :
 Nom :

C- Caractéristiques du Ménage

1. Sexe du CM (1 = Femme ; 2 = Homme)	/ ___ /
2. Age du CM (au dernier anniversaire)	/ ___ /
3. Situation matrimoniale du CM 1=Marié(e) 2=Célibataire 4=Veuf/Veuve 5= Divorcé/séparé	(Inscrire le code) / ___ /
4. Niveau d'instruction du CM : 1 = aucun, 2 =coranique, 3 =primaire (1 ^{ière} à 6 ^{ième}), 4= secondaire 1, Second cycle (7 ^{ième} à 10 ^{ème}), 5=secondaire 2 (11 ^{ème} à 13 ^{ème}), 6= supérieur	(Inscrire le code) / ___ /
5. Quel est le nombre total de personnes vivant dans le ménage ?	/ ___ /
6. Quel est le nombre total de femmes/filles vivant dans le ménage ?	/ ___ /
7. Quel est le nombre total d'hommes/garçons vivant dans le ménage ?	/ ___ /
8. Quel est le nombre total de personnes de moins de 18 ans vivant dans le ménage ?	/ ___ /
9. Quel est le nombre de filles de moins de 18 ans vivant dans le ménage ?	/ ___ /
10. Quel est le nombre de garçons de moins de 18 ans vivant dans le ménage ?	/ ___ /
11. Activité principale du CM : 1 = agriculteur, 5 = salarié informel 2 = éleveur, 6 = commerçant, 3 = salarié public, 7 = orpailleur, 4 = salarié privé formel, 8 = autres (à préciser) :	(Inscrire le code) / ___ /

D- Situation des enfants dans les familles

Número d'ordre de l'enfant	Obs.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prénoms de l'enfant (de 5 à 17 ans) (du plus petit au plus âgé des enfants de moins de 18 ans)											

21. Si D14 ≠ 1, cet intermédiaire remet-il tout ou une partie à l'enfant ? 1 = il lui remet tout 2 = il lui remet une partie 3 = il ne lui remet rien	(Inscrire le code)																				
22. Si D14 ≠ 1, pourquoi ne remet-il pas tout à l'enfant ? 1 = garder pour l'enfant, 2 = contribution dépenses du ménage, 3 = c'est lui qui l'a fait venir, 4 = pour envoyer à ses parents, 5 = Autres (à préciser)	(Inscrire le code)																				
23. Quelles sont les catégories de prise en charge que la famille assure à l'enfant ?	Cochez les réponses																				
- Logement																					
- Nourriture																					
- Education																					
- Soins de santé																					
- Habillement																					
- Autres (à préciser)																					
Combien de fois l'enfant a-t-il été malade au cours des 6 derniers mois ?	Idem																				
24. Si Oui, quels types de maladie ?	Cochez les réponses																				
- Respiratoire																					
- Visuelle																					
- Auditive																					
- Digestive																					
- Articulaire																					
- Cutanée																					
- Autre (à préciser) :																					
23. Qui l'a-t-il soigné pour la dernière fois qu'il a été malade ? 1 = Son employeur 2 = Ses parents 3 = Lui-même 4 = Autres (à préciser) :	(Inscrire le code)																				
24. Comment a-t-il été soigné ? 1 = Dans un centre médical 2 = Par un guérisseur 3 = Usage de médicaments de la rue 4 = Automédication traditionnelle 5 = Autres (à préciser)	(Inscrire le code)																				

E- Situation du Chef de ménage par rapport à la migration

1. Etes-vous originaire de la communauté du site d'orpillage ?	1=Oui / 2=Non	/___/
2. Sinon, est-ce que vous venez d'un autre site d'orpillage ?	1=Oui / 2=Non	/___/
3. Si oui, est-ce que vous avez des activités là-bas ?	1=Oui / 2=Non	/___/
4. Quelle est votre localité d'origine ? 1 = Localité (village ou ville) du Mali 2 = Localité (village ou ville) du Burkina Faso 3 = Localité (village ou ville) du Niger 4 = Autres pays (à préciser)	Inscrire le code correspondant	/___/
5. Si E1=2, Pourquoi avez-vous choisi de migrer sur ce site ?		
- A la recherche de l'or ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Avoir plus de liberté ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Activité plus rentable ?	1=Oui / 2=Non	/___/
- Comblent un manque d'activité pendant la saison sèche ?	1=Oui / 2=Non	/___/

- Autres (à préciser)	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
6. Vous vivez sur le site d'orpaillage depuis combien de temps ? 1. 0 à 1 an 2. 2 à 3 ans 3. 4 ans et plus (préciser le nombre d'années) / ___ / 4. Originaire du site ?	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
7. Est-ce que vous comptez aller sur un autre site d'orpaillage ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
8. Si oui, où comptez-vous aller ? 1. Dans une autre localité du Burkina Faso ? 2. Dans une autre localité du Mali ? 3. Dans une autre localité du Niger ? 4. Dans un pays autre que c'est trois ? (préciser)	Inscrire le code correspondant	/ ___ /

F- Perception du Chef de ménage sur la migration

1. Avez-vous des enfants qui sont actuellement en migration ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
2. Quelle est leur destination ? 1= ne sait pas ? 2 = Burkina Faso 3 = Mali 4 = Niger 5 = Autres pays (à préciser)	(Inscrire le code correspondant) / ___ /	
3. Que pensez-vous de la migration des enfants (filles et garçons) ? 1 = C'est une bonne chose 2 = C'est une mauvaise chose 3 = Pas d'opinion	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
4. Selon vous, quels sont les risques et les dangers liés à la migration des enfants dans les sites d'orpaillage ?		
- Exploitation économique	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Déscolarisation	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Maltraitance	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Exécution de travaux dépassant la capacité physique de l'enfant	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Abus sexuel	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Exploitation sexuelle à des fins commerciales	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Grossesses non désirées	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Usage de stupéfiants	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Maladie	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Rétention de salaire	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Délinquance	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Autre (à préciser) :	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Ne sait pas ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
5. Quelles sont les raisons qui font que vous laissez les enfants travailler dans les sites d'orpaillage ?		
- La pauvreté ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Le manque d'activité en saison sèche ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Pour aider la famille ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Ne pas avoir le choix	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Autre à préciser	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
6. Savez-vous que des textes existent et règlementent le travail des enfants en général ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
7. Que pensez-vous de ces textes ? 1. Ils sont nécessaires 2. Ils ne sont pas nécessaires 3. Pas d'opinion	Inscrire le code correspondant	/ ___ /
8. Pourquoi ?		
- Ils correspondent à nos valeurs sociales (religieuses, humaines et traditionnelles) ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /

- C'est un devoir pour les parents de protéger les enfants ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Ce sont des lois que tout le monde est obligé de respecter ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Ce sont des valeurs importées (à faire de blanc) ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Ce n'est pas conforme à nos réalités ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
- Autre	1=Oui / 2=Non	
9. Est-ce qu'on peut continuer à travailler dans le site d'orpillage et entreprendre des études ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
10. Est-ce qu'un membre du ménage a été victime d'un accident de travail au cours des trois dernières années ?	1=Oui / 2=Non	/ ___ /
11. Si Oui, qui a pris en charge les frais de soins de santé ?		
1 Son employeur ? 2 Ses parents ? 3 Lui-même ? 4 Autres (à préciser) :	Inscrire le code correspondant	/ ___ /